

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.

Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

SOMMAIRE : Aperçu de la situation économique de la Belgique — Législation économique — Statistiques

APERÇU DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE DE LA BELGIQUE

Plus lents sans doute qu'on les avait espérés et insuffisants dans certains domaines, les progrès dans le redressement de notre économie se font actuellement mieux sentir. S'ils ne se traduisent pas par des statistiques de production industrielle très favorables, ils se constatent par un allègement sensible des privations auxquelles la population belge fut soumise durant l'occupation et, forcément encore, durant les premiers temps de la libération.

Dans le domaine alimentaire, l'amélioration est substantielle. Nous la devons largement à l'aide que, dans ce domaine, nous ont apportée nos alliés. Maintenant que le régime de nos importations est passé de la responsabilité militaire à la responsabilité civile, il faut que nous comptions sur nous-mêmes. Mais grâce au temps qui fut ainsi laissé à nos missions d'achats à l'étranger pour s'organiser et pour faire les premiers envois, nous avons l'assurance que la situation ira en s'améliorant de mois en mois.

Dans le secteur industriel, les statistiques de production, communiquées forcément avec un certain retard, n'indiquent pas encore le degré de remise en marche des entreprises, certaines fabrications s'étendant sur une période assez longue avant d'atteindre le stade final et d'être distribuées aux commerçants et aux consommateurs. L'examen des chiffres du chômage est ici révélateur d'une évolution favorable, l'occupation de la main-d'œuvre s'étendant régulièrement et la remise au travail des ouvriers rapatriés s'étant poursuivie de façon satisfaisante.

La situation financière est celle qui se présente sous l'aspect le moins engageant : la réforme monétaire, entreprise dès le lendemain de la libération du territoire pour permettre au pays de repartir sans délai sur des bases financières saines, a été malheureusement retardée dans son exécution, laissant planer ainsi un doute sur la valeur de notre monnaie ; d'autre

part, l'Etat s'est trouvé devant la difficulté d'établir un budget, et ici également l'incertitude se transforme en inquiétude.

Nous verrons cependant, dans une étude prochaine, en constatant les faits, que ces craintes ne sont pas fondées et que les conditions actuelles, si on ne les laisse pas se détériorer, sont saines.

INDUSTRIE CHARBONNIÈRE

Sous leur aspect dépouillé de statistique, les chiffres comparés de notre production charbonnière mois par mois, sont pour les huit premiers mois de 1945 incontestablement décevants, alors que la nécessité d'un accroissement notable de l'extraction est de plus en plus impérieuse au fur et à mesure que s'acheminent vers nos usines les matières premières.

Le problème charbonnier mérite, dès lors, toute notre attention. C'est surtout sous son aspect le plus immédiat que ce problème continue à s'imposer aux esprits ; à savoir l'urgence qu'il y a à pourvoir à la satisfaction des besoins en charbons des divers secteurs industriels, prêts à la reprise d'une activité féconde, ainsi que des besoins domestiques de la population. Si l'angle sous lequel on présente généralement la crise dont souffre notre industrie charbonnière répond aux préoccupations du plus grand nombre, si la solution du problème ainsi posé ne permet aucun atermoiement, il convient cependant de souligner la complexité de la question. Ainsi, si la possibilité se fait jour de pallier partiellement les difficultés présentes dues au manque de charbon, grâce à la reprise des importations, le fond du problème demeurera néanmoins réservé tant du point de vue particulier de l'industrie charbonnière que du point de vue de la structure industrielle et économique du pays dont elle constitue un élément fondamental.

Après avoir passé en revue l'évolution de la production de nos mines au cours de ces derniers mois et indiqué les contributions respectives des charbons belges et des importations à l'approvisionnement du pays, nous reviendrons sur ce second aspect du problème auquel nous venons de faire allusion.

Nous avons précédemment exposé que la diminution du volume de l'extraction de nos charbonnages trouvait son origine non seulement dans les répercussions néfastes de l'état de guerre sur l'approvisionnement en bois de mines et les disponibilités en moyens de transport, mais en ordre principal dans la tendance que manifestent les milieux ouvriers à désertier les mines; cette désaffection revêt soit un caractère définitif — abandon de leur profession par les mineurs de métier, joint à l'orientation des enfants des mineurs vers d'autres métiers — soit un caractère sporadique sous la forme d'absentéisme des ouvriers inscrits dans les mines. La menace que cette tendance constitue pour l'industrie houillère est d'autant plus grande qu'elle affecte surtout la catégorie des ouvriers

du fond et qu'elle est susceptible de provoquer une tension permanente du marché de l'emploi minier.

Cependant, au cours de ces derniers mois, plusieurs facteurs sont intervenus dont les effets se conjuguent pour faciliter la satisfaction des besoins en charbons : la mise au travail de contingents importants de prisonniers de guerre allemands a, d'une part, accru l'effectif des mineurs au travail, la cessation des hostilités en Europe a, d'autre part, permis de recourir dans une certaine mesure aux importations.

Dans un proche avenir, ces importations resteront forcément limitées et il semble bien que ce soit à la production intérieure qu'incombe la charge de fournir la plus grosse part des quantités de charbon indispensables à la consommation.

On trouvera dans le tableau 1 l'indication, par bassin et pour l'ensemble du pays, du volume de l'extraction au cours de chacun des huit premiers mois de 1945 avec, en regard des chiffres absolus, l'indice calculé sur la base de la production mensuelle moyenne des années 1936-1938.

TABLEAU 1. Production de houille par bassin charbonnier et pour l'ensemble du pays
(milliers de tonnes)

Source : Administration des Mines.

Périodes	Mons		Centre		Charleroi		Liège		Campine		Pays	
	Chiffres absolus	Indices										
1936-1938 Moyenne mensuelle	407	100	353	100	640	100	448	100	540	100	2.420	100
1945 Janvier	203	49,9	126	35,7	253	39,5	166	37,1	289	53,6	1.037	42,9
Février	193	47,4	151	42,8	251	39,2	172	38,4	305	56,5	1.072	44,3
Mars	260	63,9	200	56,7	329	51,4	197	44,0	336	62,2	1.322	54,6
Avril	194	47,7	161	45,6	289	45,2	139	31,0	251	46,5	1.034	42,7
Mai	108	26,5	108	30,6	249	38,9	151	33,7	304	56,3	920	38,0
Juin	236	58,0	171	48,4	312	48,8	193	43,1	379	70,2	1.291	53,3
Juillet	189	46,4	151	42,8	254	39,7	171	38,2	375	69,4	1.140	47,1
Août	199	48,9	179	50,7	291	45,5	157	35,0	442	81,9	1.257	51,8

L'extraction mensuelle globale, en progrès quasi régulier depuis le mois de septembre 1944 jusqu'au mois de mars 1945, a atteint, au cours de ce dernier mois, un maximum (1.322.000 tonnes) et fluctue, par la suite, entre ce dernier chiffre et le minimum des huit premiers mois de l'année, enregistré en mai (920.000 tonnes). La production du mois d'août 1945, s'élevant à 1.257.000 tonnes, ne représente encore que 51,8 % de la production mensuelle moyenne des années 1936-1938.

Il y a cependant lieu de souligner que l'on constate, pour l'ensemble de la période envisagée, une amélioration de la production moyenne par jour d'extraction, qui s'établit aux chiffres suivants pour chacun des huit mois :

	Tonnes
Janvier 1945	44.305
Février »	47.640
Mars »	49.715
Avril »	47.453
Mai »	49.439
Juin »	50.438
Juillet »	50.872
Août »	52.187

Sans doute, la diminution simultanée du nombre moyen des ouvriers présents par jour d'extraction et du rendement journalier de l'ensemble des ouvriers, au cours des mois d'avril et de mai, a-t-elle eu pour effet de réduire, pendant ces deux mois, par rapport à celui réalisé en mars, le volume de l'extraction journalière moyenne, mais celui-ci est en progrès constant à partir du mois d'avril ainsi que l'indique le graphique reproduit à la page 7; dans les derniers jours du mois d'août, il atteignait *grosso modo* le niveau de 54.000 tonnes, si l'on excepte les journées du lundi au cours desquelles l'absentéisme provoque un manque à produire qui se chiffre parfois par 7 à 8.000 tonnes.

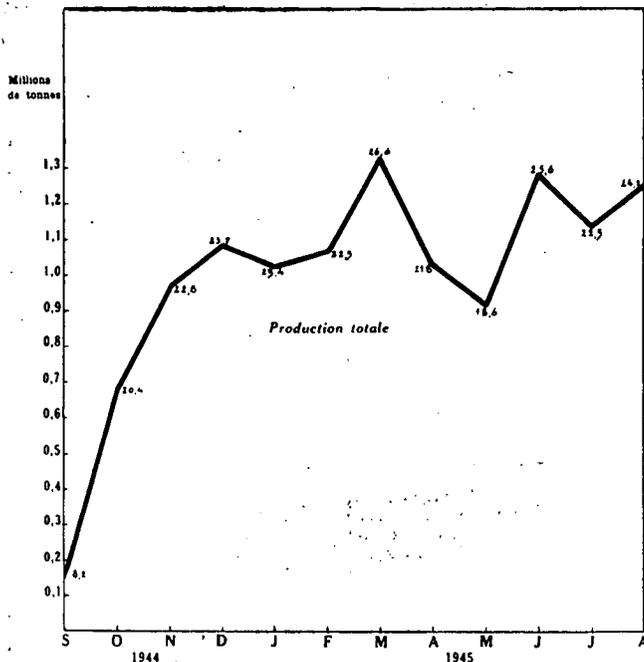
Aussi convient-il de chercher la cause des fluctuations de la production charbonnière totale pendant ces six derniers mois dans l'irrégularité du nombre moyen mensuel des journées d'extraction : le parallélisme qui unit les mouvements de ces deux éléments ressort de la comparaison des données du tableau 1 avec le relevé des nombres mensuels des journées d'exploitation, à savoir :

Le manque de papier et de grosses difficultés d'impression ont grandement retardé la publication du *Bulletin* et nous obligent à réunir en un fascicule les numéros de juillet et août. Nous nous en excusons vivement auprès de nos abonnés. Dès que les conditions matérielles le permettront, nous reprendrons la cadence mensuelle de notre publication.

En mars 1945	26,6
En avril »	21,8
En mai »	18,6
En juin »	25,6
En juillet »	22,5
En août »	24,1

Dans le graphique ci-dessous, nous avons fait figurer le diagramme de la production charbonnière mensuelle; en regard de chaque graduation de l'abscisse, correspondant à un mois de l'année, nous avons indiqué le nombre moyen de jours d'extraction recensés pendant ce mois.

GRAPHIQUE 1.



D'importants mouvements de grève ont été enregistrés au cours des mois d'avril et de mai; ils affectaient surtout les bassins sud: le nombre de journées chômées au cours de ces deux mois représente respectivement 23,58 % et 28,44 % du nombre total des journées possibles et, les journées chômées par suite de conflits du travail interviennent pour 8,02 % et 12,31 % dans ces chiffres. De plus, les jours de congé accordés au cours de la première quinzaine de mai, à l'occasion de la capitulation allemande, réduisirent à dix le nombre des jours d'activité.

En juillet, la production de chacun des bassins miniers marque un recul: la période des congés payés s'est ouverte; ses effets sur le degré d'activité, particulièrement ressentis au cours de la seconde quinzaine du mois, se prolongèrent jusqu'à la mi-août, notamment dans le bassin liégeois, le seul dont la production rétrograde encore au cours du mois d'août. L'extraction totale de 1.257.000 tonnes réalisée pendant ce dernier mois se répartit d'ailleurs à raison de 575.000 tonnes pour la première quinzaine et 682.000 tonnes pour la seconde.

Les progrès enregistrés dans la production par jour ouvrable que nous signalions ci-dessus et que confirment les indications concernant les premiers jours de

septembre permettent d'envisager un redressement plus rapide de l'allure de la production charbonnière, à condition toutefois qu'aucun événement fortuit ne provoque à nouveau une diminution du nombre des jours d'activité.

C'est essentiellement grâce à l'accroissement des forces de main-d'œuvre dont dispose l'industrie charbonnière que ce redressement a pu être opéré.

Le tableau II donne le nombre des ouvriers inscrits, à fin de mois, et la répartition de cet effectif entre les diverses catégories de main-d'œuvre.

TABLEAU II

**Nombre d'ouvriers inscrits à fin de mois
dans les charbonnages
(en milliers)**

Source: Fédération des Associations charbonnières.

Périodes	Nombre total d'ouvriers inscrits	Nombre d'ouvriers à veine inscrits	Nombre d'ouvriers du fond (y compris les ouvriers à veine) inscrits	Nombre d'ouvriers de surface inscrits
1936-1938				
Moyenne mens.	140,3	—	97,9	42,5
1945 Janvier	106,8	12,2	66,9	39,9
Février	107,5	12,3	67,7	39,8
Mars	106,7	12,1	66,8	39,9
Avril	105,3	11,8	65,6	39,7
Mai	107,2	12,6	67,5	39,7
Juin	109,8	12,9	69,7	40,1
Juillet	114,3	13,9	73,5	40,8
Août	120,1	15,8	78,7	41,3

On voit que l'effectif total de main-d'œuvre inscrite se renforce régulièrement après la fin avril (105.300 unités) pour atteindre à la fin du mois d'août 120.100 unités soit 85,6 % du chiffre moyen mensuel correspondant des années 1936-1938. Ce progrès intéresse chacune des catégories d'ouvriers. Au cours de la même période, la main-d'œuvre inscrite pour le travail de surface passe de 39.700 à 41.300 unités, celle inscrite pour le travail du fond (non compris les ouvriers à veine) de 53.700 à 63.000 unités; enfin la catégorie des ouvriers à veine, dont le manque était une des causes primordiales de la déficience de l'extraction, bénéficie de l'accroissement proportionnellement le plus important, passant de 11.800 unités fin avril à 15.700 fin août.

A fin août, c'est au bassin de la Campine qu'a été affectée la plus grande partie de cette main-d'œuvre nouvelle. Au cours des quatre derniers mois, les charbonnages campinois ont pu disposer de 11.800 des 14.800 mineurs nouvellement inscrits pour l'ensemble du pays et, au 31 août, l'effectif utilisé dans le bassin du Nord s'établit à 35.500 unités, c'est-à-dire à un niveau nettement supérieur au chiffre d'avant-guerre. C'est d'ailleurs cette injection de main-d'œuvre qui explique l'accroissement du volume de l'extraction — quasi continu à partir du mois de mai — que l'on constate exceptionnellement dans le bassin campinois, ainsi qu'il ressort des données du tableau I.

L'augmentation de la quantité de main-d'œuvre disponible implique un mouvement parallèle du nombre des ouvriers effectivement au travail. Le tableau III ci-dessous indique, par mois, le nombre moyen des ouvriers présents par jour d'extraction, les indices d'assiduité correspondants et le nombre moyen d'ouvriers de chaque catégorie présents.

TABLEAU III

**Nombre moyen d'ouvriers présents,
par jour d'extraction, dans les charbonnages**
(en milliers)

Périodes	Nombre total d'ouvriers présents	Indice d'assiduité	Nombre d'ouvriers à veine présents	Nombre d'ouvriers du fond (y compris les ouvriers à veine) présents	Nombre d'ouvriers de surface présents
	(1)	(2)	(1)	(1)	(1)
1936-1938					
Moyenne mens.	125,2	89,2	18,1	86,8	38,4
1945					
Janvier ..	84,4	79,5	8,7	50,4	34,0
Février ..	89,0	83,0	9,3	54,2	34,8
Mars	90,9	84,8	9,3	54,9	36,0
Avril	87,6	82,6	8,9	52,1	35,5
Mai	87,2	82,1	9,2	52,5	34,7
Juin	90,0	83,0	9,8	54,6	35,4
Juillet ...	91,2	81,4	10,3	56,0	35,2
Août	96,4	82,2	11,4	60,5	35,8

(1) Source : *Administration des Mines*.

(2) Cet indice est calculé pour chaque mois de l'année 1945 en établissant le rapport entre le nombre moyen des ouvriers présents par jour d'extraction indiqué dans la première colonne et le nombre moyen des ouvriers inscrits correspondant à la moyenne des effectifs à la fin du mois envisagé et à la fin du mois antérieur.

Les grèves des mois d'avril et de mai, la célébration de la victoire en Europe, puis l'octroi des congés payés en juillet et pendant la première quinzaine d'août, expliquent la réduction de l'assiduité au cours de ces diverses périodes. Par ailleurs, l'absentéisme pour raisons injustifiées, particulièrement important le lundi, sévit d'une manière permanente. A cet égard, on peut pourtant observer à partir du mois d'avril une lente amélioration : en effet, exprimées en pour-cent du nombre des journées possibles, les journées perdues du fait des absences injustifiées se chiffrent par 4,81 % en avril et 4,45 % en août. Dans l'ensemble, on constate d'ailleurs une plus grande assiduité et, dans les premiers jours de septembre, le nombre des ouvriers présents par jour d'extraction atteignait 85,8 % des inscrits; cette proportion tend à se rapprocher de la normale des années 1936-1938, évaluée à près de 90 %.

Parmi les différents centres houillers, le bassin de Charleroi bénéficie de l'assiduité la plus grande. Pour l'ensemble du pays, ce sont toujours les ouvriers à veine qui s'absentent le plus fréquemment. En moyenne, au cours du mois d'août, 76,8 % des abatteurs, 78 % des ouvriers du fond (non compris les ouvriers à veine) et 87,3 % des ouvriers de surface inscrits étaient effectivement au travail pendant les journées d'extraction. Ce défaut des abatteurs paraît égale-

ment en voie d'amélioration au début du mois de septembre et l'assiduité à ce moment — 82,7 % — approche du maximum possible : car la nature même du travail impose une plus grande fatigue à l'abatteur et l'amène à prendre des repos supplémentaires; cette habitude existait déjà avant-guerre et d'ailleurs on constate également pour les prisonniers de guerre allemands un écart important entre les nombres des ouvriers à veine inscrits et présents.

Cette amélioration d'ensemble constatée au cours des derniers mois dans l'assiduité de la main-d'œuvre doit surtout être attribuée à la plus grande régularité des travailleurs contraints de la part de qui il n'est évidemment pas admis d'absence non motivée.

Quoi qu'il en soit, les nombres des ouvriers de toutes catégories, des ouvriers à veine et des ouvriers du fond, présents par jour d'extraction, au cours du mois d'août, sont les plus élevés qui aient été enregistrés depuis la libération; le nombre total de 96.400 ouvriers présents — soit 77 % de la moyenne des années 1936-38 — se répartit comme suit, par catégories et par bassins :

	En chiffres absolus	En p. o. de la moyenne correspondante des années 1936-1938
a) par catégories d'ouvriers :		
Ouvriers à veine.....	11.396	62,-
Ouvriers du fond (non compris les ouvriers à veine) ..	49.114	71,4
Ouvriers de surface.....	35.846	93,2
b) par bassins :		
Bassin de Campine	27.708	138,8
Bassin de Mons	18.313	81,6
Bassin du Centre	12.442	63,5
Bassin de Charleroi	21.706	60,8
Bassin de Liège	16.187	58,1

Il n'est pas sans intérêt d'examiner la composition détaillée du contingent de main-d'œuvre nouvelle dont l'arrivée dans les mines remédie à l'insuffisance antérieure des effectifs ouvriers. Ce contingent supplémentaire d'ouvriers inscrits depuis fin avril, qui avait atteint 14.800 unités à fin août — comme nous l'avons dit ci-avant — comprenait à cette dernière date près d'un millier de travailleurs polonais récemment recrutés et 12.700 prisonniers de guerre allemands, dont 4.000 environ avaient été désignés pour l'abatage, 8.200 environ pour d'autres travaux du fond et quelque 400 pour le travail à la surface. Or, nous avons indiqué que l'augmentation de l'effectif intéressait les trois catégories de travailleurs correspondantes, respectivement à concurrence de 3.900, 9.300 et 1.600 unités. Le rapprochement de ces diverses données met en évidence la difficulté pour l'industrie charbonnière de recruter dans la population ouvrière belge la main-d'œuvre nécessaire à son activité et, en particulier, la main-d'œuvre destinée au travail primordial de l'abatage.

Notre industrie charbonnière est un des secteurs industriels où les nécessités économiques et les aspi-

rations au progrès social arrivent à s'opposer, et les perturbations causées par la dernière guerre n'ont fait que rendre plus aiguës et plus immédiates les difficultés de l'emploi. La répugnance qu'éprouve la population ouvrière à embrasser l'état de mineur n'est pas un élément nouveau et on peut estimer que ses effets ont commencé à s'exercer au moment où, dans les districts houillers, disparaissent les familles nombreuses qui étaient forcées, auparavant, à la fois par le besoin et par l'insuffisance des moyens de communication, à placer leurs enfants dans les mines, dès l'âge de l'apprentissage. Avant le dernier conflit, l'industrie houillère suppléait au manque de main-d'œuvre belge par le recours aux ouvriers étrangers dont le nombre, à fin 1938, était de l'ordre de 25.000. Au cours des années de guerre, près de 15.000 ouvriers étrangers ont quitté nos charbonnages pour divers motifs, par exemple pour regagner leur pays d'origine ou pour s'engager dans l'industrie allemande.

Dans le cadre de la politique économique générale, les pouvoirs publics sont intervenus pour assurer à l'industrie charbonnière les moyens de surmonter la crise de main-d'œuvre qu'elle subissait et se sont préoccupés, en ce qui concerne la main-d'œuvre nationale, d'une part d'écarter provisoirement le risque d'une extension de l'émigration du travail vers d'autres secteurs, d'autre part, d'attirer vers la profession de mineur de nouveaux éléments en leur offrant divers avantages matériels. La première de ces préoccupations a fait l'objet des arrêtés des 12, 13, 14 et 15 avril 1945 qui instaurent le principe de la mobilisation civile de personnes et d'entreprises; le dernier de ces arrêtés prévoyait l'application de cette mesure notamment aux charbonnages et aux fabriques d'agglomérés et, par conséquent, le blocage des personnes occupées dans ces industries et la réintégration des personnes qui y avaient été occupées à un moment quelconque depuis le 10 septembre 1944.

D'autre part, les ouvriers mineurs bénéficient d'un ensemble de dispositions (arrêtés du 14 avril 1945) désignées couramment comme constituant le « statut du mineur »; les principaux avantages accordés par ces arrêtés sont, en bref: l'octroi par l'Office National du Placement et du Chômage d'une prime de 2.000 francs aux chômeurs d'autres professions qui s'engagent pour le travail du fond dans les charbonnages; l'obligation de respecter les décisions de la Commission Nationale Mixte des Mines concernant le montant des rémunérations et les conditions de travail; l'octroi aux miliciens mineurs du fond, d'un sursis de rappel ou d'appel, les exonérant, dans ce dernier cas, de toute obligation militaire, à condition qu'ils continuent à exercer leur profession jusqu'à l'âge de vingt-huit ans; l'octroi de prêts à faible intérêt aux ouvriers mineurs en vue de l'achat ou de la construction d'une habitation; l'octroi aux travailleurs du fond, d'un congé payé complémentaire d'une durée maximum de douze jours calculé en fonction de l'assiduité de l'ouvrier. Du même esprit participe également la modification

du régime de retraite des ouvriers mineurs décrétée par l'arrêté du 8 mai 1945.

Les indications que nous avons données ci-dessus concernant l'évolution de l'effectif de main-d'œuvre libre inscrite dans les charbonnages semblent montrer que, malgré le bénéfice de ces diverses « primes », les milieux ouvriers belges n'ont marqué jusqu'à présent aucun enthousiasme à chercher un emploi dans l'industrie houillère. Si les efforts des pouvoirs publics n'ont pu aboutir à un succès immédiat, il faut en chercher les causes dans des raisons multiples: l'appréhension qu'éprouvent les travailleurs à l'endroit de la tâche du mineur du fond; la psychologie de l'ouvrier sur qui le bénéfice d'avantages matériels à long terme exerce peu d'attrait; l'incidence défavorable exercée par l'accroissement simultané de la demande d'emploi dans la plupart des secteurs industriels; la conjoncture actuelle, enfin, sous l'effet de laquelle certains avantages promis se sont avérés momentanément purement formels comme les facilités offertes pour l'achat ou la construction de maisons ouvrières ou comme le droit à un congé supplémentaire.

Les pouvoirs publics n'ont pas limité leur action au recrutement de la main-d'œuvre belge et, en vue de résoudre la crise actuelle, il a été derechef fait appel aux travailleurs étrangers, et notamment à ceux des ressortissants polonais se trouvant en Allemagne qui ne désiraient pas regagner leur pays. Des pourparlers ont été engagés en vue d'« importer » également de la main-d'œuvre italienne et yougoslave. Dans les circonstances actuelles, la mise au travail effective de ces contingents d'étrangers nécessite certains délais car il faut pourvoir au logement et à l'équipement ménager des familles des ouvriers. Les premiers ouvriers polonais ainsi recrutés sont arrivés dans nos charbonnages vers la mi-juillet et comme il a été signalé ci-dessus, leur nombre à fin août ne dépassait pas un millier. D'autre part, on a constaté antérieurement que dès la seconde génération, la population ouvrière étrangère introduite dans le pays pour le travail dans les mines, avait tendance à s'orienter, comme les Belges, vers d'autres professions.

En même temps qu'il était fait appel à la main-d'œuvre étrangère libre, des démarches étaient entreprises auprès des autorités militaires alliées en vue du recours à la main-d'œuvre contrainte constituée par les prisonniers de guerre allemands. Les autorités alliées ont accepté de mettre à la disposition de l'industrie charbonnière 45.000 prisonniers de guerre. Il a paru judicieux d'installer les premiers contingents de ceux-ci dans les mines de la Campine dont les conditions d'exploitation plus favorables rendaient plus profitable l'utilisation de ce supplément de main-d'œuvre et où l'étendue des chantiers permettait de confiner les Allemands à l'écart des ouvriers belges; les contingents ultérieurs seront répartis entre les divers bassins du Sud. L'apport de cette nouvelle force de main-d'œuvre ne peut d'ailleurs s'effectuer que par paliers, étant donné la nécessité de pourvoir à la construction,

l'aménagement et la surveillance des camps. C'est ainsi qu'à la fin du mois d'août 1945, 12.700 Allemands seulement étaient utilisés pour le travail dans les mines, mais l'affectation du contingent se poursuit à un rythme plus rapide.

Bien que le travail fourni par ces prisonniers de guerre soit susceptible d'être considéré comme requis à titre de réparation, les dispositions internationales prévoient l'allocation d'une solde : celle-ci a été fixée, suivant qu'il s'agit de spécialistes ou de manœuvres, à 50 ou 25 francs par semaine et son règlement incombe à l'État; à celui-ci, les charbonnages versent, de leur côté, la rétribution de la main-d'œuvre contrainte calculée sur les mêmes bases que les salaires des ouvriers belges, compte tenu de la proportion entre le rendement des prisonniers et celui des autres ouvriers. Ces fonds servent au financement de l'installation des camps et de l'entretien des prisonniers. Le surplus éventuel serait réparti partie au Fonds des Mineurs, partie aux fonds des Victimes de la Guerre.

L'appoint de main-d'œuvre contrainte a été le facteur principal du redressement observé dans l'allure de la production journalière, mais nécessairement il ne faut cependant y voir qu'un palliatif. Des garanties auraient, semble-t-il, été reçues assurant à notre industrie houillère l'utilisation des prisonniers de guerre jusqu'à la signature du traité de paix. Si celle-ci implique la libération de ces prisonniers, il n'est pas douteux que la plupart d'entre eux quittent, dès lors, nos charbonnages.

Dans le cadre des préoccupations immédiates, on constatera, en rapprochant les diverses données dont nous avons fait mention au cours de cet exposé au sujet des nombres d'ouvriers inscrits et présents, que, une fois le contingent des 45.000 prisonniers allemands

intégralement mis au travail, le volume de main-d'œuvre dont disposeront nos charbonnages sera sensiblement supérieur à celui des années d'avant-guerre et qu'il ne sera plus guère possible, étant donné le risque de saturation dans les chantiers, de songer à élever de manière appréciable le niveau de la production par un emploi quantitativement accru. C'est au relèvement du rendement individuel qu'il faudra s'efforcer d'atteindre.

Les chiffres réunis dans le tableau IV indiquent que la production moyenne des ouvriers à veine par jour de présence accuse, dans l'ensemble du pays, à partir de juin 1945, un fléchissement très sensible; depuis la libération, le rendement de ces ouvriers s'était avéré en lente mais quasi continue amélioration, au point d'atteindre, au cours du mois de mai 1945, 5.389 kilos. Il retombe en juin 1945 à 5.171, en juillet à 4.943 et en août à 4.596, soit 82,5 % seulement de la moyenne journalière correspondante des années 1936-1938 (1).

L'examen du rendement des abatteurs dans chaque bassin révèle des divergences sensibles : c'est ainsi que l'exploitation de bonnes couches dans le bassin de Charleroi a porté l'abatage journalier d'un ouvrier à veine, au cours du mois d'août 1945, à 5.768 kilos, ce qui constitue, par rapport à la moyenne mensuelle de chacune des sept dernières années, un maximum appréciable. Dans les bassins de Liège et du Centre, le rendement (pour le mois d'août respectivement 5.217 kilos et 5.861 kilos) reste à un niveau légèrement inférieur à celui d'avant-guerre, mais cette diminution

(1) Ce rapport n'a pas été rectifié en tenant compte de la réduction à sept heures et demie de la journée de travail, à partir du 1^{er} février 1937, c'est-à-dire pendant la plus grande partie de la période de référence. Actuellement, au contraire, la durée de la journée de travail est de huit heures.

TABLEAU IV

Production moyenne par ouvrier et par jour de présence
(en kilos)

Source : Administration des Mines.

Période	Mons		Centre		Charleroi		Liège		Campine		Pays	
	Ouvriers à veine	Ouvriers fond et surface	Ouvriers à veine	Ouvriers fond et surface	Ouvriers à veine	Ouvriers fond et surface	Ouvriers à veine	Ouvriers fond et surface	Ouvriers à veine	Ouvriers fond et surface	Ouvriers à veine	Ouvriers fond et surface
1936-1938 Moyenne mensuelle	4.496	736	6.152	796	5.075	722	5.411	646	7.790	1.083	5.576	777
1945 Janvier	4.123	443	5.119	466	5.277	497	4.762	402	5.747	593	5.010	485
Février	4.262	457	5.250	504	5.258	502	4.998	424	5.755	627	5.124	507
Mars	4.730	490	5.658	563	5.445	535	5.045	432	5.940	636	5.366	532
Avril	4.313	453	5.410	546	5.608	535	5.079	421	6.054	598	5.300	514
Mai	4.558	397	5.700	501	5.609	524	5.110	431	5.617	646	5.389	516
Juin	4.283	457	5.722	548	5.741	554	5.235	457	5.155	665	5.171	547
Juillet	4.094	452	6.051	552	5.683	523	5.357	444	4.521	638	4.943	530
Août	3.852	429	5.861	576	5.768	543	5.217	426	3.907	610	4.596	528

peut être tenue pour normale si l'on tient compte de l'incidence de facteurs tels que le déclassement partiel du matériel, le manque relatif de certains approvisionnements, le vieillissement du cadre ouvrier, la dépression physique résultant d'une guerre de cinq années.

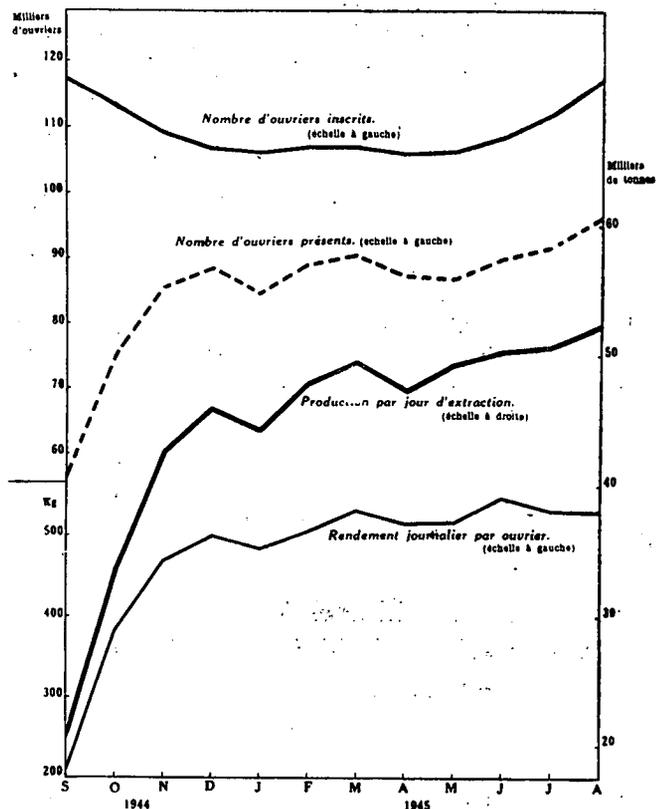
C'est dans les bassins de Mons et de Campine que le rendement des ouvriers à veine évolue défavorablement; dans le premier, le fléchissement persiste depuis mai, dans le second, la chute est particulièrement brutale (6.054 kilos en avril - 3.907 kilos en août); c'est au

fur et à mesure du gonflement de l'effectif de main-d'œuvre contrainte que le rendement individuel des abatteurs régresse, en Campine, au point de tomber en août à un niveau égal à la moitié environ du rendement d'avant-guerre. La grande majorité des prisonniers de guerre mis au travail dans les charbonnages sont novices, les mineurs professionnels qui se trouvaient parmi les prisonniers ayant été, en général, rapatriés en vue de l'exploitation des gisements allemands; à mesure que de nouveaux contingents d'Allemands arrivent dans les mines, il est nécessaire de pourvoir à leur apprentissage; il est donc normal que, avec l'accélération du rythme de leur mise au travail, le rendement moyen des prisonniers affectés à l'abatage aille en fléchissant (juin : 2,6 tonnes, juillet : 2,3 tonnes, août : 2 tonnes). Un certain délai devra encore s'écouler avant que le rendement moyen de l'ensemble du contingent atteigne celui de la main-d'œuvre libre. Si la production journalière se chiffre pour l'ensemble des ouvriers à veine par 4.596 kilos en août, le rendement des seuls travailleurs libres atteint, pendant le même mois, 5.636 kilos, soit 101 % de la moyenne mensuelle correspondante des années 1936-1938.

La production individuelle par jour de présence des ouvriers de toutes catégories accuse des fluctuations beaucoup plus limitées; si le fléchissement du rendement moyen des ouvriers à veine exerce une influence défavorable sur le rendement de l'ensemble des ouvriers, en revanche le renforcement sensible de l'effectif des ouvriers du fond auquel il a été procédé ces derniers mois, remédie au déséquilibre numérique des diverses catégories d'ouvriers. Dans l'ensemble du pays, au cours des trois derniers mois, on enregistre cependant une très légère diminution du rendement moyen journalier des ouvriers du fond et de la surface qui se chiffre par 528 kilos pour le mois d'août; cette diminution n'est cependant pas suffisante pour faire perdre le bénéfice des progrès antérieurs et le résultat enregistré en août reste supérieur à celui de janvier (485 kilos).

Dans le graphique ci-contre, nous avons fait figurer les diagrammes des mouvements, au cours de la période septembre 1944-août 1945, de divers éléments étudiés au cours de notre exposé : le diagramme de la production charbonnière par jour d'extraction traduit une nette amélioration de celle-ci, dont le volume est conditionné à la fois par le nombre d'ouvriers présents par jour d'extraction et par le rendement individuel par jour de présence. D'autre part, l'écart entre les diagrammes respectifs du nombre moyen mensuel d'ouvriers inscrits et du nombre moyen mensuel d'ouvriers présents par jour d'extraction mesure l'absentéisme, abstraction faite cependant des absences ayant entraîné la réduction du nombre de jours d'extraction.

GRAPHIQUE 2.



Le problème de l'approvisionnement en bois de mines ne s'est plus posé avec la même urgence que pendant les mois d'hiver. En fait, cependant, le risque de difficultés ultérieures est loin d'être écarté : si le rythme de l'extraction charbonnière arrivait à s'accroître rapidement, il se pourrait que les arrivages de bois de mines soient à nouveau insuffisants. Le stock, à fin août, est de 185.655 m³. Des efforts sont poursuivis en vue d'accélérer l'abatage de bois dans les forêts belges et allemandes et d'obtenir l'expédition de bois de Suède, des Etats-Unis et du Canada.

Nous avons dit plus haut que les préoccupations les plus urgentes étaient d'assurer la satisfaction des besoins de la consommation sous ses divers aspects et que, après la victoire en Europe, la possibilité s'est fait jour d'utiliser à cette fin, en plus de la production intérieure, des combustibles importés de l'étranger, notamment d'Allemagne. Dans les derniers mois, ces importations n'ont guère pu prendre d'ampleur : en effet, au début de juin, les bassins d'Allemagne occidentale, par suite de la destruction de près de la moitié de leurs installations de surface, par suite du manque de main-d'œuvre et du rendement déficient de celle-ci, sous-alimentée et dépourvue d'instruments de travail, ne produisaient plus que 5 % des quantités d'avant guerre; en juillet, la proportion est déjà plus convenable (15,3 %) et l'extraction mensuelle atteint 1.950.000 tonnes environ : 40 à 50 % des combustibles produits sont consommés dans les puits; les besoins

des forces d'occupation, des services publics et des industries vitales allemands en absorbent également une part importante; le surplus exportable est attribué par les soins de l'*European Coal Organisation*, organisme consultatif groupant les représentants des Nations Unies (à l'exception de l'U. R. S. S. et de la Pologne) et chargé de dresser le plan de la répartition, entre les pays libérés, de l'excédent exportable de la production mondiale. D'autre part, l'acheminement des charbons importés est gêné par la pénurie des transports terrestres et la difficulté des transports par eau. Pour les deux derniers mois, le volume de nos importations ressort approximativement des chiffres suivants :

	Juillet	Août
	(tonnes)	
Charbons allemands	46.473	49.932
Cokes allemands	—	6.151
Briquettes de lignite allemandes	37.269	36.844
Charbons anglais	—	702
Total (exprimé en houille crue)	80.015	91.791

Les charbons allemands consistent surtout en fines à coke qu'il est plus avantageux pour notre activité industrielle d'obtenir, plutôt que des cokes. Les charbons reçus d'Allemagne n'ont, jusqu'à présent, pas fait l'objet d'une facturation; peut-être seront-ils rangés au chapitre des réparations; leur distribution sur le marché belge s'effectue, aux prix officiels intérieurs, par les soins du Comptoir belge des Charbons, pour compte du Trésor.

L'éventualité est envisagée d'importer des charbons anglais, notamment des schlamms gras. En outre, les Etats-Unis comptent porter à 8 millions de tonnes le contingent des charbons qu'ils destinent au continent européen pour les cinq derniers mois de 1945, préalablement fixé à 6 millions de tonnes, la dénonciation de contrats de fournitures à l'armée, subséquente à la fin de la guerre dans le monde, entraînant une économie appréciable de combustible.

La production nationale du mois d'août augmentée des apports extérieurs a fait l'objet de la répartition dont nous reproduisons ci-après le tableau; en regard, nous avons indiqué l'ordre de grandeur des quantités de combustibles nécessaires à la satisfaction de certains besoins minima tels qu'ils étaient évalués en juillet dernier. Nous donnons également le programme de répartition du contingent dont le Comité des Priorités prévoit pouvoir disposer pour le mois de septembre. Ces divers relevés ne prennent pas en considération la consommation propre des charbonnages, et la distribution par ceux-ci de charbon gratuit qui, ensemble absorbent mensuellement « grosso modo » 250.000 tonnes.

TABLEAU V

Source : Ministère des Affaires économiques.
(en tonnes)

Secteur de consommation	Quantités requises pour la couverture des besoins minima (évalués en juillet 1945)	Répartition effective en août 1945	Programme de répartition pour septembre 1945
S. N. C. F. B.	140.000	148.300	165.000
S. N. C. F. V. et concédés ..	12.000	11.400	10.200
Batterie intérieure	4.000	1.500	3.000
Soutes	—	—	10.000
Ports	12.000	6.750	7.000
Travaux publics	—	500	1.000
Gazogènes mobiles	5.000	5.200	4.000
Population civile :			
Contingent domestique ...	500.000	144.600	218.000
Consommateurs spéciaux ..	85.000	—	35.000
Centrales électriques	210.000	232.300	(1) 277.300
Cokeries et usines à gaz	325.000	260.400	325.000
Industries alimentaires	125.000	52.300	(2) 82.000
Industries diverses	350.000	203.800	(3) 237.100
Armées alliées :			
Secteur américain	—	5.500	4.300
Secteur britannique	—	5.000	12.500
Exportation :			
Suisse	—	1.250	2.000
Pays-Bas	—	1.200	1.000
Luxembourg	—	27.500	—
Service des combustibles du Ministère des Communica-tions	—	—	15.000
Réserve	—	—	2.200
	1.768.000	1.107.500	1.411.600

(1) Dont 25.000 tonnes de schlamms et 10.000 tonnes de mixtes.
(2) Dont 2.000 tonnes de schlamms et 5.000 tonnes de mixtes.
(3) Dont 23.000 tonnes de schlamms et 10.000 tonnes de mixtes.

L'examen du relevé des quotas attribués en août révèle encore des déficits importants : les quantités de combustibles réservées aux cokeries et usines à gaz, aux industries diverses et à la population civile restent insuffisantes. Au contraire, l'approvisionnement des centrales électriques est satisfaisant et les a mises à même de constituer un stock de sécurité. Par rapport à la couverture des besoins au cours du mois de mars, pendant lequel le total réparti (1.055.250 tonnes) a été sensiblement égal (1), on peut noter un progrès important au chapitre des services publics (électricité et gaz), des cokeries et des industries diverses; ce progrès est dû notamment à la réduction de la consommation en combustibles des armées alliées (53.600 tonnes en mars - 10.500 tonnes en août) et des chemins de fer (182.800 tonnes en mars - 148.300 tonnes en août), obtenue malgré l'intensification du trafic civil. Il est évident que le rétablissement de la paix a pour effet de réduire progressivement le contingent important qui était absorbé directement ou indirectement à des fins militaires : pendant les quatre premiers mois de l'année, les activités servant directement ou indirectement à la poursuite de la guerre requéraient en moyenne plus de 26 % du total mensuel de charbon disponible.

Toutefois, le rétablissement, dans la plupart des branches de l'industrie, du rythme d'activité auquel permettrait d'atteindre l'approvisionnement en ma-

(1) Voir *Bulletin d'Information et de Documentation*, mars-avril 1945, p. 136.

tières premières, est toujours retardé par le manque de combustibles, car les contingents dont la plupart des secteurs industriels disposent restent inférieurs à la moitié des quantités consommées avant-guerre. Il semble bien que la reprise industrielle ne pourra se confirmer et se généraliser qu'au printemps prochain, à moins de renoncer, au cours de l'hiver, à satisfaire — même partiellement — les besoins domestiques, ce qui, pour des raisons d'ordre social, semble impossible. A moins que le redressement de la production intérieure qui se dessine ces derniers mois ne s'accroisse, et que les importations de charbons étrangers ne prennent plus d'ampleur. Dans cette hypothèse des progrès substantiels déjà pourraient être réalisés au cours même de l'hiver.

En ce qui concerne la couverture des besoins domestiques, le contingent attribué en août a été mis en stock chez les distributeurs; il en sera de même du contingent de septembre. En octobre seulement aura lieu la distribution aux consommateurs sur la base d'une ration mensuelle de 200 kilos aux ménages de moins de six personnes.

Le tableau et le programme de répartition que nous avons reproduits ci-dessus ne tiennent pas compte du surplus constitué par les *cokes* provenant de l'utilisation du contingent de houille crue alloué aux producteurs. Cette production, dont la moyenne mensuelle ressortait pendant les années 1936-1938 par 426.057 tonnes, ne s'élève plus qu'à 178.700 tonnes au mois d'août 1945; le niveau atteint pendant ce mois représente cependant par rapport aux premiers mois de l'année un sérieux progrès; les chiffres suivants en témoignent :

	Tonnes produites
Janvier 1945	94.730
Février »	65.100
Mars »	120.160
Avril »	137.800
Mai »	129.020
Juin »	155.100
Juillet »	178.220
Août »	178.700

Les contingents de coke les plus importants, à valoir sur la production escomptée pour le mois de septembre, iront à la sidérurgie (plus de 35 %), à l'exportation (20 % environ) et aux industries diverses (près de 20 %).

Pour pouvoir honorer, dans la mesure des nécessités, les programmes de répartition prévus, il a été nécessaire de puiser d'abord dans les *stocks* de houille et de schlamm constitués dans les charbonnages. Sans doute observe-t-on un stockage pendant les mois d'avril et d'août, mais il s'agit de quantités minimes. Alors qu'en 1944, les obstacles s'opposant à l'écoulement de la production avaient amené, pendant les mois d'été, un gonflement relativement important des stocks qui passaient de 410.000 tonnes à fin mars à

722.000 tonnes à fin août, on constate dans l'ensemble de la période correspondante de cette année, que les réserves de 358.000 tonnes à fin mars ont été amputées au point de tomber au niveau extrêmement bas de 252.000 tonnes à fin août. Depuis la libération du territoire jusqu'à cette date, la consommation a dépassé de 470.000 tonnes les apports de houille et de schlamm.

* * *

Nous avons fait mention, au début de cet exposé, d'un autre aspect sous lequel se poserait, à l'état latent, le problème charbonnier; il s'agit des possibilités, pour notre industrie charbonnière, de remplir le rôle qui lui incombe en tant qu'élément fondamental de notre structure économique : elle fournit le seul produit de base que le pays puisse ne pas importer en grande quantité et pour lequel il peut même disposer d'un surplus exportable; elle doit mettre à la disposition de nos industries transformatrices un combustible dont le prix ne soit pas une charge excessive pour les prix de revient; elle doit distribuer à sa main-d'œuvre un revenu réel suffisant; sa rentabilité doit lui permettre de rémunérer normalement les capitaux y investis.

L'importance que revêt la question ainsi posée justifierait un examen approfondi; l'ampleur du sujet et le manque actuel des repères précis qui, dans pareille étude, étayent le jugement, nous limitent, dans le cadre de cet exposé, à un examen forcément bref des tendances que l'on a pu observer au cours des derniers mois, dans l'évolution de quelques-uns des éléments fondamentaux du problème; car les solutions adoptées en ces matières pour surmonter les difficultés actuelles sont susceptibles de régir, à plus ou moins longue échéance, l'évolution ultérieure de notre industrie. Sans aborder l'aspect technique proprement dit de la question — dont l'importance est pourtant primordiale — et qui tient à la valeur même de nos gisements houillers, nous avons signalé déjà quelques caractéristiques de la crise de main-d'œuvre; nous examinerons ci-dessous l'évolution récente du taux des rémunérations des ouvriers mineurs et nous terminerons par quelques considérations relatives aux prix des charbons.

On sait généralement que les salaires de la plupart des travailleurs des mines sont fixés à la journée, mais que les ouvriers à veine font exception et sont rémunérés à « l'entreprise » soit, en l'occurrence, au mètre carré abattu; par extension, ce système a été appliqué également à la catégorie des ouvriers assimilés aux ouvriers à veine (bouveleurs, coupeurs de galeries) qui forment équipe avec ceux-ci.

L'accord intervenu en Commission Nationale Mixte des Mines fin 1935 avait établi le principe du rattachement des salaires des mineurs à l'indice général des prix de détail. Conventionnellement, les salaires devaient varier par tranches de 2,5 % pour une fluctuation de cet indice de l'ordre de 16 points. De plus, les salaires pouvaient également faire l'objet de majo-

rations provisoires extra-conventionnelles mais officielles, c'est-à-dire débattues en Commission Nationale Mixte des Mines; ce système n'excluait pas la possibilité de majorations extra-conventionnelles dites officielles, c'est-à-dire accordées isolément à l'initiative des charbonnages, en rapport avec la situation de l'entreprise. Après la libération, vu l'absence d'un indice officiel des prix de détail, l'application du principe adopté en 1935 ne put être reprise. Ensuite de la fixation de la nouvelle parité du change et du réajustement des prix officiels belges au niveau des prix anglais, d'une part, et d'autre part, sous la pression des revendications des milieux ouvriers désireux de rétablir partiellement leur pouvoir d'achat compromis par la hausse du coût de la vie, les salaires des mineurs furent entraînés dans un mouvement de hausse. Les étapes dont fut marqué ce mouvement sont les suivantes : un premier relèvement à concurrence de 60 % des salaires de 1940 avec effet au 1^{er} septembre 1944 fut décidé par la Conférence Nationale du Travail et appliqué par la Commission Nationale Mixte des Mines; le 7 avril 1945, celle-ci accorda, à dater du 1^{er} avril 1945, une nouvelle augmentation des barèmes à concurrence de 24 % pour les ouvriers du fond et de 7,5 % pour les ouvriers de la surface; enfin, la Commission Nationale Mixte des Mines fit appliquer, à partir du 29 juillet 1945, ensuite de la décision de la Conférence Nationale du Travail du 30 juillet 1945, une nouvelle majoration de 20 francs par jour pour les ouvriers du fond et de 15 francs pour les ouvriers de la surface. Des minima ont été fixés : après diverses péréquations, ils s'élèvent actuellement, pour le travail du fond, à 110 francs par jour pour les manœuvres et à 132 francs par jour pour les ouvriers qualifiés, et pour le travail à la surface, respectivement à 90 et 101 francs par jour; les minima accordés aux jeunes ouvriers (vingt et un ans et moins) sont établis selon un barème dégressif suivant l'âge, calculé en pour-cent du minimum accordé aux ouvriers de vingt et un ans, soit le minimum des manœuvres adultes.

En l'absence de toute documentation précise on peut estimer que ces diverses majorations et la fixation des minima auront amené le salaire moyen journalier des mineurs — compte tenu des variations du nombre d'heures de travail — aux environs de l'indice 275 calculé sur la base de la moyenne correspondante des années 1936-1938, soit aux environs de l'indice 250 calculé sur la base du salaire moyen journalier de septembre 1939. Il s'agit évidemment d'une hausse des salaires nominaux et l'ajustement définitif des salaires réels des mineurs sera concomitant au rétablissement de l'indice des prix de détail.

D'autre part, on peut considérer comme salaires indirects les charges qui incombent aux sociétés charbonnières soit par l'application des lois sociales (pensions, accidents du travail, allocations familiales, congés payés, assurances maladie, invalidité et chômage, tutelle sanitaire), soit par l'application des conventions collectives qui accordent aux mineurs le charbon

gratuit ou à prix réduit. Ces charges représentent près de 30 % des salaires, alors qu'en 1939, le rapport était d'un peu plus de 22 % seulement; le niveau atteint dépasserait donc l'indice 340 par rapport au niveau d'avant-guerre.

Selon certains avis, le prix de revient moyen des charbons serait actuellement de 501,63 francs la tonne contre 457,63 francs en juin dernier. La hausse subie par le prix de revient par rapport à l'avant-guerre est proportionnellement supérieure au relèvement des salaires; cependant, ce prix de revient doit être apprécié en considérant que l'insuffisance de l'extraction grève fortement le prix unitaire.

Les prix de vente des charbons sur le marché intérieur de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise restent fixés selon les barèmes établis par le Ministère des Affaires Economiques, conformément à la politique générale des prix (1); étant donné les maxima fixés pour chaque qualité de charbon et l'importance des ventes dans chacune de ces qualités, le prix de vente moyen des charbons au départ des charbonnages s'établit au taux approximatif de 312,40 francs la tonne.

Le principe de la prise en charge par la collectivité d'une partie de la perte subie par les charbonnages, ensuite du blocage de leurs prix de vente, est toujours appliqué et le Trésor a maintenu l'allocation des subsides. Au cours de l'aperçu de la situation économique de la Belgique à fin mars 1945, que nous avons donné dans ce *Bulletin*, nous avons exposé les modes de calcul suivant lesquels le montant mensuel de ces subsides a été déterminé, pendant la période septembre 1944-mars 1945; au cours de celle-ci, les subventions accordées à l'industrie charbonnière se sont montées à 674.800.000 francs. Au cours des mois ultérieurs, les parties intéressées ont engagé des pourparlers en vue d'adopter une formule qui, tout en rencontrant les divers intérêts en cause, organise un système de subventions à la production. Entretemps, un subside forfaitaire de 100 millions de francs a été remis mensuellement à la Fédération des Associations charbonnières, chargée de sa répartition entre les ayants droit. Le nouveau mode de calcul, dès qu'il aura été arrêté, serait sans doute appliqué avec effet rétroactif au 1^{er} avril 1945; il semble, en tout cas, que le gouvernement belge ait l'intention de réduire de 5 % le montant mensuel des subsides accordés à partir du 1^{er} octobre 1945, et de réadapter les prix dès que les disponibilités mensuelles en charbon (production et importation) atteindront l'ordre de 2 millions de tonnes.

Au cours des douze mois qui ont suivi la libération du territoire, le Trésor a consenti, du chef de ces subventions, à des décaissements qui s'élèvent — sous

(1) L'arrêté du 27 septembre 1944 fixe le prix de vente, en marché intérieur, des charbons au départ des charbonnages.

Les arrêtés du 28 octobre 1944 fixent les prix maxima des charbons à payer aux négociants-grossistes et aux négociants-détaillants.

L'arrêté du 31 janvier 1945 modifie l'arrêté du 28 octobre 1944 et fixe les marges du commerce de détail en charbon.

réserve de rectification ultérieure — au total de 1.174,8 millions de francs; étant donné le volume de la production pendant cette même année, les subventions distribuées atteignent en moyenne près de 98 francs par tonne produite.

Comme, du point de vue de la structure de l'ensemble des prix du pays, les subsides alloués par le Trésor sont incorporés par le niveau moyen des coûts de production, qu'ils majorent d'autant, on peut admettre, avec une marge assez grande d'approximation, que le charbon s'est écoulé sur le marché intérieur, au cours des derniers mois, à un prix moyen de 410 francs la tonne, qui correspond à l'indice 257 par rapport au prix moyen d'août 1939, soit fr. 159,30 (1). A titre de comparaison, rappelons que le prix moyen des charbons anglais en août 1939, calculé sur la base des prix de différentes catégories de charbon, publiés par le *Board of Trade*, s'établissait à 138 francs la tonne. En juin 1945, le prix moyen des charbons anglais a atteint par rapport à ce prix de 1939, l'indice 208 et, traduit en francs belges, se fixe à 373 francs la tonne.

Dans les dernières années d'avant-guerre, le niveau relatif des prix anglais et belges évoluait dans un sens défavorable à la Belgique; l'indice de disparité, calculé par le Département d'Etudes et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique, sur la base du rapport qui existait entre les prix dans ces deux pays en 1930, allait en se réduisant et n'était plus en décembre 1938 que de 2,6 % à l'avantage des prix belges. En établissant sur la même base, à titre exemplatif, l'indice de disparité entre les prix moyens anglais d'août 1945 et le prix moyen arbitrairement admis de 410 francs pour les charbons belges, on obtiendrait, à l'avantage de ces derniers, un indice de 0,3 %.

Ces indications doivent être considérées comme purement spéculatives : trop d'inconnues peuvent vicier les critères du jugement. On peut dire avec certitude que, dans les dernières années d'avant-guerre, le marché belge du charbon tendait vers l'autonomie complète, surtout depuis l'extension de l'activité houillère en Campine. Après six années de guerre, cependant, le marché mondial des charbons apparaît comme profondément bouleversé. Toute conjecture relative au délai que requerra la normalisation du dit marché ainsi qu'à l'aspect sous lequel il se présentera après avoir atteint un nouvel équilibre, doit être exclue. C'est ainsi que les décisions politiques qui seront insérées dans le futur traité de paix pourraient avoir une incidence sur la structure du marché du charbon. Nous avons fait, notamment, certains rapprochements entre les conditions actuelles d'exploitation dans les charbonnages belges et anglais, nos principaux concurrents à l'exportation; mais il faudrait pouvoir compter avec l'effort de rénovation structurelle que l'industrie charbonnière anglaise va entreprendre, avec le réajustement des salaires anglais que nécessitera l'abandon par ce pays, à plus ou moins longue

(1) Déterminé par le Service de Statistique de la Banque Nationale sur la base des prix de huit types de charbon belge.

échéance, de sa politique de subvention du coût de la vie, ou encore avec le renchérissement qu'auront subi les frets maritimes.

Quoi qu'il en soit, le marché mondial est actuellement caractérisé par la demande excédentaire qui s'y manifeste; et si notre industrie houillère arrivait à disposer de contingents exportables, il n'est pas douteux qu'elle ne puisse les écouler sur les marchés extérieurs à des prix nettement rémunérateurs.

Mais lorsque les différents producteurs arriveront à utiliser à nouveau normalement leurs richesses minières, la capacité de concurrence de notre industrie charbonnière sera fonction notamment de la valeur relative des gisements qu'elle exploite et du coût des avantages qu'il faudra consentir à la main-d'œuvre pour assurer le recrutement de celle-ci.

PRODUCTION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

Comme, dans les circonstances actuelles, les possibilités de production de l'énergie électrique restent inférieures aux besoins de la consommation, c'est l'approvisionnement en charbon des centrales qui conditionne le degré d'utilisation de la capacité de production de notre industrie de l'électricité.

Aussi peut-on observer un certain parallélisme entre les oscillations du volume de la production charbonnière et celles du volume de la production d'énergie électrique. Pendant les mois de janvier et février, les quantités de houille extraites sont restées inférieures au chiffre atteint en décembre; de plus, les rigueurs hivernales ont gêné, particulièrement en février, la libre disposition des moyens de transport. On enregistre donc, au cours de ces deux mois, une chute dans l'activité des centrales, et la production, qui s'était élevée à 325.498 milliers de kWh. en décembre, retombe à 307.019 et 282.035 milliers de kWh. Le redressement, en mars, de la production charbonnière, permet une amélioration des fournitures de courant (359.063 milliers de kWh). On observe de même ce parallélisme approximatif au cours des mois ultérieurs, jusqu'au mois de juillet 1945, à partir duquel les importations de charbons allemands s'ajoutent à la production intérieure. L'accroissement, au cours des mois de juin et de juillet, des quantités d'énergie électrique produites est d'autant plus appréciable que c'est au cours de ces deux mois que les centrales flottantes alliées alimentées au mazout ont cessé leurs fournitures, respectivement le 12 juin et le 28 juillet.

Les quantités d'énergie produites pendant le mois d'août représentent près de 91 % de la moyenne mensuelle des années 1936-38; cependant, eu égard au renouveau de l'activité industrielle, les fournitures d'énergie s'avèrent insuffisantes pour satisfaire les besoins accrus de la consommation; aussi une décision du Ministère des Affaires Economiques prise en date du 18 août établit-elle de nouvelles restrictions de consommation à charge des industries dont l'activité peut ne pas être considérée comme vitale.

TABLEAU VI

Production mensuelle d'énergie électrique

(Centrales de 100 kW. et plus)

(en milliers de kWh.)

Source : Ministère des Travaux publics.

Périodes	Nombre de centrales en fin de période	Union des Exploitations Électriques	Association des Centrales Industrielles	Sociétés non affiliées	Régies communales	Centrales flottantes	Total
1936-1938 Moyenne mensuelle		189.799	201.175	26.726	20.361	—	438.061
1945 Janvier	323	193.515	96.222	9.586	7.105	591	307.019
Février	324	162.595	82.585	8.501	6.541	21.814	282.035
Mars	324	205.218	95.895	10.102	12.238	35.610	359.063
Avril	324	201.917	85.510	10.044	12.636	30.541	346.048
Mai	324	201.854	81.236	10.675	12.139	34.601	340.506
Juin	324	215.321	99.154	11.394	14.727	16.460	357.056
Juillet	323	234.615	102.050	12.025	15.549	7.001	371.840
Août	322	255.764	112.252	13.672	16.118	—	397.806

Parmi les diverses catégories de producteurs, c'est le groupe des Centrales de l'Union des Exploitations Électriques de Belgique qui fournit la production de courant la plus importante : en août, 64 % de la production d'énergie électrique reviennent à ce seul groupe dont la production, au cours de ce mois (255.764 milliers de kWh.) dépasse même nettement celle d'avant-guerre (189.799 milliers de kWh. pour la moyenne mensuelle des années 1936-38). Les fournitures des centrales industrielles restent, proportionnellement, à un niveau beaucoup plus bas (112.252 milliers de kWh. en août 1945, soit 55,8 % de la moyenne correspondante des années 1936-38); ce fait s'explique, entre autres, par la stagnation relative de l'activité dans l'industrie métallurgique dont les centrales électriques intervenaient pour 40 %, en 1938, dans la production totale de cette catégorie des centrales industrielles. Il convient de mentionner également les progrès sensibles réalisés par les régies communales d'électricité dont la production passe de 7.105 milliers de kWh. en janvier 1945 à 16.118 milliers de kWh. en août, soit 79,2 % de la moyenne correspondante des années 1936-38.

INDUSTRIE MÉTALLURGIQUE

A mesure que se rétablissent les contacts internationaux, l'impression se confirme que les débouchés qui s'offriront à notre industrie métallurgique pendant la phase de reconstruction, seront particulièrement vastes : la demande s'avère considérable tant sur le marché intérieur que de la part des divers pays soucieux de restaurer à bref délai leur patrimoine matériel ou des pays dans lesquels le courant normal d'importation de produits métallurgiques s'est trouvé perturbé par la guerre; de plus, il semble jusqu'à présent que les prix de revient de notre industrie soient susceptibles de lui réserver une position favorable sur le marché. Ces considérations n'entendent toutefois pas préjuger de la situation de notre industrie au delà de la période, relativement brève, de la restauration économique mondiale.

D'ailleurs la rareté des matières qui sont à la base même de l'activité de la sidérurgie, le minerai de fer et le coke, continue à freiner sensiblement, dans ce secteur, la reprise que l'état de l'équipement industriel aurait permis d'espérer plus prompte.

Le déficit de la production de coke, fonction de l'extraction charbonnière, constitue l'obstacle le plus sérieux à cette reprise : les répercussions les plus immédiates de ce déficit sur les possibilités de la sidérurgie se manifestent par l'insuffisance des livraisons de combustibles dont celle-ci bénéficie. Pendant le premier semestre de cette année, les contingents de coke effectivement distribués à l'industrie sidérurgique sont restés inférieurs aux allocations, elles-mêmes extrêmement réduites, des programmes de répartition; il faut attendre les tout derniers mois pour pouvoir observer une concordance entre les quantités prévues et distribuées, dont nous donnons ci-dessous les chiffres mensuels (en tonnes) :

	Prévisions	Livraisons réelles
Janvier	61.000	29.995
Février	5.090	10.560
Mars	40.405	39.621
Avril	65.000	43.691
Mai	65.000	37.323
Juin	65.000	47.934
Juillet	60.000	57.457
Août	60.000	60.206

Le rappel de la consommation de matières premières et de combustibles faite par la sidérurgie dans les années d'avant-guerre, mettra en relief l'ordre de grandeur du manque de ces produits : en 1937, année de conjoncture favorable, les hauts fourneaux, qui produisaient mensuellement, en moyenne, 317.000 tonnes de fonte, utilisaient 290.000 tonnes de coke pour la fusion des 760.000 tonnes de minerais à travailler; cette production absorbait également environ 40.000 tonnes de mitrilles de fer et 59.000 tonnes de scories, de résidus de grillage des pyrites et de résidus divers.

Or, à l'heure actuelle, le combustible n'est pas la seule matière qui fasse défaut; l'approvisionnement

en matière première elle-même s'est heurté à maints aléas. Jusqu'aux mois de mai-juin 1945, l'industrie de l'acier et du fer a surtout trouvé à s'approvisionner en minerais en épuisant les stocks existant dans le pays au moment de sa libération; la répartition géographique de ces stocks était d'ailleurs déficiente et leur composition loin d'être homogène. On enregistrait également un courant d'importation, d'ailleurs de peu d'ampleur, de minerais provenant de minières localisées dans le bassin français, mais appartenant à des sociétés belges; d'autre part, le Grand-Duché de Luxembourg ne pouvait encore expédier que des quantités minimales de matières premières : au 21 juin 1945, 28.000 tonnes seulement de minerais luxembourgeois étaient parvenues à la sidérurgie belge. En juin, selon les termes d'un nouvel accord provisoire conclu avec la France, nous pouvions obtenir 100.000 tonnes de minerais français en contrepartie de 10.000 tonnes de coke. Cet accord fut prorogé le mois suivant, mais l'arrêt des exportations de coke belge vers la France à la mi-juillet entraîna la suspension par la France des livraisons convenues de minerais. En août, un nouvel accord commercial conclu avec ce pays est entré en application : l'échange se fera sur la base de 150.000 tonnes de minerais contre 30.000 tonnes de coke. Enfin, des négociations menées avec la Suède ont abouti à l'obtention d'un contingent total de 900.000 tonnes de minerais qui nous parviendra à partir de la mi-septembre, si les disponibilités de frets sont suffisantes, à raison de 75.000 tonnes par mois.

Au cours des trois derniers mois, le tonnage total des livraisons de minerais s'est élevé à 485.500 tonnes et se répartit comme suit :

	Importations		
	de France	du Grand-Duché	Total
Juin	104.800	19.700	124.500
Juillet	57.000	80.200	137.200
Août	122.700	101.100	223.800
	284.500	201.000	485.500

Comme la France entend subordonner toute exportation de minerais à l'obtention d'une contrepartie en coke et comme le Grand-Duché de Luxembourg et la Suède demandent également, même s'ils nous accordent le bénéfice d'un certain délai, une compensation en combustible à leurs envois de matières premières, il semble bien que le redressement rapide et continu de notre production sidérurgique sera fonction, au cours des prochains mois, des progrès qui seront réalisés dans la production des charbons et du coke; en effet, non seulement c'est de celle-ci que dépend — comme nous l'avons vu — l'importance des contingents de combustibles attribués à la sidérurgie pour la transformation des minerais, mais, indirectement, elle conditionne également l'approvisionnement des

hauts fourneaux en matières premières. Ainsi le contingent de minerais du mois d'août, soit 223.800 tonnes, a été obtenu grâce à l'envoi de 23.100 tonnes de coke vers la France et de 13.900 tonnes vers le Grand-Duché; la fusion de cette quantité de minerais nécessiterait la consommation d'environ 86.000 tonnes de combustible; au cours de ce mois, les besoins en coke directs et indirects de l'industrie sidérurgique atteignent donc approximativement 123.000 tonnes; or, la production totale de coke au cours du mois ne s'est élevée qu'à 178.700 tonnes. Prochainement, ces besoins seront accrus derechef par l'arrivée des contingents de minerais suédois.

Si l'amélioration qui se dessine dans le volume de l'extraction charbonnière et l'importation de quantités éventuellement plus larges de fines allemandes permettent d'envisager la possibilité de disposer bientôt d'une production de coke suffisante, le problème restera néanmoins posé d'un approvisionnement accru des hauts fourneaux en minerais : le contingent mensuel voisin de 325.000 tonnes dont il semble que ceux-ci puissent disposer bientôt, apparaît comme un maximum, dans les circonstances présentes, bien qu'il ne représente pas 42 p. c. de la consommation de minerais en 1937. Une amélioration ultérieure, à cet égard, dépendra principalement du redressement de la production française de minerais : celle-ci s'est élevée pendant le mois d'août à 795.000 tonnes, soit 28 p. c. seulement de la moyenne mensuelle de 1938.

Quoi qu'il en soit, on peut, d'ores et déjà, enregistrer un progrès, sans doute encore restreint, des quantités de fonte et d'acier produites. Les données du tableau VII en font foi.

A la fin du mois de septembre 1944, 3 des 57 hauts fourneaux en ordre de marche qui constituent l'équipement actuel de notre industrie sidérurgique, étaient à feu; à la fin du mois de février 1945, ce nombre s'était réduit à 5; à la fin du mois d'août 1945, au contraire, 15 installations sont en activité et leur production de fonte a atteint, au cours de ce dernier mois, 73.000 tonnes, soit 27,6 % de la quantité produite mensuellement pour la moyenne des années 1936-38, c'est-à-dire 264.300 tonnes. Les progrès de la production de fonte s'observent d'ailleurs de façon ininterrompue depuis le mois de février dernier.

La fabrication de l'acier accuse un mouvement parallèle. A la fin d'août 1945, 18 grands convertisseurs fonctionnent, sur un total de 57, contre 8 à fin février dernier; en ce qui concerne les fours Martin, les chiffres correspondants sont : 9 en activité à fin août sur un total de 29, contre 3 à fin février; il faut également mentionner les 4 fours électriques qui concourent à la production au 31 août 1945. A l'augmentation, depuis le mois de mars, du nombre d'installations en activité correspond une progression constante des quantités d'acier brut produites : au cours du mois d'août, les aciéries ont coulé 67.980 tonnes d'acier brut, soit 26,9 p. c. de la moyenne mensuelle des quantités pro-

TABLEAU VII

Production sidérurgique

(Chiffres absolus en tonnes — Indices : base 1936-1938 = 100.)

Source : Administration des Mines.

Périodes	Production de fonte		Nombre de hauts fourneaux en activité (1)	Production d'acier						Production de fer fini	
				Aciers bruts, non compris pièces moulées en première fusion		Pièces moulées en première fusion		Aciers finis			
	Chiffres absolus	Indices		Chiffres absolus	Indices	Chiffres absolus	Indices	Chiffres absolus	Indices	Chiffres absolus	Indices
1936-1938 (moy. mens.)	264.306	100	—	252.620	100	6.495	100	193.053	100	2.945	100
1945 Janvier	23.070	8,7	9	7.910	3,1	2.090	32,2	16.370	8,5	1.830	62,2
Février	13.490	5,1	5	10.280	4,1	2.670	41,2	15.110	7,8	730	24,8
Mars	18.790	7,1	7	14.390	5,7	3.080	47,4	25.630	13,3	380	12,9
Avril	40.000	15,1	12	29.680	11,7	3.080	47,4	33.550	17,4	1.230	41,8
Mai	47.040	17,8	11	36.590	14,5	2.090	32,2	31.460	16,3	940	31,9
Juin	54.500	20,6	11	51.870	20,5	2.120	32,6	50.300	26,1	1.700	57,7
Juillet	63.030	23,8	14	55.710	22,1	2.010	30,9	49.830	25,8	1.570	53,3
Août	73.000	27,6	15	67.980	26,9	2.430	37,4	58.250	30,2	1.720	58,4

(1) Chiffres à fin de mois.

duites en 1936-38, c'est-à-dire 252.620 tonnes. Il convient d'y ajouter le tonnage de pièces moulées en première fusion, soit, pour le même mois, 2.430 tonnes; quantitativement, cette production est d'ailleurs normalement de moindre importance puisqu'elle s'élevait, dans les années 1936-38, au chiffre moyen de 6.500 tonnes par mois seulement.

Le volume de la production de fer fini, au cours de la même période de référence, ne dépassait pas 3.000 tonnes par mois; en août 1945, elle atteint 1.720 tonnes, mais les chiffres des quantités produites au cours des huit premiers mois de l'année ne reflètent pas de tendance nette vers une amélioration.

L'examen de la répartition, suivant le mode de fabrication, des quantités totales d'acier et de fer fabriquées pendant les années d'occupation et en juillet 1945, indique que l'apport des convertisseurs Thomas reste le plus important, mais s'est réduit proportionnellement à celui des fours Siemens-Martin et des fours électriques :

	Période octobre 1940 à juillet 1944	Juillet 1945
Convertisseurs Thomas	76,1	68,0
Fours Siemens-Martin	21,8	27,3
Fours électriques	1,4	
Production d'acier ...	99,3	95,3
Production de fer ...	0,7	4,7
Total ...	100 %	100 %

En 1937, 140 trains de laminoirs concouraient à la transformation des aciers; en août 1945, ce nombre n'est plus que de 52. Dans les années d'avant-guerre, la production mensuelle de laminés était de l'ordre de 180 à 190.000 tonnes; pour la moyenne des trois derniers mois de 1944, elle était tombée au niveau extrêmement bas de 12.073 tonnes; elle se redresse, par paliers, au cours des mois ultérieurs, pour atteindre, pendant le mois d'août, le chiffre de 57.235 tonnes.

Les expéditions de laminés, qui prennent d'ailleurs plus d'ampleur depuis le mois d'avril, se sont élevées au cours des huit premiers mois de 1945 à 308.100 ton-

nes dont 218.200 tonnes sur le marché belge, 87.500 tonnes aux armées alliées et 2.400 tonnes à l'exportation. Comme la production totale, pendant la même période, ne représente que 286.000 tonnes, les stocks de laminés ont fait l'objet de prélèvements et tombent de 86.500 tonnes à fin janvier à 59.800 tonnes à fin août. Pendant ce dernier mois, on a observé cependant un renforcement des stocks, les expéditions ayant subi une réduction alors que la production maintenait son allure ascendante.

Il semble bien que les inscriptions d'ordres émanant des armées alliées accusent, depuis le mois d'avril, un fléchissement continu et, à la fin du mois d'août, les ordres en carnet restant à laminier pour leur compte ne portent que sur 5.600 tonnes contre 110.700 tonnes pour le marché belge.

Les exportations ont repris au cours du mois de juillet, mais, malgré une hausse légère pendant le mois d'août, leur volume est encore très faible : au cours de ce dernier mois, les inscriptions d'ordres pour l'exportation ont atteint 20.000 tonnes et 2.400 tonnes ont été expédiées.

Pour les entreprises s'occupant de fabrications métalliques, parmi lesquelles sont rangés notamment les fonderies, tréfileries, tôleries, constructeurs de ponts, de charpentes et de matériel de chemins de fer, les constructions navales, les constructions électriques, l'industrie des machines outils et celle de l'automobile, on enregistre, dans l'ensemble, une reprise lente de l'activité; ce secteur industriel occupait 107.300 ouvriers environ en août 1945. Les livraisons totales effectuées au titre de commandes directes, exprimées en poids, se montaient à 28.035 tonnes en mars 1945 et à 36.343 tonnes en août dernier; comme la diversité des fabrications groupées dans ce total enlève une grande partie de sa signification à ce mode d'évaluation, il est utile de mentionner les valeurs correspondantes, soit respectivement 505 et 785 millions de francs. Dans ce domaine également, les livraisons faites aux armées alliées accusent une réduction et ce sont les expéditions sur le marché intérieur

et à l'exportation qui vont croissant; le volume des exportations est cependant encore fort restreint puisqu'en août elles ne représentent guère plus d'un dix-huitième en poids et d'un douzième en valeur des livraisons au marché intérieur.

Le manque de combustible constitue derechef un obstacle sérieux à la reprise de l'activité de l'INDUSTRIE DES MÉTAUX NON FERREUX, bien que de sérieuses difficultés aient également été rencontrées, pour certains métaux, du côté de l'approvisionnement en matières premières.

Les données numériques disponibles au sujet de ce secteur ont trait au seul premier semestre de 1945; certaines informations indiquent cependant que la situation au cours des mois ultérieurs est, à maints égards, déjà plus favorable.

En général, les industries qui transforment les métaux bruts jouissent actuellement d'une situation privilégiée vis-à-vis des industries qui produisent ceux-ci: c'est que la pénurie de combustible a justifié l'adoption d'une politique qui donnait la préférence, au cours des premiers mois de l'année, aux importations de métal brut plutôt que de minerais.

C'est le cas du *cuivre* et de l'*étain*, notamment, que la colonie expédiait raffinés; cependant, dans les derniers mois, des mattes de cuivre congolaises sont entrées dans le pays et ont été stockées; on prévoit que, vers le mois de novembre, l'usine d'Oolen pourra produire à un rythme intéressant. Au cours du premier semestre de 1945, 3.600 tonnes de matières premières de cuivre et 3.150 tonnes de produits bruts ont été importées. L'activité des industries transformatrices de cuivre paraît devoir être assurée grâce au stock de métal qui se trouvait encore dans le pays à la fin de l'année 1944, aux importations diverses et aux réserves de mitrilles, et seul l'engorgement des entreprises, freinées par l'insuffisance des livraisons de combustible, par les restrictions à la fourniture d'énergie électrique et par le manque de main-d'œuvre qualifiée, impose certains délais à la satisfaction des besoins de la consommation.

Relativement, c'est-à-dire compte tenu du rapport entre les consommations brutes des différents métaux non ferreux avant-guerre, estimées « grosso modo » à 30.000 tonnes pour le cuivre, 44.000 tonnes pour le plomb et 82.000 tonnes pour le zinc, l'approvisionnement en *plomb* et en *zinc* est beaucoup moins favorable. Des envois, d'ailleurs peu importants, de *plomb* brut ont pu être obtenus d'Australie et du Canada: au cours du premier semestre, 2.500 tonnes de métal brut ont été importées. Un accord avec la Suède prévoit l'expédition par ce pays, au cours des derniers mois de 1945, de 10.000 tonnes de galènes sous condition de lui réserver quelque 3.600 tonnes du plomb-métal obtenu à partir de ce contingent.

Du Congo sont importées mensuellement de faibles quantités de minerais de *zinc*, l'extraction de ce pro-

duit dans la colonie étant encore peu importante; d'autres minerais ont été obtenus du Mexique et d'Argentine; aucune quantité de zinc brut n'a pu être introduite dans le pays au cours du premier semestre de 1945, étant donné la rareté relative de ce produit dans le monde.

L'équipement industriel du pays ne compte pas d'installation outillée pour le travail des minerais d'*aluminium* et l'allure de marche des deux entreprises transformatrices sises respectivement dans les régions liégeoise et anversoise est ralentie par les dégâts qu'elles ont subis par faits de guerre; cependant, elles trouvent facilement à s'approvisionner auprès des producteurs de métal brut, notamment du Canada, que les besoins de guerre, surtout l'hypertrophie des constructions aéronautiques, ont amenés à développer très fortement leur production d'*aluminium*. Les producteurs français s'efforcent, de leur côté, de reprendre l'approvisionnement du marché belge de l'*aluminium* brut qu'ils assuraient avant-guerre et offrent, à cette fin, leurs produits à un prix égal, compte tenu de la parité de change, à la moitié du prix intérieur français.

La production des *métaux précieux* n'a pas encore été entamée, mais il ne semble pas qu'un problème de technique soit, en l'occurrence, la cause déterminante de cette abstention.

Le tableau VIII ci-dessous, dressé par les soins du Conseil professionnel de l'Industrie des Métaux non ferreux, donne un aperçu de l'importance, au cours du premier semestre de 1945, de la production et de la transformation primaire des principaux métaux non ferreux et rapproche ces éléments des données pour la période correspondante de 1938.

TABLEAU VIII

**Production et transformation primaire
des principaux métaux non ferreux**
(en tonnes).

Source: Conseil professionnel de l'industrie des métaux non ferreux.

Métaux	Production de métal brut de première fusion			Transformation en demi-produits		
	1938 (1er semestre)	1945	1945 en % de 1938	1938 (1er semestre)	1945	1945 en % de 1938
Cuivre	63.000	3.000 (*)	4,8	12.000	1.200	10
Alliage cuivre ..	—	—	—	14.900	2.750	18,5
Plomb	44.000	2.700	6,1	14.600	2.200	14,9
Zinc	112.000	270	0,2	30.300	715	2,3
Étain	3.700	—	—	—	—	—

(*) Métal non raffiné.

A la même source, nous empruntons également le tableau IX qui reflète l'état des stocks connus des principaux métaux non ferreux détenus par les producteurs et transformateurs primaires, au 30 juin 1945; les stocks détenus par les consommateurs ne sont pas compris dans ces chiffres.

TABLEAU IX

**Stocks apparents des principaux métaux non ferreux
chez les producteurs et transformateurs primaires**
(en tonnes).

Métaux	Matières premières + mitrailles (en métal contenu)	Produits bruts	Demi-produit
Cuivre	11.000	3.170	1.720
Alliages cuivre	850	225	2 120
Plomb (doux et antimonieux) ..	6.500	3.050	620
Zinc (fin et ordinaire)	13.825	5.900	7.450 (*)
Étain	18	71	21

(*) Y compris les poussières.

Il n'est pas inutile de signaler enfin que les marchés du plomb, du zinc et des métaux précieux restent réglementés, les importations des deux premiers de ces métaux étant d'ailleurs subsidiées.

INDUSTRIE TEXTILE

Pendant les premiers mois qui suivirent la libération du pays, l'activité dans l'industrie textile demeura extrêmement faible, par suite du manque de matières premières et de charbon. De septembre 1944 à mars 1945, le niveau d'occupation dans cette branche, du moins pour la fabrication destinée à l'économie belge, n'atteignit qu'un pourcentage infime — probablement pas 5 % — de la capacité de production normale. Depuis lors, grâce à un concours d'éléments favorables, la situation de l'industrie textile s'est beaucoup améliorée. La reprise qui s'est dessinée à partir du second trimestre de l'année en cours, s'est progressivement accentuée au point qu'à l'heure actuelle, le secteur textile est, de toutes nos grandes industries manufacturières, celui où le redressement a été le plus rapide et le plus complet.

Les premiers arrivages importants de coton et de laine eurent lieu en avril-mai. A partir de ce moment aussi, les contingents de combustible mis à la disposition des entreprises textiles furent considérablement augmentés. Par ailleurs, les usines et l'outillage étaient restés presque intacts, tandis que l'essentiel de la main-d'œuvre spécialisée d'avant-guerre avait pu être sauvegardé, quoique celle-ci ait été affectée par plusieurs années d'inactivité. Les conditions se trouvaient ainsi réunies pour entamer un programme de production qui allait permettre d'atteindre, en l'espace de quelques mois, un degré d'activité représentant une fraction appréciable du niveau normal d'avant-guerre. Enfin, la reprise fut également stimulée par l'exécution d'importantes commandes à façon pour compte des autorités militaires alliées, pour lesquelles celles-ci procurèrent elles-mêmes les matières premières. Sous l'effet conjugué de ces divers facteurs, le volume de la production textile était estimé, dès le mois de juin, à 30 % de celui de 1938. On peut admettre qu'à fin août, c'est-à-dire un an après la libération, le coefficient de 50 % était atteint et même dépassé dans certains secteurs essentiels tels que celui du coton. Ce

sont là des chiffres plus élevés que dans n'importe quelle autre industrie de base. Le résultat obtenu apparaît d'ailleurs comme d'autant plus remarquable si l'on tient compte des circonstances économiques générales dans lesquelles il a été réalisé.

Toutefois, si le redressement est satisfaisant dans l'ensemble, il n'a, jusqu'à présent, pas affecté dans une même mesure les diverses branches de l'industrie textile. La situation la plus favorable se présente pour le secteur du coton, grâce à un approvisionnement particulièrement abondant en matières premières et aussi au fait que la plupart des ordres à façon transmis par les Alliés portèrent sur des articles en coton. L'évolution a également été satisfaisante dans l'industrie linière où, cependant, les circonstances spéciales dans lesquelles opère cette branche auraient normalement dû permettre un degré d'activité plus élevé. Par contre, la reprise semble avoir été moins accentuée dans les secteurs de la laine, de la rayonne et du jute, où les disponibilités en matières premières ont entravé la production. Enfin, dans certaines branches, telles que la bonneterie et la confection, l'activité régulière, pendant la période considérée, a encore été très réduite ou même nulle comme dans l'industrie des tapis et tissus d'ameublement.

De mars à fin août, les arrivages de matières premières sur le marché belge se sont progressivement amplifiés et régularisés. Depuis lors, la situation s'est encore améliorée, à la fois par de nouvelles importations et par la cession à la Belgique, après la fin des hostilités, d'importantes réserves de matières premières détenues par les armées alliées. Les perspectives pour les prochains mois sont également fort encourageantes : plusieurs achats considérables ont déjà été conclus sur les marchés étrangers, notamment pour la laine, le coton et le jute ; de grosses quantités de ces produits sont attendues en Belgique au cours du dernier trimestre de cette année. Dès à présent, la situation au point de vue des matières premières dans l'industrie textile peut donc être considérée comme normalisée. Dans la plupart des secteurs principaux, les stocks existant dans le pays à l'heure actuelle ou devant y arriver à bref délai, sont d'ailleurs suffisants pour permettre une production de plusieurs mois au rythme normal.

En ce qui concerne l'approvisionnement en matières premières pendant la période sous revue, la situation d'ensemble apparaît donc comme largement satisfaisante, quoique ici également des différences assez sensibles s'observent de secteur à secteur avec, comme corollaire, des disparités correspondantes dans les niveaux de production respectifs. Comme dit plus haut, c'est l'industrie cotonnière qui a bénéficié des approvisionnements les plus larges. La situation fut moins bonne pour la laine et le jute, sans cependant avoir suscité des difficultés sérieuses. Par contre, l'épuisement des réserves de cellulose a sensiblement entravé la production de rayonne et de fibranne. Quant au marché linier, alors que les stocks existants eussent

dû permettre d'entretenir une activité presque normale, il souffrit des irrégularités qui ont continué à s'y manifester et qui semblent même s'être développées au cours des derniers mois.

Malgré quelques déficiences, le degré d'approvisionnement en matières premières dans les principales branches textiles était néanmoins suffisant depuis plusieurs mois pour développer la production bien au delà des niveaux effectivement atteints. Toutefois, des difficultés dans d'autres domaines ont empêché la réalisation des possibilités offertes de ce côté. Parmi celles-ci figurent en ordre principal la pénurie de charbon et le problème de la main-d'œuvre. En outre, les restrictions apportées dans la fourniture de courant électrique aux entreprises et des pratiques de stockage, intervenant à divers échelons de la production et de la distribution, ont également entravé, dans une certaine mesure, la reprise de l'activité et la normalisation des marchés.

Comme pour la plupart des autres industries, le degré d'activité de l'industrie textile a été largement influencé par les quantités de combustible mis à la disposition de ce secteur. Il n'est pas excessif de dire qu'au cours des derniers mois, l'influence de ce facteur a été prépondérante, dépassant même celle de l'approvisionnement en matières premières. L'évolution de la situation charbonnière générale pendant l'été n'a pas permis d'octroyer à l'industrie textile des contingents de combustibles suffisants pour augmenter la production au rythme de l'arrivage des matières premières. Cependant, depuis le mois d'avril, c'est à-dire à partir du moment où les matières premières commencèrent à entrer en Belgique d'une façon substantielle, un sérieux effort fut fait pour augmenter les contingents de houille attribués au secteur textile, ainsi qu'en témoignent les chiffres suivants :

**Attributions de charbon à l'industrie textile
depuis le début de l'année**

Janvier	1945	4.000 tonnes
Février	»	2.500 »
Mars	»	4.000 »
Avril	»	10.000 »
Mai	»	18.730 »
Juin	»	16.450 »
Juillet	»	18.051 »
Août	»	28.096 »
Septembre	»	27.497 »

En dehors de ces quantités de charbon, l'industrie textile s'est vu attribuer de faibles tonnages de mixtes et de schlamms qui, toutefois, ne présentent que peu d'intérêt pour ce secteur. Les prévisions pour les prochains mois paraissent assez encourageantes, mais tout dépendra évidemment de l'évolution de la situation charbonnière dans l'ensemble. Vu les besoins urgents du pays en produits textiles, les autorités responsables semblent décidées à accorder une place privilégiée à l'industrie textile au cas où, dans le cadre du plan général de répartition du charbon, des disponibilités supplémentaires permettraient d'aug-

menter le contingent prévu pour le secteur industriel. On estime cependant — nous l'avons dit précédemment — que, malgré l'amélioration très nette qui se dessine depuis quelque temps aussi bien dans la production que dans l'importation du charbon, cette perspective n'est guère susceptible de se réaliser, dans une mesure sensible, avant le printemps de l'année prochaine, des tonnages importants devant être réservés pendant l'hiver pour les distributions de charbon domestique. Aussi les milieux compétents prévoient-ils que les quantités accordées à l'industrie textile pour les mois d'août et de septembre ne pourront pratiquement plus être augmentées pendant le dernier trimestre de 1945. Il est probable qu'on devra même considérer comme un succès le fait de pouvoir maintenir, au cours des prochains mois, les contingents de combustible de l'industrie textile à leur niveau actuel. Par contre, on espère que, pour l'industrie en général, la situation au point de vue du charbon sera entièrement normalisée vers la fin de l'hiver; de sorte qu'à partir de ce moment, la production textile ne serait plus freinée par le manque de combustible et pourrait ainsi s'épanouir pleinement dès l'année prochaine. Les plans de production et d'exportation de produits textiles, élaborés en ce moment par le Ministère des Affaires Economiques, sont basés sur cette hypothèse.

Outre la pénurie de charbon, l'activité de l'industrie textile a été affectée en partie par les mesures prises en vue de réduire la consommation d'énergie électrique. Le régime général de restriction existant depuis la fin de l'année dernière a été sensiblement renforcé par les nouvelles dispositions entrées en vigueur au mois d'août et obligeant les entreprises industrielles soit à diminuer d'un tiers leur consommation journalière normale entre certaines heures, soit à ne travailler que quatre jours par semaine ou deux semaines sur trois pendant les mêmes heures. L'activité dans l'industrie textile n'a pourtant pas beaucoup souffert de ces limitations, les entreprises de ce secteur s'étant assez rapidement adaptées à la situation. Des arrangements sont d'ailleurs intervenus à ce sujet de région à région. Mais si, dans l'ensemble, le volume de la production n'a guère été influencé par ces mesures, les conditions d'exploitation en ont parfois été rendues plus difficiles et plus onéreuses. Faute de choix d'un régime défini, des usines textiles se sont, à certains moments, vu couper le courant en pleine activité, pour être rétabli après une interruption plus ou moins prolongée, provoquant ainsi la perte d'un nombre considérable d'heures de travail. Depuis quelque temps, la plupart des restrictions ont été levées dans l'industrie textile. Le seul régime spécial qui subsiste à l'heure actuelle concerne les tissages où le travail ne peut s'effectuer qu'entre 13 et 21 heures.

Un problème qui, dans l'industrie textile, se pose avec une acuité accrue à mesure que la reprise s'amplifie, est celui de la main-d'œuvre. Certains aspects

de cette question ont déjà été examinés dans l'article consacré à la situation économique de la Belgique à fin mars 1945, paru dans le *Bulletin d'Information et de Documentation* de mars-avril 1945. La conclusion de cette analyse était qu'une sérieuse pénurie de main-d'œuvre, principalement de main-d'œuvre qualifiée, ne manquerait pas de se produire dans l'industrie textile dès que la production pourrait à nouveau y être entreprise sur une vaste échelle. Ces prévisions se sont effectivement réalisées et, à ce point de vue, la situation n'a fait qu'empirer au cours des derniers mois. Les difficultés de recrutement existent dans tous les secteurs, mais elles sont particulièrement graves pour certaines branches telles que la filature et le tissage du coton et de la laine, notamment dans les régions de Gand et de Verviers. La pénurie affecte surtout la main-d'œuvre féminine.

A première vue, il peut paraître étonnant que, alors que les difficultés grandissantes de recrutement de main-d'œuvre sont confirmées dans tous les milieux professionnels de l'industrie textile, les statistiques officielles du chômage accusent encore un chiffre élevé de chômeurs dans cette branche. Sans doute ce chiffre a-t-il déjà sérieusement diminué depuis quelque temps. A fin septembre, il s'élevait cependant encore à 28.070 unités (contre 52.036 à fin mars et 33.488 à fin juin), ce qui n'est guère compatible avec la situation signalée plus haut, même si l'on tient compte d'une fraction de chômage résiduaire en fait irréductible. Cette anomalie s'explique pour diverses raisons. Tout d'abord, il ne faut pas perdre de vue que dans certains secteurs importants, tels que celui des tapis et tissus d'ameublement ou celui de la confection qui, avant la guerre, occupaient respectivement plus de 10.000 et plus de 5.000 ouvriers, le chômage, pendant la période considérée, était encore presque complet. Ensuite, ainsi que nous l'avons dit, c'est surtout dans la main-d'œuvre qualifiée que la pénurie se fait; or, dans les chiffres de chômeurs cités ci-dessus figurent sans doute un assez grand nombre d'éléments qui ne peuvent passer pour de véritables spécialistes. Enfin, il est probable également que certains chômeurs trouvent un appoint appréciable de revenus dans des pratiques du commerce extraréglementaire, ce qui les dispense de chercher activement un emploi régulier dans leur profession.

Les principales causes de la pénurie croissante de main-d'œuvre dans l'industrie textile ont déjà été indiquées dans l'article sur la situation économique paru dans le *Bulletin* de mars-avril : elle doit être attribuée, d'une part, au vide créé dans les rangs de la main-d'œuvre formée avant la guerre et qui n'ont pu être renouvelés pendant plusieurs années; d'autre part, au passage d'un assez grand nombre de travailleurs textiles au service des armées alliées par suite de l'attraction exercée par les hauts salaires et autres avantages accordés par les autorités militaires à un moment où les possibilités d'emploi dans l'économie belge étaient encore fort réduites; enfin, la

disparité existant entre les niveaux de salaires belge et français a amené un certain drainage de main-d'œuvre vers la France, notamment dans les centres textiles de la Flandre occidentale et du Hainaut.

La situation dans le secteur de la filature, par exemple, est typique à ce point de vue : avant la guerre, les filatures employaient surtout des jeunes ouvrières qui quittaient le plus souvent l'usine au moment de leur mariage. Or, dans la classe ouvrière, les mariages se contractent généralement assez tôt. Aussi la majorité des effectifs des filatures était-elle composée d'ouvrières de quinze à vingt-deux ans. Les entreprises devaient donc veiller à assurer, par des embauchages réguliers, le renouvellement continu de leurs cadres, de façon à pouvoir former au fur et à mesure les nouveaux éléments spécialisés destinés à remplacer les ouvrières qualifiées au moment de leur départ. Or, comme ce roulement a été largement interrompu par près de cinq années d'inactivité accentuée, la relève n'a pu s'opérer que dans des conditions fort difficiles lors de la reprise de la production.

Le drainage de la main-d'œuvre belge au profit des Alliés a encore augmenté les difficultés de l'industrie textile. Les effets de cette situation ont d'ailleurs été ressentis plus particulièrement dans ce secteur, surtout dans les centres textiles les plus importants tels que la région gantoise et les Flandres en général. Dans l'industrie textile, les salaires élevés payés par les autorités militaires ont non seulement occasionné une raréfaction de la main-d'œuvre par l'engagement direct d'ouvriers textiles au service des Alliés; ils ont également aggravé la situation à ce point de vue d'une façon indirecte, en provoquant le départ des usines de travailleurs, principalement féminins, dont un membre de la famille avait trouvé un emploi rémunérateur au service des Alliés et dont le seul salaire suffisait désormais à subvenir aux dépenses du ménage. Dans la région gantoise, par exemple, on a fort bien pu observer ce phénomène : des ouvrières travaillant dans les filatures ou les tissages renonçaient à leur emploi dès que leur mari, leur père ou un frère avaient été engagés par les autorités militaires et que les revenus de la famille permettaient désormais de renoncer à l'appoint de leur propre salaire. On a d'ailleurs constaté que la tendance inverse se produisait au moment où les autorités alliées ont licencié la plus grande partie de la main-d'œuvre occupée par elles : ainsi, lorsque le port de Gand a été évacué par les services alliés, un certain nombre d'ouvrières, dont un parent avait été licencié, sont venues reprendre leur place dans les usines textiles. Depuis le mois d'août, la situation, au point de vue de la main-d'œuvre, s'est d'ailleurs sérieusement améliorée à la suite des nombreux licenciements d'ouvriers occupés par les Alliés. La détente s'est encore accentuée lorsque, en septembre, les autorités militaires ont cessé d'utiliser le port de Gand.

Les salaires élevés payés en France, principalement pour les ouvriers qualifiés, et que le taux de change

en vigueur rend très attrayants pour les ouvriers belges, ont provoqué, au cours des derniers mois, un exode croissant de main-d'œuvre belge vers la France. L'industrie textile a sérieusement souffert de cette hémorragie, de nombreux ouvriers spécialisés des centres de production frontaliers de Flandre et du Hainaut ayant ainsi été attirés par les entreprises textiles dans le Nord de la France. Au cours des derniers mois, le nombre de cartes de frontaliers délivrées par les bureaux des régions frontalières a augmenté dans une mesure sensible. Des interventions ont déjà eu lieu de la part des services intéressés auprès des autorités locales afin de freiner la délivrance de nouvelles cartes, mais sans grand succès jusqu'à présent.

Dans l'ensemble, toutefois, la situation au point de vue de la main-d'œuvre s'améliore depuis quelque temps. La fin de la guerre en Europe a ramené en Belgique un grand nombre d'ouvriers déportés en Allemagne. Les travailleurs textiles, libérés par les Alliés, ont repris leur place dans les usines. La normalisation des transports a permis d'activer le recrutement dans les campagnes. Enfin, la disparition progressive des pratiques du marché noir, qui avaient amené beaucoup de travailleurs à renoncer à leur emploi normal pour s'adonner à cette activité, plus rémunératrice, ramène également les ouvriers dans les usines. Néanmoins, le problème le plus grave reste la pénurie d'ouvriers spécialisés et, de ce côté, il faudra sans doute encore un certain temps avant que la situation ne soit normalisée. Un sérieux effort de formation et de réadaptation devra en tout cas être fait dans ce sens si l'on veut pouvoir exploiter pleinement les possibilités d'expansion qui s'ouvrent en ce moment à l'industrie textile.

* * *

Depuis la libération du pays, l'activité de l'industrie textile a été influencée dans une mesure appréciable par les commandes confiées aux entreprises belges par les autorités militaires alliées. Ce travail pour les Alliés a consisté essentiellement en contrats à façon pour l'exécution desquels les autorités militaires ont fourni elles-mêmes les matières premières; par contre, les contingents de charbon nécessaires pour ces fabrications ont été fournis par la Belgique. En outre, les Alliés ont également acheté dans notre pays une petite quantité de produits finis prélevés sur la production belge.

Le placement des commandes à façon commença dès le mois d'octobre 1944. Ce ne fut cependant que vers la fin de l'année que le volume des ordres placés commença à prendre une certaine ampleur. Il augmenta assez rapidement au cours des mois suivants, au point que, pendant tout le premier semestre de 1945, le travail à façon effectué pour compte allié a représenté un pourcentage élevé de l'ensemble de la production textile. Le total des ordres initialement conférés a porté sur un montant d'environ 1,5 milliard de francs,

qui représente donc uniquement le prix du travail à façon aux divers stades de la fabrication, depuis la préparation des matières brutes jusqu'au finissage de l'article ou la confection du tissu. Par après, cependant, à la suite de l'évolution des circonstances de guerre, le volume de ces commandes a été très fortement réduit avant que la livraison des produits finis n'eût eu lieu. De ce fait, le montant des rémunérations effectivement payées à fin août n'avait atteint que 135 millions de francs.

Toutes les branches de l'industrie textile ont travaillé à façon pour le compte des Alliés. C'est dans le secteur du coton que ce genre d'activité a été le plus intense, la valeur des contrats conclus y a porté sur plus d'un demi-milliard. Des ordres importants ont également été placés dans les secteurs du lin et de la laine, de même que dans la confection. Quant aux autres secteurs, ils ont également bénéficié de commandes qui ont permis d'y entretenir une certaine activité au moment où le travail pour l'économie belge était encore presque nul.

La fin de la guerre a provoqué l'annulation de la plus grande partie des commandes pour compte allié. En août et septembre, les Américains ont rapporté la presque totalité des ordres placés par eux. Par contre, les Anglais ont entièrement maintenu les leurs. Les matières premières, de même que les produits déjà fabriqués, ou en cours d'achèvement, devenus disponibles par l'annulation des commandes, ont été abandonnés par les Américains au profit de l'économie belge, de sorte que l'approvisionnement de notre pays s'en est trouvé considérablement amélioré. Cet appoint sera d'autant plus important que, du fait que le travail pour les Alliés a dû passer préalablement par tous les stades intermédiaires de la production, les entreprises belges n'avaient livré, à fin août, en produits finis, qu'une faible fraction des commandes initiales, tandis que la plus grande partie en était encore en voie d'achèvement. Aussi peut-on s'attendre à ce que le transfert de ces marchandises à la Belgique vienne augmenter, à bref délai, dans une mesure sérieuse, le volume des produits finis disponible pour la consommation intérieure.

* * *

Si, pendant la période sous revue, l'évolution dans le domaine de la production peut être jugée satisfaisante, il n'en a pas encore été de même en ce qui concerne la répartition. A fin août, la vente des nouveaux tissus et articles de qualité fabriqués au cours des derniers mois, n'avait encore revêtu qu'une faible importance. Ce retard s'explique, tout d'abord, par l'intervalle normal qui s'écoule entre le moment de la mise en œuvre des matières premières et celui de la livraison du produit fini. Ce délai est particulièrement long pour l'industrie textile, où les nombreux stades intermédiaires de la production s'échelonnent sur une période de plusieurs mois. Cependant, il semble que des facteurs étrangers à cette évolution normale aient

également contribué, dans une certaine mesure, à retarder l'arrivée du produit fini jusqu'au consommateur et à en réduire l'ampleur. On a signalé, en effet, de divers côtés, qu'une certaine tendance au stockage s'était manifestée durant les derniers mois dans l'industrie textile, à la fois chez les fabricants et chez les grossistes et manipulateurs de matières premières. Ce phénomène s'explique jusqu'à un certain point par le désir légitime des entreprises de se constituer un stock assez important de matières premières ou de demi-produits, afin de pouvoir assurer, avec un minimum de régularité, leur activité de fabrication ou de vente. D'autres facteurs, en rapport notamment avec des bruits ridicules au sujet de la monnaie, paraissent avoir poussé des entreprises, dans certains secteurs, à stocker plus que l'intérêt général du pays ne l'indique dans les circonstances actuelles. Cette tendance à stocker qui, pour autant qu'elle porte sur les matières premières ou des fabrications intermédiaires, freine également le rythme et l'ampleur de la production, s'est encore accentuée depuis le mois d'août, lorsque les nouvelles augmentations de salaires ont fait escompter une nouvelle hausse des prix. Dans certains secteurs, tels que celui du lin, le phénomène du stockage s'est fait sentir avec une intensité particulière. C'est ainsi que pour ce dernier produit, alors que les réserves en sont estimées à plusieurs dizaines de milliers de tonnes, les organismes officiels sont péniblement parvenus à mettre sur le marché régulier quatre à cinq cents tonnes de lin par mois pendant l'été. On signale toutefois que, dans ce secteur, la situation, à ce point de vue, s'est améliorée depuis la rentrée de la nouvelle récolte de lin qui a été très abondante cette année.

La nouvelle réglementation de la vente des produits textiles, introduite par l'arrêté ministériel du 30 août 1945 et qui remplace le régime de répartition antérieur instauré par l'arrêté du 12 mai 1945, est d'ailleurs appelée à favoriser l'écoulement normal des produits textiles et à réduire fortement les tendances au stockage en organisant et contrôlant aux échelons successifs de la production et de la distribution un système rationnel et efficace de répartition et de réapprovisionnement, depuis la matière première jusqu'au produit fini. Le nouveau système permettra à tout le moins d'éviter le stockage des demi-produits ou des articles achevés, chez les fabricants et les grossistes.

Un autre facteur qui semble avoir contribué à retarder la vente des produits de qualité est le désir, et même la nécessité, qu'éprouvent les entreprises de liquider auparavant leurs stocks de marchandises de mauvaise qualité fabriquées pendant la guerre au moyen de matières premières succédanées et qui deviendront difficilement vendables dès que les nouvelles fabrications seront offertes sur le marché en quantités appréciables. C'est d'ailleurs ce qui s'est déjà effectivement produit depuis quelque temps. Aussi les prix de ces tissus ersatz ont-ils fortement

diminué au cours des derniers mois, tombant parfois au tiers ou au quart de ceux qu'ils atteignaient encore au début de l'année.

La question des prix des nouveaux produits textiles a été réglée par un arrêté du 6 septembre, publié au Moniteur du 9 septembre. Pour les principaux articles de qualité, les prix de vente maxima au consommateur varient entre 2,5 et 3,5 fois ceux d'avant-guerre; on estime que ces prix sont largement rémunérateurs tant pour les fabricants que pour les intermédiaires et qu'ils permettront, l'accroissement de la production et des ventes y aidant, d'absorber les nouvelles augmentations des salaires décidées à partir du mois d'août, sans devoir majorer les prix de vente.

En ce qui concerne les salaires, l'évolution dans l'industrie textile a été caractérisée par une hausse sérieuse qui a porté l'indice moyen de ce secteur à un niveau sensiblement supérieur à celui de la plupart des autres industries. Après la dernière augmentation de 20 % au mois d'août, le niveau général des salaires dans l'industrie textile, en y englobant les récentes augmentations des charges sociales, se situait à 264 % par rapport à l'avant-guerre. Dans certaines branches, des coefficients plus élevés encore ont été atteints : c'est ainsi que dans les tissages de rayonne, l'indice est actuellement de 300 % comparativement à 1940. Cette poussée des salaires plus forte pour l'industrie textile, doit sans doute être expliquée en grande partie par les difficultés croissantes de recrutement de main-d'œuvre signalées plus haut.

Dans l'ensemble, les perspectives de l'industrie textile apparaissent donc à l'heure actuelle comme largement favorables tant dans le domaine de la production que dans celui de la distribution. La pénurie de charbon constituera sans doute encore un sérieux handicap au développement de la production pendant les mois d'hiver. Par contre, il ne semble pas excessif d'admettre que dès le printemps prochain, la situation au point de vue de l'approvisionnement en matières premières et en combustible permettrait d'atteindre un niveau d'activité voisin de celui de 1938. On peut également prévoir que d'ici là, les besoins urgents de la population civile seront entièrement couverts et qu'à partir de ce moment, on pourra donc reprendre, sur une échelle assez vaste, les exportations de produits textiles qui constituaient, avant la guerre, un poste important de notre balance des paiements et qui ont toujours représenté une partie essentielle de l'activité de cette industrie-clé.

Nous reproduisons ci-après les principales données relatives à la situation au point de vue de l'approvisionnement en matières premières et du volume de la production dans les trois secteurs essentiels de l'industrie textile au cours des derniers mois. Certains de ces éléments statistiques, élaborés par le Bureau de Répartition des Textiles du Ministère des Affaires Economiques, ne présentent toutefois qu'une valeur approximative vu que, pendant la période sous revue, les recensements n'ont guère pu être opérés encore

d'une façon sûre et systématique. A partir de septembre, cette lacune sera comblée; un arrêté récent ayant prescrit, pour toutes les entreprises textiles, un recensement mensuel obligatoire, par la voie d'un questionnaire, uniforme et détaillé, de leur activité industrielle et commerciale; de sorte qu'à l'avenir, on disposera, pour les divers secteurs de l'industrie textile, d'une documentation plus complète et plus exacte que jusqu'à présent.

Lin

L'évolution de la situation au point de vue des matières premières, depuis le début de l'année jusqu'à fin août, se dégage du tableau suivant, reproduisant mensuellement les arrivages sur le marché, des lins et étoupes pouvant être achetés par les filateurs, les quantités travaillées et les stocks en filatures.

TABEAU X

Matières premières. (en tonnes)

Mois	Arrivages mensuels	Quantités travaillées	Stocks en filatures
1945 Janvier	130	40	2.100
Février	70	10	2.100
Mars	200	100	2.300
Avril	600	200	2.400
Mai	400	300	2.400
Juin	550	355	2.800
Juillet	1.050	355	3.600
Août	440	440	3.400

Ainsi qu'il ressort de ce tableau, les quantités de lin mensuellement mises en œuvre sont restées déficitaires pendant toute la période envisagée, sauf en juillet, alors que même avant l'entrée dans le circuit de la récolte de 1945, les réserves existantes auraient largement permis d'alimenter le marché d'une façon normale. Cet approvisionnement insuffisant en matières premières est dû, avant tout, à la tendance au stockage mentionnée plus haut et qui a été particulièrement accentuée dans le secteur linier. Cette situation anormale a déjà fait l'objet de plusieurs interventions des Services du Ministère des Affaires Economiques qui s'efforcent d'amener les détenteurs de lins à mettre de plus grandes quantités de marchandises sur le marché. Il semble d'ailleurs que, vu l'énorme stock de lin qui existera dans le pays après que la récolte de 1945 sera venue s'ajouter aux réserves antérieures, les perspectives d'approvisionnement s'amélioreront considérablement à partir du mois de novembre.

Avant la rentrée de la nouvelle récolte, les réserves totales de lin étaient encore estimées à quelque 25.000 tonnes. A cette masse est venue s'ajouter la récolte de cette année, qui a été exceptionnellement abondante à la suite, d'une part, d'une forte augmentation de la superficie emblavée qui est passée de 10.500 Ha en 1944 à près de 25.000 Ha en 1945, et d'autre part, d'un rendement très élevé, atteignant cette année plus de 6.000 Kg en moyenne par Ha, alors qu'un rendement de 5.000 Kg est déjà considéré comme bon. On peut se rendre compte, dans ces conditions, de l'énorme quantité de lins qui pèsera

sur le marché lorsque la nouvelle récolte sera entrée dans le circuit. Celle-ci représentera dans tous les cas au moins 50.000 tonnes; certaines estimations vont jusque 80 et même 100.000 tonnes. Pareil état de choses est susceptible d'amener de sérieuses difficultés au cours des prochains mois, notamment dans le domaine des prix, qui pourraient se ressentir fâcheusement des effets de cette saturation. Il paraît donc souhaitable que des mesures adéquates soient élaborées à bref délai afin de régulariser la situation sur le marché linier.

Au cours de la période envisagée, les stocks de lin existant dans les filatures ont été assez importants et ont même sensiblement augmenté, ainsi qu'il ressort du tableau X. Il semble donc que là également, un certain stockage soit intervenu. Cette situation ne présente cependant guère de caractère exceptionnel, les réserves de lins teillés détenues par les filateurs ayant toujours été assez élevées. Ceci s'explique par le fait que les filateurs doivent normalement posséder un assortiment suffisant pour leur permettre de choisir les diverses qualités entrant dans la composition des différents types de fils.

Quant à la production dans les filatures et tissages de lin, elle a fluctué comme suit pendant les huit premiers mois de l'année en cours :

TABEAU XI

(en tonnes)

Mois	Production des filatures de lin	Production des tissages de lin
1945 Janvier	20	30
Février	5	40
Mars	50	170
Avril	130	180
Mai	180	170
Juin	339	303
Juillet	375	367
Août	441	371

Ces chiffres ne concernent que la production dans le secteur belge, à l'exclusion du travail à façon pour compte allié, principalement anglais. Pendant certains mois, cette dernière activité a été assez importante; c'est ainsi que pendant le mois d'août, par exemple, les filateurs ont produit 250 tonnes de fils de lin pour les autorités militaires britanniques; de sorte que l'activité totale des filatures pendant ce mois a ainsi porté en fait sur quelque 700 tonnes, ce qui dépasse même la moyenne mensuelle de la production d'avant-guerre.

Comme on le voit, de grands progrès ont été réalisés depuis le début de l'année, tant pour la production des tissages que des filatures. Néanmoins, les chiffres des derniers mois restent encore fort en deçà du niveau normal de production d'avant-guerre qui, pour 1938, a atteint une moyenne mensuelle de près de 700 tonnes pour la filature et d'environ 750 tonnes pour le tissage. Par rapport à ces bases, les chiffres de production figurant dans le tableau ci-dessus n'ont représenté, pour l'ensemble des huit premiers mois de l'année, que 26 % dans les filatures et 27 % dans les

tissages; tandis que pour le mois d'août seul, les mêmes coefficients ont atteint respectivement 64 % et 50 %. Dans les milieux professionnels de l'industrie textile, on estime que, dès que l'approvisionnement en charbon le permettra, la production des filatures et des tissages de lin pourra rapidement retrouver et même dépasser le niveau de 1938.

Coton

C'est dans le secteur du coton que la situation, au point de vue des approvisionnements, a été la plus aisée au cours des derniers mois. Les premiers arrivages importants eurent lieu dès mars-avril. A fin mai, un contingent de 12.500 tonnes avait déjà été importé. De nouvelles importations massives furent effectuées en mai et juillet; à la fin de ce mois, une quantité totale de 35.800 tonnes de coton était entrée dans le pays, chiffre qui atteignit 43.229 tonnes à fin août. Depuis lors, la situation s'est encore sensiblement améliorée grâce à l'acquisition, par la Belgique, d'un stock très important de coton appartenant aux réserves de l'armée américaine en Europe. Cet achat a porté sur 10.500 tonnes environ.

Cet approvisionnement en matières premières eût suffi à alimenter les filatures au rythme normal d'avant-guerre et à permettre ainsi à ces dernières, de même qu'aux tissages, de développer rapidement leur activité, si la pénurie de charbon ne l'avait entravée. En défalquant les quantités déjà travaillées, les stocks de matières premières existant encore, à fin août, dans les filatures et en entrepôt, étaient suffisants pour assurer pendant plusieurs mois une pleine activité aux entreprises cotonnières.

La production, quasi nulle jusqu'en mars, a repris à partir de ce moment sur une faible échelle dans les filatures, devançant quelque peu celle des tissages. La reprise s'est progressivement étendue, le rythme en ayant été déterminé essentiellement par les attributions limitées de combustible, pour atteindre, au mois d'août, un niveau d'activité qui se situait, pour les filatures, à 64 % de celui de 1938, et pour les tissages à 45 %. Par rapport à la même base, la production totale pour les huit premiers mois de l'année s'est élevée à 19 % dans les filatures et à 14 % dans les tissages.

Voici les chiffres effectifs de production réalisés en filature et tissage de coton, de janvier à août :

TABLEAU XII

(en tonnes)

Mois	Production des filatures de coton	Production des tissages de coton
1945 Janvier	27	33
Février	50	96
Mars	343	414
Avril	848	635
Mai	600 (1)	553 (1)
Juin	1.250	790
Juillet	2.500	1.227
Août	3.983	1.840

(1) Recul par suite de retard dans les fournitures de charbon et restrictions de courant électrique.

En principe, ces chiffres ne comprennent que la production du secteur belge. Cependant, par suite de l'annulation en juillet-août et le transfert à la Belgique, des ordres placés par les Américains, alors que la presque totalité des commandes devait encore être livrée, les programmes respectifs de production durant les derniers mois sont en fait confondus.

Laine

Quoique les importations de laine aient été sensiblement moins élevées que pour le coton, non seulement en chiffres absolus mais aussi par rapport aux chiffres correspondants d'avant-guerre, l'approvisionnement a cependant été suffisant pour couvrir aisément les besoins justifiés au début par le niveau d'activité que les fournitures de charbon ont permis de déployer aux divers stades de la préparation des matières premières et de la production dans les filatures et tissages. A fin juin, un premier contingent de 4.880 tonnes avait été importé. De gros arrivages eurent lieu en juillet, et à fin de ce mois 10.500 tonnes de laine étaient arrivées en Belgique. La situation est cependant devenue plus difficile à partir du mois d'août, rien n'ayant été importé pendant ce mois, tandis qu'en septembre, une quantité de 500 tonnes seulement fut mise sur le marché. Les perspectives semblent être plus favorables pour le dernier trimestre de l'année en cours : de gros achats ont été conclus depuis quelque temps, notamment aux Etats-Unis et en Amérique du Sud et l'on espère que les quantités sur lesquelles portent les contrats arriveront en Belgique avant la fin de l'année, ce qui sera indispensable si l'on veut pouvoir développer l'activité dans les filatures et tissages dans la mesure souhaitable et possible.

Les Missions Kronacker ayant acheté au début d'importants lots de laine lavée, le travail dans le secteur de la préparation des laines en a été assez sérieusement affecté. A fin juin, trois laveurs-carboniseurs seulement sur vingt étaient en activité. Par après, cependant, d'assez grosses quantités de laines en suint sont arrivées, ce qui a permis de développer l'activité de cette spécialité belge.

Quant à la production dans les filatures et tissages, elle a évolué comme suit au cours des derniers mois :

TABLEAU XIII

(en tonnes)

Mois	Production des filatures de laine	Production des tissages de laine
1945 Janvier	90	60
Février	180	170
Mars	670	420
Avril		
Mai	1.126	420
Juin		
Juillet	533	704
Août	937	794

INDUSTRIE DIAMANTAIRE

La renaissance de l'industrie de la taille du diamant présente, dans les circonstances actuelles, un intérêt tout particulier. Cette industrie est sans doute la plus importante de celles de nos activités transformatrices dont les produits, obtenus à l'aide de matières brutes importées, ne doivent pas actuellement être réservés à la satisfaction prioritaire de besoins urgents de la consommation intérieure; la plus grande partie de la production des tailleries peut être écoulee vers les marchés extérieurs, de sorte que la plus-value conférée

aux pierres par le travail des spécialistes belges est susceptible de mettre à la disposition de l'économie belge une réserve de devises.

Jusqu'à présent, cependant, le pays n'a pas bénéficié d'une rentrée importante de devises, car la balance des opérations commerciales extérieures de l'industrie diamantaire ne se solde, pour les huit premiers mois de l'année, que par une faible boni. Le tableau XIV indique le poids et la valeur des contingents de diamants bruts entrés dans le pays et des contingents de pierres taillées exportées en 1945.

TABLEAU XIV

Balance commerciale des pierres précieuses

Mois	Importations de pierres brutes						Exportations de pierres taillées					
	Par l'intermédiaire de l'Etat		Par les particuliers		Total		Par l'intermédiaire de l'Etat		Par les particuliers		Total	
	en poids (carats)	en valeur (£)	en poids (carats)	en valeur (£)	en poids (carats)	en valeur (£)	en poids (carats)	en valeur (£)	en poids (carats)	en valeur (£)	en poids (carats)	en valeur (£)
Janvier	29.950	99.796	—	—	29.950	99.796	—	—	—	—	—	—
Février	23.050	92.891	—	—	23.050	92.891	—	—	—	—	—	—
Mars	39.310	130.623	—	—	39.310	130.623	2.510	84.396	—	—	2.510	84.396
Avril	62.265	131.057	—	—	62.265	131.057	5.410	183.458	—	—	5.410	183.458
Mai	12.650	124.181	—	—	12.650	124.181	2.400	86.298	—	—	2.400	86.298
Juin	20.050	49.580	6.265	56.100	26.315	105.680	840	27.506	1.760	63.400	2.600	90.906
Juillet	—	—	55.185	198.200	55.185	198.200	—	—	11.070	393.000	11.070	393.000
Août	—	—	118.380	352.600	118.380	352.600	—	—	12.235	448.000	12.235	448.000
Total...	187.275	628.128	179.830	606.000	367.105	1.235.028	11.160	381.658	25.065	904.400	36.225 (1) - 936	1.286.058 (1) - 33.634
											35.289	1.252.424

(1) Lots exportés à Londres, non vendus et renvoyés.

Au cours du premier semestre, les pierres taillées ont fait l'objet d'un certain stockage par les fabricants qui obéissent à divers mobiles : soit la crainte d'une dévalorisation de la monnaie, soit le désir d'exercer, ce faisant, une pression en vue d'obtenir des contingents plus larges de pierres brutes; certains fabricants préfèrent, d'autre part, écouler une partie de leurs produits au marché noir intérieur, quitte à perdre partiellement la faculté de remploi ultérieur en pierres brutes. Mais au cours des deux derniers mois, la valeur des exportations de diamant excède largement celle des importations; il semble que pour le mois de septembre également, on puisse escompter un sérieux boni.

On se souviendra du mécanisme de la réglementation du marché des pierres brutes et polies; les détails en ont été exposés dans ces colonnes. Jusque dans le courant du mois de juin, les produits des tailleries anversoises ont continué à être offerts en vente sur le marché de Londres, à la Banque Hambros; ce dernier mois marque cependant la transition vers le marché libre du diamant. En conséquence, il n'est pas exclu que la perspective du rétablissement, en Belgique, de la liberté de ce marché ait provoqué une certaine retenue de la part des acheteurs étrangers, au cours des mois de mai et de juin, pendant lesquels nos exportations diminuent sensiblement en poids et en valeur.

Depuis juillet, l'acquisition des matières à travailler est effectuée par des importateurs reconnus et la répartition des lots de pierres, par les grossistes en brut; la majeure partie des ventes à l'étranger s'opère directement vers les pays acheteurs, sans transit via Londres. Le *Diamond Office* contrôle cependant ces diverses opérations.

Les Etats-Unis d'Amérique sont le principal client de notre industrie diamantaire; les ventes du mois d'août, qui s'élèvent à £ 448.000, se répartissent comme suit : Etats-Unis, £ 403.000, Grande-Bretagne (en transit), £ 31.000, Mexique, £ 12.000, Canada, £ 2.000. Les marchés français et irlandais s'ouvriront bientôt à nos produits et, entretemps, le *Diamond Office* cherche à établir des débouchés directs vers l'Espagne, les Indes britanniques, l'Egypte. Quant au marché anglais, il nous est toujours fermé, le diamant, comme article de luxe, ne pouvant être importé dans ce pays.

Cette renaissance rapide de l'industrie diamantaire belge est due, en ordre principal, à la supériorité professionnelle de notre main-d'œuvre spécialisée. A la faveur de la léthargie dans laquelle l'occupation a plongé nos ateliers, de nombreux pays étrangers ont encouragé l'implantation ou le développement d'une industrie diamantaire nationale : alors qu'en juin la place d'Anvers ne comptait plus que 5.000 diamantaires au travail, contre 25.000 avant-guerre, l'industrie new-yorkaise en occupait 4.000 contre 350 avant-guerre,

la Palestine 3.800 contre 250, l'Afrique du Sud 600 contre 250; les tailleries de Cuba, du Brésil et du Canada, de création récente, emploient respectivement 2.000, 4.000 et 200 spécialistes. A Londres également, une industrie du diamant est née de la guerre. L'expatriation de nombreux fabricants et ouvriers spécialistes belges a d'ailleurs concouru au développement de cette concurrence, mais il reste possible que ces expatriés regagnent un jour le centre d'Anvers. Alors que les tailleries anversoises ont repris leur activité dès le début de 1945, les aléas de la guerre n'ont pas permis le relèvement de l'industrie amstellodamienne : des 3.000 à 3.500 diamantaires qu'Amsterdam comptait avant-guerre, il n'en reste guère plus de 800 dont la plupart sont d'ailleurs restés sans emploi jusqu'à présent.

Les conditions d'exploitation en Belgique sont satisfaisantes : les fournitures de charbon et d'électricité paraissent suffisantes, compte tenu du degré d'activité; la pression du gaz, utilisé parfois pour la taille des pierres, laisse peut-être encore à désirer. L'approvisionnement en pierres à tailler s'améliore, après avoir marqué en mai et juin un certain recul. Sans doute, la répartition des lots soulève-t-elle encore certaines difficultés : c'est ainsi, notamment, que les tailleries de Boom — d'ailleurs de peu d'importance dans l'ensemble — se plaignent de ne pas recevoir de pierres du genre auquel leur spécialisation s'adapte le mieux.

Le recrutement de la main-d'œuvre n'a, jusqu'à présent, pas soulevé de problème majeur : en août 7.500 ouvriers étaient au travail. Cependant les milieux intéressés se préoccupent de la formation de nouveaux éléments, car l'extension graduelle de l'activité pourrait se heurter, à bref délai, à une pénurie de spécialistes, surtout de « cliveurs » dont le nombre s'est réduit, au cours de la guerre, de 2.000 à 300. La catégorie des ouvriers scieurs est la seule dont l'effectif soit largement suffisant, car, depuis la guerre, une partie des pierres brutes expédiées à Anvers subissent à l'étranger une première transformation.

Les salaires qui ont cours sont exceptionnellement élevés, étant donné la grande qualification de cette main-d'œuvre : la rémunération hebdomadaire d'un ouvrier moyen oscille aux environs de 2.000 francs; celle des scieurs et des coupeurs varie de 2.500 à 3.000 francs; quant aux « cliveurs », dont les fabricants se disputent les services, leurs salaires se situent entre 5.000 et 20.000 francs par semaine; on cite même, dans certains cas, l'octroi de rémunérations hebdomadaires atteignant 40.000 francs.

Le prix du diamant brut a subi, par rapport à mai 1940, une hausse de l'ordre de 110 à 115 % pour les pierres de valeur, et de 20 à 30 % pour les pierres plus ordinaires. Quant aux pierres taillées, le niveau atteint par les salaires a entraîné un relèvement sensible de leurs prix; les effets de l'alourdissement des charges de main-d'œuvre diffèrent évidemment suivant la valeur intrinsèque de la pierre brute; en ce qui concerne les diamants de faible poids, le coût de

la taille intervient dans le prix pour une part relativement plus importante que la valeur de la pierre, et l'on constate une hausse de 200 % sur les prix pratiqués en mai 1940. S'il s'agit, d'autre part, de gros diamants, la hausse reste limitée à 110-115 %. Il est, d'ailleurs, à noter que les prix de revient de l'industrie diamantaire belge s'établissent à un niveau plus bas que les prix de revient des tailleries américaines, qui doivent faire face au paiement de salaires encore plus élevés.

AGRICULTURE

A. — Cultures

Des résultats, encore provisoires, du recensement du 15 mai 1945, il ressort que la superficie totale des terres cultivées, 1.705.000 hectares, est à nouveau moins étendue que pendant la campagne antérieure. En 1944, elle se chiffrait, en effet, à environ 1.717.000 hectares, ce qui, comparé à la campagne de 1943, représentait une diminution de quelque 49 milliers d'hectares. Comme il fut signalé dans notre précédent aperçu de la situation économique du pays, cette première diminution des étendues cultivées était le résultat de l'inondation de certaines régions par les Allemands, de la construction de zones de défense et des évacuations forcées. La nouvelle diminution de la superficie totale, établie par les chiffres du recensement de mai 1945, doit être attribuée aux mêmes causes et plus spécialement aux inondations que les Allemands ont encore étendues pendant les derniers mois de l'occupation.

TABLEAU XV

Etendues consacrées aux diverses cultures

(milliers d'hectares)

Source : Office central de Statistique.

Nature des Cultures	Superficies reconseées en		% de 1945 par rapport à la moyenne 1941-1944
	1944	1945	
I. Froment	197,9	167	86,5
Seigle	141,1	115	82,1
Autres céréales panifiables	13,7	10	76,9
Total...	352,7	292	84,4
II. Avoine	127,5	165	117,9
Autres céréales non panifiables	75,3	67,3	111,7
Total...	202,8	232,3	116,0
III. Betteraves sucrières	57,7	38	69,1
Lin	10,5	24	200
Tabac	7,3	3	60,0
Plantes oléagineuses	29,4	1,2	15,4
Autres plantes industrielles	2,6	3	100,0
Total...	107,5	69,2	78,4
IV. Pommes de terre	102,9	89	80,2
Autres plantes racines	70,9	90	120,0
Total...	173,9	179	96,2
V. Cultures fourragères :			
fourrages	70,5	89	128,1
prairies	689,1	705	99,3
Cultures potagères	35,9	34	109,7
Cultures fruitières	75,9	69	109,5
Autres cultures	10,4	14	164,7
Total...	861,8	911	103,4
TOTAL GÉNÉRAL (1).	1.716,7	1.705	98,8

(1) Comprend en outre les légumineuses cultivées pour la graine.

Le tableau xv permet de comparer la surface consacrée à chaque groupe de cultures pendant les deux dernières campagnes et donne pour 1945 le pourcentage des emblavures de ces cultures par rapport à la moyenne des années 1941-1944. Il confirme la tendance, observée déjà lors du recensement de janvier, à substituer aux spéculations à usage humain, des produits d'aliments pour bétail. Ceci fut possible grâce à la suppression du plan de culture instauré pendant la guerre. Pour la campagne de 1944-1945, toute liberté fut laissée aux cultivateurs pour le choix des emblavements et des plantations, sauf en ce qui concerne les pommes de terre. L'approvisionnement de la population en pommes de terre constituait, en effet, un très grave problème. Comme il n'était pratiquement pas question d'importation en cette matière, le gouvernement a obligé les cultivateurs à consacrer à cette culture la même superficie que pendant la campagne précédente. Dans les régions connues comme productrices, il a généralement été satisfait à cette obligation; dans d'autres régions, par contre, on a enregistré une réduction appréciable de cette culture, qui est due, en ordre principal, au manque de plants sains et peut-être aussi au prix peu rémunérateur payé pour ce produit. La diminution de la superficie emblavée se chiffre à environ 14.000 hectares.

Comparativement à 1943-1944, les étendues consacrées aux céréales panifiables en 1945 ont été réduites de 61.000 hectares environ. Cette réduction porte aussi bien sur le froment que sur le seigle et les autres céréales panifiables. Par contre, on enregistre une sensible augmentation des emblavements d'avoine ainsi que des cultures fourragères; les cultivateurs escomptaient, en effet, que ces produits ne seraient plus soumis à l'obligation de livraison. Cet espoir ne s'est toutefois pas réalisé. L'arrêté du 12 juin 1945 concernant la mobilisation de la récolte 1945 prévoit, au contraire, un retour au système de 1943-1944, avec cette différence que seuls le froment, le méteil et l'épeautre sont considérés comme céréales panifiables; le seigle, l'orge et l'escourgeon comme céréales fourragères. La seule compensation possible est la livraison de 1 kg. de porc sur pied pour 5 kg. de céréales fourragères. L'avoine doit être fournie à raison de 300 kg. par hectare d'avoine déclaré au recensement. Les pommes de terre, les betteraves sucrières, le colza, les légumes secs et la chicorée doivent être livrés intégralement. Ce plan de livraison a attiré des critiques fondées de la part des milieux agricoles, qui estiment que l'obligation de livrer s'impose pour les pommes de terre et les betteraves sucrières, ainsi que pour le froment et une partie du seigle. En ce qui concerne les légumes secs, ils sont d'avis qu'il y en a suffisamment pour permettre de laisser le commerce libre. Pour l'avoine et l'orge, il n'existerait plus aucun motif de ne pas rendre ces produits complètement libres. D'après certaines rumeurs de presse restées jusqu'ici sans confirmation officielle, les milieux agricoles auraient obtenu gain de cause en ce qui concerne l'avoine, dont aucune livraison ne serait exigée.

Les emblavures de betteraves sucrières ont subi une diminution marquée (38.000 ha. contre 57.700 ha. en 1944, ou 33 %); ceci semble devoir être attribué au manque d'engrais.

Quant à la culture du lin, la seule plante industrielle pour laquelle l'étendue des emblavures s'était rétrécie pendant la campagne précédente, elle couvre une superficie qui atteint plus que le double de celle de 1944 et qui est la plus élevée depuis le début de la guerre.

L'étendue consacrée à la culture du tabac, qui n'avait cessé de croître depuis 1941, est ramenée au niveau de cette dernière année. Les cultivateurs estimaient, en effet, que la culture du tabac, source de gros bénéfices pendant l'occupation, perdrait beaucoup de son intérêt par suite de l'importation de tabacs de meilleure qualité.

Comme l'on pouvait s'y attendre, les cultures de plantes oléagineuses en général, et de colza en particulier, à peu près nulles avant la guerre, mais qui, à la suite de la propagande faite par la Corporation nationale de l'Agriculture et de l'Alimentation en vue d'approvisionner le pays en matières grasses, avaient été en accroissement continu jusqu'en 1944, n'occupent plus qu'une surface extrêmement réduite (1.200 ha.). C'est grâce à cette réduction que les emblavures de lin ont pu être augmentées d'une façon aussi considérable.

L'assiette des cultures fourragères s'est considérablement étendue, aussi bien en ce qui concerne les betteraves fourragères, navets, etc. mentionnés dans le tableau xv sous la dénomination « autres plantes racines », qu'en ce qui concerne les fourrages proprement dits. Pour la première catégorie, la superficie est de 90.000 hectares contre 70.900 hectares, et pour la seconde, de 89.000 hectares contre 70.500 hectares. Ceci peut être considéré comme un premier pas vers le retour progressif à une économie de paix.

Cependant, l'indice le plus marquant de la « reconversion » de l'agriculture est l'augmentation importante de la superficie des prairies. A partir de 1941, le plan de culture prévoyait le retournement d'une partie des prairies, afin d'étendre les superficies consacrées aux cultures. Cette politique avait ramené l'étendue des prairies à environ 669.000 hectares en 1944; mais d'après le recensement de 1945, plus de 35.000 hectares de terres labourables seraient déjà retransformées en pâtures. En réalité cependant ce chiffre est moins élevé, certains cultivateurs ayant mentionné dans leur déclaration pour la campagne 1943-44 une partie des prairies sous la rubrique « vergers ».

Pour les cultures potagères et les cultures fruitières, en augmentation ininterrompue depuis le début de la guerre, la surface recensée au 15 mai est en régression légère en ce qui concerne le premier groupe des cultures et en régression plus prononcée en ce qui concerne le second groupe. La diminution des surfaces consacrées aux cultures fruitières doit être attribuée, en ordre principal, au fait que les chiffres

pour 1944 avaient été forcés par les intéressés afin de se soustraire à l'obligation de retourner une partie des prairies.

Le tableau XVI donne un aperçu de la production végétale agricole belge durant les années 1939 à 1945. Les chiffres des années 1939 à 1944 sont définitifs, tandis que pour 1945, ils constituent des estimations. Il a été fait abstraction de 1940, année anormale par suite de l'envahissement du territoire et de l'exode d'une grande partie de la population.

TABEAU XVI
Mouvement de la production végétale agricole belge de 1939 à 1945

(milliers de tonnes)

Source : Office central de Statistique.

Nature des Cultures	1939	1941	1942	1943	1944	1945 (estimation)
I. Froment d'hiver ...		341	349	484,8	462,4	248,1
Froment de printemps	349					
Epeautre	16,2	33,3	53,3	49,4	43,0	51,2
Méteil	3,8	11,6	12,3	15,5	15,9	10,9
Seigle	349,4	4,2	7,5	9,4	8,9	4,5
Total des céréales panifiables	718,3	680	738,5	890,9	844,1	473,2
II. Avoine	724,2	331,1	281,2	315,2	305	325,1
Autres céréales non panifiables	51,9	75,5	126,2	182,1	166	107,4
Total des céréales non panifiables ..	776,1	406,6	407,4	497,3	471,0	432,5
III. Betteraves sucrières ..	1.669,3	1.295,1	1.537	1.769,1	1.696,3	
Lin (graines)	25,1	8,3	3,6	7,2	4,8	13,5
Plantes oléagineuses ..	—	—	0,4	38,4	41	1,1
IV. Pommes de terre hâtives					68,2	64,2
Pommes de terre mi-hâtives	3.323,2	2.152,2	2.174,8	2.270,4	505,7	274,2
Pommes de terre tardives	—	—	—	—	1.546,8	—
V. Fourrages					305,9	469,7
Prairies fauchées	—	—	—	—	563,9	717,8

Quoique l'objet de cet exposé se rapporte essentiellement à la situation actuelle de l'agriculture, nous avons cru utile de reprendre dans le tableau ci-dessus, les chiffres pour les années de guerre. Ceci doit nous permettre de mieux juger les résultats de la dernière campagne agricole qui, en général, ne sont guère brillants. Le rendement des différentes cultures, à l'exception du lin et des plantes papillonacées, est, en effet, peu satisfaisant. Le manque d'engrais et de semences, l'épuisement des terres, la sécheresse des mois de juin et juillet, sont cause du rendement désastreux de la récolte.

Pour l'ensemble des céréales panifiables, la production accuse un recul important; alors que la superficie emblavée atteint 83 % par rapport à 1944, la production ne dépassera probablement pas 56 % de celle de l'année précédente. Le rendement moyen à l'hectare n'atteint que 16 quintaux métriques, alors que le rendement normal est évalué à environ 28 quintaux métriques à l'hectare.

Pour les céréales non panifiables, le rendement est quelque peu meilleur; la production est de 92 % par rapport à 1944, tandis que la superficie emblavée est de 115 %. Ceci est dû au rendement relativement bon de l'avoine; la production est de 325.100 tonnes, soit 107 % de celle de 1944, et la superficie emblavée atteint 165.000 hectares, soit 129 % comparativement à 1944.

Des données concernant le rendement des betteraves sucrières font encore défaut, mais tout fait prévoir que la production sera déficitaire et n'atteindra pas 40 % de celle d'avant-guerre; par surcroît, la teneur en sucre sera probablement très faible par suite du manque d'engrais potassiques.

Pour le lin, au contraire, le rendement est très élevé, quoique au début de la campagne les cœurs des plantes furent rongés par les thrips; mais par après, la plante s'est développée en ombelliforme. Ce contre-coup a été plus funeste pour la qualité du lin que pour la quantité produite, qui atteint parfois 9.000 kg. à l'hectare.

Quant aux pommes de terre, le manque de plants étrangers, la pénurie d'engrais et l'apparition du doryphore sont cause d'un rendement désastreux, surtout en ce qui concerne les espèces mi-hâtives et tardives. Le rendement des pommes de terre hâtives est estimé à environ 17 tonnes à l'hectare; celui des mi-hâtives n'atteindrait même pas 15 tonnes, alors que le rendement moyen est évalué à 30 tonnes à l'hectare. La production totale des hâtives et mi-hâtives se chiffre à 338.400 tonnes contre 573.900 tonnes en 1944.

TABEAU XVII
Rendement moyen des cultures à l'hectare
(quintaux métriques)

Source : Office central de Statistique.

Nature des Cultures	1939	1942	1943	1944	1945 (1)
I. Froment d'hiver		22	27	26	18
Froment de printemps	28	17	19	18	17
Epeautre	22	15	15	17	15
Méteil	22	17	22	20	16
Seigle	26	23	21	22	14
Total des céréales panifiables	27	22	24	24	16
II. Avoine	28	20	25	24	20
Autres céréales non panifiables	26	24	23	22	16
Total des céréales non panifiables	28	21	24	23	19
III. Betteraves sucrières ..	307	268	326	294	
Lin (graines)	6	5	6	5	6
Plantes oléagineuses ..	16	—	15	14	9
IV. Pommes de terre hâtives			203	129	165
Pommes de terre mi-hâtives	225	240	212	217	141
Pommes de terre tardives	—	—	190	208	—
V. Fourrages			67	58	53
Prairies fauchées	—	—	39	29	34

(1) Chiffres provisoires.

Mieux qu'un long exposé, le tableau XVII, qui indique le rendement moyen à l'hectare et pendant la guerre, reflète clairement l'état lamentable du rendement de l'agriculture belge pendant la campagne 1944-45, malgré l'effort de production accompli par les cultivateurs.

B. — Cheptel

D'après les renseignements fournis par le recensement du 15 mai 1945 et repris dans le tableau XVIII, le nombre des chevaux agricoles est en augmentation; il passe, en effet, de 217.928 à 246.932, après avoir diminué jusqu'en 1944 par suite des réquisitions allemandes.

TABLEAU XVIII

Mouvement du cheptel agricole belge de 1939 à 1945

Source : Office central de Statistique.

	Cheptel agricole en					
	1939	1941	1942	1943	1944	1945
Chevaux agricoles.....	245.549	239.888	228.835	226.534	217.928	246.932
Bovidés	1.599.837	1.984.650	1.779.025	1.487.172	1.492.822	1.570.709
dont vaches laitières	885.853	825.418	810.574	834.876	814.706	780.556
Porcs	855.928	501.970	401.944	416.078	444.622	621.328
Volaille		3.281.594	2.193.115	2.058.686	2.035.186	2.349.975

Le total des bovidés, qui n'avait cessé de diminuer depuis 1941 jusqu'en 1943, pour remonter un peu en 1944, a encore augmenté en 1945, sans cependant atteindre le niveau d'avant-guerre. Le nombre de vaches laitières est toutefois en régression de 34.150 têtes par rapport à 1944. Ceci est assez inquiétant si l'on tient compte de la grande pénurie de viande et de produits laitiers.

L'augmentation du nombre des bovidés en 1941 par rapport à 1939, ne correspond pas à la réalité, étant donné qu'un grand nombre de bêtes ont été abattues au début de l'occupation. Cette anomalie doit être attribuée au fait que les chiffres pour 1939, basés sur des estimations, sont sans aucun doute en dessous de la réalité. D'ailleurs tous les chiffres du tableau XVIII doivent être envisagés comme des minima, car il est vraisemblable, sinon certain, que les intéressés n'ont pas toujours fait des déclarations exactes.

Le cheptel porcin qui, pendant la guerre, n'atteignait parfois plus la moitié de celui d'avant-guerre, présente une augmentation sensible (176.706 têtes).

Comparativement à la situation recensée au 15 mai 1944, l'effectif de la volaille est en augmentation de 314.789 sujets, soit 15 %, affectant principalement les poules pondeuses, dont le nombre passe de 1.866.739 à 2.113.800, soit 247.061 en plus au 15 mai 1945.

SITUATION ALIMENTAIRE

Dans le domaine alimentaire, des progrès importants ont pu être réalisés, à la suite d'importations de plus en plus substantielles. Les tableaux de rationnement sont plus fournis en quantité et en variété.

Cependant, certains produits pour lesquels les importations sont faibles ou même inexistantes, tels que les pommes de terre, les produits laitiers et la viande, sont encore distribués avec parcimonie. Ceci explique pourquoi, à l'heure actuelle, le nombre de calories fournies par les denrées figurant aux tableaux de rationnement est encore nettement insuffisant, malgré les améliorations successives apportées au

ravitaillement depuis la libération. Le nombre de calories de la ration officielle consommée par jour était de 1.325 au mois d'août 1944; pour le mois d'août 1945, les calories fournies par la ration officielle se chiffrent à 2.073 contre 2.057 en avril 1945.

Le tableau XIX donne un aperçu des importations de vivres effectuées depuis la libération. Il est toutefois à remarquer que ces chiffres qui sont dans la plupart des cas provisoires ou même basés sur des estimations, ne peuvent être considérés comme définitifs.

TABLEAU XIX

Importations de vivres, depuis la libération. (en tonnes)

Source : Ministère du Ravitaillement.

Produits	Total importé au 1 ^{er} septembre 1945	
Froment		691.341
Autres céréales		261.915
dont : seigle	63.808	
orge	43.097	
avoine	59.647	
maïs	77.013	
sorgho	18.350	
Produits à base de céréales		23.805
dont : farine	21.781	
farine de maïs	991	
farine de soya	1.033	
Légumes secs		26.113
Beurre		1.072
Lait condensé et évaporé		15.169
Lait en poudre		8.455
Margarine		83.801
dont : margarine	4.882	
huile	35.081	
graines oléagineuses	43.508	
suif	330	
Sucre		(1) 9.532
Café vert		21.198
Café torréfié		342
Cossettes de chicorée		433
Viande		20.299
Saindoux		9.674
Graisse de bœuf		(1) 1.214
Œufs en poudre		9.535
Riz		3.166
Fromage		3.128
Fruits secs		7.880
Conserves de poisson		(2) 18.022
Sel		(2) 23.250
Fèves de cacao		(1) 11.781
Beurre de cacao (3)		(1) 240
Chocolat (3)		(1) 152

(1) Total importé au 4 août 1945.
(2) Total importé au 20 août 1945.
(3) Exprimé en fèves de cacao.

La ration journalière de pain a été portée à 400 grammes en juin contre 350 grammes pendant les mois précédents de 1945. D'autre part, l'approvisionnement officiel des consommateurs a été assuré de manière régulière. Fin juin, la mobilisation de la récolte indigène de 1944 des céréales panifiables était virtuellement terminée. Depuis cette date, tous les besoins en farine ont été couverts par l'importation de froment et de farines dont le total, exprimé en farine à 80 %, s'élève fin août à environ 575.000 tonnes. A cette même date, les ressources disponibles, également exprimées en farine à 80 %, atteignent 173.224 tonnes, comprenant les stocks entrés dans le cycle du ravitaillement (107.930 tonnes) et les quantités importées et mises en silo. Ces réserves peuvent assurer les besoins en pain, sur la base des rations actuelles, pendant 87 jours, soit jusqu'au 26 novembre. On prévoit que la mobilisation de la récolte indigène 1945-46 portera sur 190.000 tonnes de froment, tandis que les importations de froment actuellement attendues se chiffrent à 20.877 tonnes.

L'approvisionnement en pommes de terre présente un aspect beaucoup moins favorable. La ration journalière qui, depuis la libération jusqu'en février 1945, était de 500 grammes, a été réduite à 400 grammes en mars, à 300 grammes pour avril, mai et juin, et à 200 grammes pour le mois de juillet. En août, elle fut de nouveau portée à 300 grammes. Pour les mois d'avril et mai, il était toutefois prévu une distribution supplémentaire de farine pour compenser l'insuffisance des fournitures de pommes de terre.

En outre, la distribution a été assez irrégulière, la mobilisation ayant été retardée par suite de la pénurie des moyens de transport.

En général, les besoins ont pu être couverts mais avec certains retards. C'est ainsi que les besoins de la période mars-avril ont été couverts en mai seulement. Pour la période de rationnement avril-mai, le retard dans la distribution était également d'un mois; pour mai-juin, il y eut un déficit d'environ 17.000 tonnes. Toutefois ce déficit était théorique, puisque dans les grands centres les détaillants refusaient les pommes de terre, la population ne les enlevant pas à cause de la mauvaise qualité de la marchandise et de la pénurie de charbon et de gaz. Les dernières quantités mobilisées de la récolte 1944 ont été réparties surtout dans les prisons.

Dans la deuxième quinzaine du mois de juin ont commencé la mobilisation et la distribution des pommes de terre hâtives de la récolte 1945. On estimait la quantité à mobiliser à 50.000 tonnes (13.500 kg. à l'hectare); en réalité, un total de 69.506 tonnes a été mobilisé, ce qui représente 146 % de la quantité mobilisée en 1944.

Quant aux pommes de terre mi-hâtives, dont la mobilisation devait commencer vers la mi-juillet pour se terminer vers le 15 août, on estimait la quantité à mobiliser également à 50.000 tonnes. En réalité ce chiffre n'a pas été atteint et le déficit a été comblé

par l'arrachage de pommes de terre tardives, dont on évalue le rendement total à 850.000 tonnes (13.000 kg. à l'hectare). Fin août, environ 42.099 tonnes étaient mobilisées, ce qui correspond à 60 % du total mobilisé à la même date de 1944.

Pour la récolte de 1945, le nombre de contrats de livraison conclus directement entre producteurs et consommateurs et rentrés au Service des pommes de terre est de 653.864 contre 971.644 pour la récolte précédente, ou 67 %. Ces contrats assurent l'approvisionnement de 1.991.250 personnes contre 2.831.513 en 1944 et portent seulement sur 199.125 tonnes, soit 58 % par rapport à 1944.

La couverture des besoins jusqu'à la prochaine récolte semble être largement assurée sur la base d'une ration journalière de 300 grammes qui cependant est manifestement insuffisante, à condition que le rendement des tardives réponde aux prévisions. Il est toutefois à remarquer que selon certains experts, les tubercules se conserveront difficilement cette année.

En ce qui concerne les graisses alimentaires, la situation est particulièrement satisfaisante en matière d'approvisionnement en margarine. La production indigène de colza et de graisses oléagineuses ne donnant que 1.162 tonnes d'huile raffinée contre 9.625 tonnes pour la campagne précédente, les besoins en margarine sont presque exclusivement couverts par l'importation. La ration mensuelle était de 400 grammes en avril, 750 grammes en mai, 650 grammes en juin et 750 grammes en juillet et août. Il faut ajouter à cela une ration de 200 grammes de saindoux et de 100 grammes de graisse de bœuf pour avril, une ration de 100 grammes de saindoux pour mai et juin et une ration de 1 décilitre (92 gr.) d'huile de table pour le mois d'août. Le saindoux, la graisse de bœuf et l'huile de table proviennent également de l'importation. Une certaine quantité de margarine a été exportée vers la Hollande et le Grand-Duché de Luxembourg; en outre, la Belgique a effectué des livraisons au 21st British Army Group.

Les besoins en lait sont partiellement couverts par l'importation de lait condensé et évaporé. La production indigène de produits laitiers reste, en effet, déficitaire. Le nombre de vaches a diminué à cause des livraisons importantes et répétées aux services du ravitaillement; les bêtes qui subsistent sont épuisées, car elles ont été mal nourries par suite de la pénurie presque complète d'aliments concentrés. Tous ces facteurs ont agi défavorablement sur le rendement du cheptel qui, de plus, est devenu très sensible aux maladies.

Les quantités de lait livrées pendant le mois d'août 1945 ne représentent que 63 % des livraisons de la période correspondante de 1943 (1); elles se chiffrent à 83 millions de litres.

En ce qui concerne le beurre, l'importation aussi bien que la production se présentent sous un jour peu favorable, c'est pourquoi la ration la plus élevée

accordée pendant les mois d'été n'a pas dépassé 300 grammes. La production beurrière du mois d'août 1945, qui est de 93 % par rapport au mois précédent, n'est que de 57 % par rapport au même mois de 1943 (1). En juillet 1945, la production de beurre était de 2.338 tonnes, contre 2.286 tonnes en juin et 2.176 tonnes en mai.

La ration journalière de viande, qui était de 25 grammes jusqu'au mois d'avril, a été portée à 30 grammes le mois suivant et à 35 grammes en juin et juillet pour être reportée à 30 grammes en août. En général les besoins ont pu être couverts sur ces bases, mais pour la majeure partie au moyen de conserves.

Les perspectives en ce qui concerne l'approvisionnement en viande fraîche ne sont guère brillantes, malgré certains indices d'amélioration. En effet, la pénurie mondiale de viande ne permet pas d'importations massives et d'autre part l'élevage semble être dirigé à rebours, car il est pratiquement impossible, dans les circonstances actuelles, de faire prendre au bétail le poids imposé à livrer, de telle sorte que les jeunes sujets sont livrés immédiatement et qu'au lieu de développer la production de viande, on la réduit. C'est ainsi que pendant le second trimestre de 1945, 81.752 bêtes ont été abattues, pesant au total 14.474.304 kg., contre 61.076 bêtes avec un poids total de 15.241.779 kg. pendant le premier trimestre.

Le nombre et le genre de bêtes abattues pendant l'année en cours sont donnés dans le tableau XX ci-dessous :

TABLEAU XX
Nombre de bêtes abattues (12 abattoirs)

Mois	Gros bétail	Chevaux	Veaux	Porcs et porcelets	Moutons, Agneaux, chèvres
1945 Janvier ..	7.876	372	5.669	2.754	208
Février ..	8.420	188	8.069	2.247	206
Mars	8.902	169	13.347	2.534	115
Avril	9.400	149	14.575	3.043	452
Mai	6.427	185	17.351	3.316	1.120
Juin	5.905	122	16.692	2.649	366
Juillet	11.204	143	17.329	3.307	647
Août	18.628	132	19.353	2.679	1.501

Il en ressort que la disproportion des abatages de gros bétail et de veaux s'est maintenue jusqu'à la fin du mois de juin.

La réduction du poids moyen des bêtes abattues est un indice de l'état d'épuisement de notre cheptel. En ce qui concerne le gros bétail, 21.732 bêtes ont été abattues pendant le second trimestre de 1945 contre 25.198 pendant le premier trimestre; la quantité de viande provenant de ces abatages était respectivement 8.037.229 kg. et 11.399.878 kg., ce qui signifie que le poids moyen par bête abattue était de 370 kg. pendant le second trimestre contre 452 kg. pendant le premier.

Il semble cependant qu'à l'heure actuelle, la situa-

(1). Les chiffres du mois d'août 1944 étant complètement faussés à la suite des événements militaires, ne peuvent pas servir de base de comparaison.

tion est quelque peu meilleure au point de vue du rendement des abatages, par suite d'un été plutôt favorable aux cultures fourragères et de l'importation d'aliments pour bétail dont on trouve un relevé dans le tableau XXI.

TABLEAU XXI
Importations d'aliments pour bétail, depuis la libération.
(en tonnes)

Source : Ministère du Ravitaillement.

Produits	Total importé au 1 ^{er} septembre 1945
Aliments préparés	20.093
Tourteaux	33.669
Nourriture pour volailles	216
Total	53.978

Afin d'alléger les charges qui pèsent sur notre cheptel bovin en réduisant les obligations de livraison qui menacent de l'entamer irrémédiablement, la production en masse de viande porcine est préconisée. Mais une anomalie majeure retient l'engraissement du porc; il existe, en effet, peu ou pas de différence entre le prix d'achat réel d'un porcelet et le prix auquel doit être livré le porc adulte. Pour stimuler la production de viande porcine, il faudrait d'autre part laisser plus de liberté en matière de livraison de seigle, d'orge, d'escourgeon, etc.

Pour l'ensemble des produits rationnés, la situation actuelle est indiquée dans le tableau XXII. Il est évident que les remarques concernant les chiffres qui figurent dans le tableau XIX s'appliquent également et à fortiori aux données du tableau ci-dessous.

TABLEAU XXII
Situation récapitulative des produits alimentaires rationnés.
(en tonnes)

Source : Ministère du Ravitaillement.

Produits	Existences	Prévisions endéans la période de rationnement		Besoins de la période de rationnement août-septembre (65 ^e période)		Solde estimé au 12-9-45
		Production indigène	Importations	Ration en grammes (1)	Besoin total	
<i>Produits figurant au tableau de rationnement :</i>						
Farine	173.224	—	16.702	295	60.000	165.926
Café torréfié	5.082	—	1.667	350	3.090	3.659
Margarine (2)	21.461	—	—	750	—	13.663
Huile de table	—	—	2.043	100	9.841	—
Chicorée	1.585	—	—	50	440	1.145
Beurre	1.072	2.000	2.738	200	1.650	4.160
Sucre	18.302	—	450	1.000	8.650	10.102
Légumes secs	14.351	—	—	300	2.750	11.601
(Eufs en poudre)	4.487	—	—	140	1.260	3.227
Saindoux	3.892	—	2.007	100	875	3.024
Viande	1.754	7.266	—	900	7.836	1.184
Riz	2.085	—	527	200	2.085	527
<i>Produits non repris au tableau de rationnement :</i>						
Lait en poudre	4.080	—	—	—	—	4.080
Fromage	3.054	—	—	—	—	3.054
Fruits secs	860	—	—	—	—	860

(1) Ration mensuelle, sauf pour le pain.
(2) Exprimé en huile raffinée.

VOLUME DE L'EMPLOI

Dans le tableau rapide que nous brossions au seuil de cet exposé des grandes lignes du mouvement économique au cours des derniers mois, nous constatons que la résorption du chômage reflétait avec le plus de précision les progrès de l'activité du pays; ce critère, soulignons-nous, est plus adéquat que les données numériques relatives au volume de la production car celles-ci n'enregistrent pas les encours de fabrication à l'achèvement desquels s'occupe une main-d'œuvre importante.

Il paraît donc indiqué de conclure notre exposé en donnant une vue d'ensemble des répercussions que l'évolution récente de la vie économique a exercées sur le volume de l'emploi.

Au cours de la première période de six mois, particulièrement difficile, que le pays a traversée après sa libération, le chômage avait pris une extension telle que le nombre des sans-emploi dépassait, tout au long de ce semestre, la moyenne correspondante de chacune des cinq dernières années d'avant-guerre. A la fin du mois de janvier 1945, la paralysie de l'activité dans le pays fut la plus aiguë : le nombre journalier des chômeurs contrôlés passe, en effet, par un maximum au cours de la semaine du 28 janvier au 3 février, pendant laquelle il atteint 308.953 unités.

L'embauche de plus de main-d'œuvre par les autorités alliées, l'utilisation sans cesse étendue du potentiel économique, entraînent, au cours des

semaines ultérieures, une réduction drastique du chômage : celle-ci concerne l'ensemble des sans-emploi, tant masculins que féminins, et se poursuit systématiquement jusqu'à la fin du mois d'avril; pendant la semaine du 22 au 28 avril, la moyenne journalière des chômeurs contrôlés s'établit à 125.642 unités.

Pendant les mois de mai, juin, juillet et août, si les progrès de la remise au travail sont, pour certaines semaines, camouflés par une poussée temporaire du chômage, il n'en reste pas moins que, dans l'ensemble de cette période, l'allure expansionniste du volume de l'emploi reste constante puisque, à fin août, le nombre des chômeurs contrôlés n'est plus que de 111.852 unités, soit 36 % seulement du maximum enregistré sept mois plus tôt.

Il n'est pas inutile d'examiner avec plus de détails les mouvements du chômage pendant les quatre derniers mois. Entre le 29 avril et le 26 mai, la moyenne journalière des chômeurs contrôlés s'accroît de 6.491 unités; en fait, cette aggravation du chômage intéresse exclusivement la catégorie des travailleurs masculins sans emploi dont le nombre passe de 81.643 à 90.029 unités alors que, inversement, le nombre des chômeurs féminins se réduit de 43.999 à 42.104. C'est que la demande d'emploi émanant des prisonniers, des déportés et des travailleurs rapatriés d'Allemagne dépasse les possibilités d'absorption du marché du travail.

Une sensible amélioration de ces possibilités au cours des semaines ultérieures facilite la remise au travail des rapatriés entre le 27 mai et le 30 juin; au cours de cette période, le facteur rapatriement qui tend à freiner la réduction du chômage des travailleurs masculins, provoque une sensible diminution de l'effectif des femmes sans-emploi contrôlées : en effet, nombre d'entre elles perdent leur qualité de chef de ménage par suite du retour de leur mari et cessent, par conséquent, d'être au fonds de soutien des chômeurs. Au cours du mois de juin, le chômage a diminué au total de 11.288 unités.

On observe, au contraire, au cours des trois premières semaines de juillet, une aggravation du chômage féminin alors que le nombre des chômeurs masculins va en se réduisant. Dans l'ensemble de la période et pour les deux catégories, l'emploi s'est encore étendu à concurrence de 4.557 unités.

La période du 22 juillet à fin août est caractérisée par des oscillations plus amples et de sens divers du nombre des chômeurs : ces irrégularités trouvent leur origine dans la fermeture temporaire de nombreuses usines en vue de l'octroi des congés payés, circonstance qui provoque la mise en chômage de la partie du personnel qui ne bénéficie pas de ces congés. A la fin de la période envisagée, le chômage a cependant subi une nouvelle diminution : la moyenne journalière des chômeurs contrôlés était, pour la semaine du 15 au 21 juillet, de 116.288; au cours de la dernière semaine d'août, elle n'est plus que de 111.852 unités; l'amélioration intéresse d'ailleurs exclusivement les travail-

TABLEAU. XXIII

Nombre de chômeurs contrôlés

Source : Fonds provisoire de soutien des chômeurs involontaires.

1945 (2)	Moyenne journalière des chômeurs contrôlés par semaine (1)			Augmentation ou diminution du total (chiffres absolus)	
	Hommes	Femmes	Total	Augmentation	Diminution
Du 1 au 7 avril	91.439	51.315	142.754		
Du 8 au 14 avril	86.118	48.481	134.599		7.355
Du 15 au 21 avril	83.625	46.695	130.320		8.155
Du 22 au 28 avril	81.643	43.999	125.642		4.279
Du 29 avril au 5 mai	81.958	44.256	126.214	572	4.678
Du 6 au 12 mai	83.332	43.384	126.716	502	
Du 13 au 19 mai	86.171	41.924	128.095	1.379	
Du 20 au 26 mai	90.029	42.104	132.133	4.038	
Du 27 mai au 2 juin	90.700	39.429	130.129		2.004
Du 3 au 9 juin	92.012	36.557	128.569		1.560
Du 10 au 16 juin	91.413	34.599	126.012		2.557
Du 17 au 23 juin	89.921	32.912	122.833		3.179
Du 24 au 30 juin	89.267	31.578	120.845		1.988
Du 1 au 7 juillet	88.543	34.273	122.816	1.971	
Du 8 au 14 juillet	82.182	35.785	117.967		4.849
Du 15 au 21 juillet	78.893	37.395	116.288		1.679
Du 22 au 28 juillet	83.197	40.038	123.235	6.947	
Du 29 juillet au 4 août	77.209	38.033	115.242		7.993
Du 5 au 11 août	79.862	38.986	118.848	3.606	
Du 12 au 18 août	85.979	40.935	126.914	8.066	
Du 19 au 25 août	74.459	38.405	112.864		14.050
Du 26 août au 1 septembre	73.790	38.062	111.852		1.012

(1) La moyenne journalière correspond à la moyenne arithmétique simple des nombres de chômeurs contrôlés par journée de travail au cours d'une semaine; dans ce recensement, le travailleur occupé à mi-temps est considéré comme une unité au même titre que le chômeur complet; la moyenne journalière des chômeurs contrôlés est donc supérieure au nombre de journées de travail perdues journalièrement.

(2) Nous avons reproduit, dans le Bulletin d'Information et de Documentation de mars-avril 1945, p. 148, les données correspondantes pour les semaines antérieures.

leurs masculins sans emploi dont le nombre a diminué de 5.103.

Cet exposé serait incomplet si nous négligions de faire mention de la diminution que l'on constate, dans les derniers mois, de l'emploi de main-d'œuvre belge par les autorités alliées : le contingent que celles-ci occupent ne comprend plus que 114.000 travailleurs au début de septembre contre 135.000 au cours de la semaine du 24 au 30 juin. Il est difficile d'opérer des rapprochements avec les données relatives aux semaines antérieures car c'est à partir de la dernière semaine de juin seulement que le relevé recense les dockers occupés par les Alliés; le contingent total de 135.000 travailleurs susmentionné comprend 22.000 dockers et 113.000 ouvriers affectés à d'autres tâches.

L'examen rapide auquel nous venons de procéder, révèle bien une évolution du marché de l'emploi

d'autant plus favorable qu'elle trouve son origine dans la renaissance de l'activité économique du pays : en dépit de la rentrée d'un important contingent de rapatriés, en dépit d'une embauche moindre par les autorités alliées, le mouvement général de l'emploi — hormis certaines fluctuations d'ordre saisonnier ou fortuit — est caractérisé par une tendance constante à la résorption du chômage.

Nous trouverons une confirmation de ce qui précède en observant la façon dont se répartissent entre les divers employeurs les placements effectués par le *Fonds provisoire de soutien des chômeurs involontaires* (auparavant Office national du Placement et du Chômage). Le relevé des placements de chômeurs complets indemnisés n'est établi par cet organisme que depuis mars 1945; nous en avons résumé les données dans le tableau ci-dessous.

TABLEAU XXIV. Placements effectués (1).
Source : Fonds provisoire de soutien des chômeurs involontaires.

	Mars 1945		Avril 1945		Mai 1945		Juin 1945		Juillet 1945		Août 1945	
	Chiffres absolus	% du total										
Autorités militaires alliées	21.778	67,2	12.504	66,0	6.184	58,2	5.016	42,2	6.952	49,7	4.445	44,1
Provinces, communes ou établissements publics	716	2,2	413	2,2	149	1,4	60	0,5	85	0,6	64	0,6
Entreprises occupées à des travaux publics subsidés	254	0,8	31	0,2	42	0,4	257	2,2	11	0,1	5	—
Autres entreprises	9.655	29,8	6.002	31,6	4.259	40,0	6.549	55,1	6.935	49,6	5.568	55,3
Total	32.403	100	18.950	100	10.634	100	11.882	100	13.983	100	10.082	100

(1) Il s'agit exclusivement de chômeurs complets indemnisés (hommes et femmes) placés à l'intervention du Fonds provisoire de soutien des chômeurs involontaires.

On remarquera la part régulièrement plus importante que prend, dans la résorption du chômage, relativement à l'embauche par les Alliés, le développement de l'activité industrielle belge. Au cours des mois de janvier et février 1945, 25 % seulement des demandeurs d'emploi trouvaient à s'engager dans les rouages de l'économie belge; en août, cette proportion dépasse 35 %. Les chiffres absolus correspondants accusent même pour les mois de juin et de juillet, une légère augmentation, nonobstant la diminution mensuelle de l'effectif des chômeurs.

Par ailleurs, il convient de considérer que les travailleurs sans emploi qui trouvent à s'embaucher par

leurs propres moyens ne sont pas compris dans ce relevé.

Depuis le mois de mars, le *Fonds provisoire de soutien des chômeurs involontaires* dresse également une statistique qui donne la répartition, par groupes de professions, des chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi. Cette statistique reflète indirectement, avec plus d'exactitude que le relevé de tous les demandeurs d'emploi dans chaque catégorie professionnelle, le degré d'activité de chaque secteur. Nous reproduisons ci-dessous les éléments principaux de ce relevé.

TABLEAU XXV Répartition du chômage par groupes de professions (1).
Source : Fonds provisoire de soutien des chômeurs involontaires.

Groupes de Professions	Fin mars 1945		Fin avril 1945		Fin mai 1945		Fin juin 1945		Fin juillet 1945		Fin août 1945	
	Chiffres absolus	% du total										
Textiles	52.036	28,0	42.401	31,3	38.694	28,3	33.488	26,4	34.338	29,2	34.126	29,9
Métallurgie	24.331	13,1	12.094	8,9	13.479	9,9	13.212	10,4	10.910	9,3	10.188	8,9
Construction civile	13.574	7,3	10.870	8,0	11.241	8,2	10.417	8,2	8.767	7,5	7.752	6,8
Pierre, céramique, verre, diamant. (*)	9.357	5,0	6.196	4,6	7.038	5,2	6.153	4,8	4.881	4,1	4.547	4,0
Transports	8.444	4,6	988	0,7	6.857	5,0	7.076	5,6	6.837	5,8	6.237	5,5
Mines	1.618	0,9	447	0,3	369	0,3	365	0,3	336	0,3	296	0,3
Bois	7.373	4,0	5.274	3,9	5.796	4,2	5.522	4,3	4.673	4,0	4.140	3,6
Manœuvres	38.090	20,5	30.216	22,3	32.316	23,7	30.139	23,7	26.834	22,8	26.224	23,0
Autres	30.756	16,6	27.086	20,0	20.766	15,2	20.579	16,3	20.041	17,0	20.438	18,0
Total	185.579	100	135.572	100	136.556	100	126.951	100	117.617	100	114.048	100

(*) Y compris les carrières.

(1) Il s'agit exclusivement des chômeurs complets indemnisés (hommes et femmes) inscrits comme demandeurs d'emploi au Fonds provisoire de Soutien des Chômeurs involontaires.

Du rapprochement des chiffres absolus à fin mars et à fin août, il ressort que tous les secteurs professionnels repris au relevé participent, sans exception, au mouvement de recul du chômage. Cependant, trois secteurs importants accusent une reprise proportionnellement moins étendue que celle de l'ensemble : ce sont les textiles, les transports et la catégorie des manœuvres.

Le nombre des chômeurs demandeurs d'emploi dans la branche « Textiles » est le plus élevé : à fin août, il atteint 34.126 unités, soit près de 30 % du total. Or, nous avons fait mention dans le cours antérieur de notre exposé d'une pénurie de main-d'œuvre qualifiée, pénurie à laquelle se heurte de plus en plus l'expansion de l'activité de cette branche. Nous avons souligné le fait que certains compartiments du textile sont encore inactifs, soit que leurs fabrications constituent le dernier échelon du processus de transformation, soit que leurs produits ne satisfassent pas les besoins de consommation vitaux; nous avons vu également que ce sont des spécialistes que les usines des textiles réclament surtout et, enfin, qu'il n'était pas exclu d'envisager l'éventualité d'un forçage des chiffres des chômeurs demandeurs d'emploi à fin août par l'inscription abusive d'individus qui tirent leurs ressources, en fait, de la pratique du commerce noir.

La résorption du chômage dans les transports apparaît comme la moins étendue; on en trouve la justification principale dans le licenciement de contingents importants de dockers, auparavant occupés par les autorités alliées.

Le nombre des chômeurs inscrits en qualité de manœuvres reste élevé : à fin mars, il atteignait 38.090 unités soit 20,5 % du total; à fin août, il se chiffre encore par 26.224 unités soit 23 % du total. Nous avons signalé antérieurement déjà, dans ce *Bulletin*, la tendance des travailleurs belges à s'inscrire comme demandeurs d'emploi au titre de manœuvres, dans l'espoir de bénéficier d'une offre d'emploi de la part des autorités alliées. Une enquête menée par le *Fonds provisoire de soutien* au 15 mai 1945 et ayant porté sur 70.000 cas, révèle que sur ces 70.000 personnes occupées par les Alliés, 40.000 l'étaient en qualité de manœuvres; or, 20.000 de ceux-ci seulement pouvaient être rangés à l'origine dans cette catégorie, les autres ayant renoncé à exercer la profession dans laquelle ils étaient qualifiés; il est incontestable que ce drainage d'ouvriers spécialisés constitue un risque de déqualification de notre force productive, risque d'autant plus sérieux que dans de nombreux secteurs, les symptômes se multiplient d'une pénurie de main-d'œuvre qualifiée.

Soulignons enfin que, malgré une sensible réduction au cours du mois d'avril du nombre des travailleurs de la métallurgie en chômage, on compte encore, à fin août, 10.158 demandeurs d'emploi dans cette branche industrielle; nous avons passé en revue antérieu-

rement, les diverses contingences susceptibles de contrecarrer l'extension, à bref délai, de la reprise de cette activité.

Si l'on considère, d'autre part, la répartition géographique du chômage, on constate que son centre de gravité reste situé dans les Flandres.

Les pourcentages suivants qui indiquent à divers moments la distribution du nombre des chômeurs entre les régions flamandes, wallonnes et brabançonnaises, en font foi :

	Semaine du 12 au 18 novembre 1944	Semaine du 25 février au 3 mars 1945	Semaine du 3 au 9 juin 1945	Semaine du 26 août au 1 ^{er} septembre 1945
Régions flamandes	70,4	67	77,6	80,6
Régions wallonnes	21,8	22	16,6	14
Brabant	7,8	11	5,8	5,4
	100	100	100	100

Depuis la libération, le chômage sévit beaucoup plus sérieusement en Flandre qu'en Wallonie et l'écart est trop élevé que pour se justifier par la différence entre les chiffres de la population de ces deux régions. Au cours des premiers mois de l'année, la remise au travail est proportionnellement plus rapide dans la région flamande, grâce à l'offre d'emploi par les Alliés. Mais au cours des mois ultérieurs, l'évolution est plus favorable à la région wallonne. Cet état de fait s'explique sans doute par la localisation de l'industrie textile et des ports du pays, secteurs dans lesquels subsiste un chômage important.

Les dépenses hebdomadaires déclarées par les organismes chargés de l'indemnisation des chômeurs se sont élevées au total, pour les huit premiers mois de l'année, à 987,7 millions de francs environ. On se rappellera, en regard, que pour la période de vingt semaines allant du 14 octobre 1944 au 3 mars 1945, le montant des allocations payées à ce titre avait atteint 901,6 millions de francs.

Au cours de l'année, la charge budgétaire occasionnée par le paiement de ces indemnités est allée en se réduisant jusqu'au mois de mai; en juin et juillet, on note une augmentation, suivie en août d'une nouvelle réduction; en voici d'ailleurs les chiffres (en millions de francs) :

Janvier	213,2
Février	177,8
Mars	121,6
Avril	112,2
Mai	83,2
Juin	88,4
Juillet	105,4
Août	85,8

La moyenne journalière des dépenses annoncées par les organismes chargés de l'indemnisation des chômeurs tombe d'ailleurs de 8,88 millions en janvier 1945 à 3,73 millions en août 1945.

LÉGISLATION ÉCONOMIQUE

Ces informations rappellent les lois et arrêtés ainsi que les avis officiels qui revêtent un intérêt particulier au point de vue de l'économie générale du pays et qui ont fait l'objet d'une publication au *Moniteur belge*, au cours du mois précédant celui de la parution du *Bulletin*.

Seuls les lois et arrêtés les plus importants sont repris in extenso. Une simple mention, accompagnée éventuellement d'une notice explicative, est consacrée aux autres textes législatifs.

Afin de faciliter la consultation de ces informations, les textes ont été groupés sous les rubriques suivantes :

- I. Législation économique et sociale générale
- II. Législation monétaire, bancaire et financière
- III. Législation agricole
- IV. Législation industrielle
- V. Législation du travail
- VI. Législation relative au commerce intérieur
- VII. Législation relative au commerce extérieur
- VIII. Législation des transports
- IX. Législation relative aux prix et aux salaires
- X. Législation relative au rationnement et au ravitaillement
- XI. Législation en matière de restauration et de dommages de guerre

I. — LEGISLATION ECONOMIQUE ET SOCIALE GENERALE

Arrêté ministériel du 3 mai 1945

portant création du Conseil professionnel de la Chaussure (*Moniteur*, 1^{er} juin 1945, p. 3512). — Erratum (*Moniteur*, 29 juin 1945, p. 4189).

Arrêté ministériel du 15 mai 1945

portant création du Conseil professionnel de la Fourrure et de la Peau en poil. — Erratum (*Moniteur*, 29 juin 1945, p. 4189).

Arrêté ministériel du 16 mai 1945

portant création du Conseil professionnel de l'Industrie du Caoutchouc (*Moniteur*, 3 juin 1945, p. 3565).

Arrêté ministériel du 18 mai 1945

portant création du Conseil professionnel du Commerce de gros en Papier (*Moniteur*, 1^{er} juin 1945, p. 3514).

Arrêté ministériel du 18 mai 1945

portant création du Conseil professionnel du Commerce des Minerais et Produits métalliques (*Moniteur*, 2 juin 1945, p. 3539).

Arrêté ministériel du 26 mai 1945

portant création du Conseil professionnel du Commerce de gros en Charbon (*Moniteur*, 3 juin 1945, p. 3580).

Arrêté ministériel du 1^{er} juin 1945

modifiant le bureau provisoire du Conseil professionnel de l'Industrie des Carrières (*Moniteur*, 7 juillet 1945, p. 4402).

Arrêté du 4 juin 1945

modifiant l'arrêté ministériel portant création du Conseil professionnel de l'Industrie pharmaceutique (*Moniteur*, 6 juillet 1945, p. 4371).

Arrêté du 4 juin 1945

portant modification à l'arrêté royal du 3 août 1939, pris en exécution de l'article 21 de la loi du 15 décembre 1937 relative à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré. — Subsides aux associations mutualistes de retraite reconnues (*Moniteur*, 21 juillet 1945, p. 4749).

Arrêté-loi du 6 juin 1945

portant création d'un Commissariat général du Gouvernement à la Promotion du Travail (*Moniteur*, 23 juin 1945, p. 4016).

Considérant l'opportunité de coordonner les efforts qui ont été accomplis jusqu'à présent, tant par le gouvernement que par l'initiative privée, pour améliorer la qualité de notre production nationale et la nécessité de les développer à l'avenir; — Considérant l'utilité de favoriser la promotion professionnelle qualitative des travailleurs de toutes catégories ainsi que le développement de leur information sociale, tout à la fois au bénéfice de leur accomplissement personnel et dans l'intérêt de la société où ils sont appelés à assumer désormais une part de plus en plus considérable d'orientation et d'action collectives; — Considérant les avantages moraux et matériels qui doivent résulter d'une promotion du travail au rang des plus précieuses valeurs de notre patrimoine national; — Vu l'article 1^{er}, §§ 2 et 5, de la loi du 20 mars 1945, donnant au

Roi des pouvoirs extraordinaires — Sur la proposition du Premier Ministre et de l'avis des Ministres qui en ont délibéré en Conseil, — Nous avons arrêté et arrêtons :

Article 1^{er}. — Il est institué au Cabinet du Premier Ministre un Commissariat général du Gouvernement à la Promotion du Travail.

Art. 2. — Le dit Commissariat fonctionnera sous le contrôle du Premier Ministre. L'administration générale en sera assurée par un Commissaire général et un Commissaire général-adjoint, assistés du personnel nécessaire.

Art. 3. — Le dit Commissariat aura à présenter au Premier Ministre des propositions motivées sur les mesures les plus propres à réaliser sa mission. Celle-ci comportera notamment la coordination des efforts déjà réalisés tant par les pouvoirs publics que par l'initiative privée, pour conjuguer l'action de tous les milieux du travail en faveur de l'amélioration de notre production nationale, ainsi que pour favoriser parallèlement la promotion qualitative des travailleurs et le développement de leur information professionnelle et sociale.

Art. 4. — Il prendra, sous l'autorité du Ministre responsable, toutes initiatives susceptibles de provoquer, en faveur d'une telle tâche d'intérêt public, la collaboration des milieux intéressés.

Art. 5. — Le Premier Ministre est chargé de l'exécution du présent arrêté-loi, qui entrera en vigueur le jour de sa publication au *Moniteur belge*.

Arrêté-loi du 9 juin 1945

modifiant certaines dispositions de la législation sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail (*Moniteur*, 5 juillet 1945, p. 4885).

II. — LEGISLATION MONETAIRE, BANCAIRE ET FINANCIERE

Arrêté ministériel du 1^{er} mai 1945

relatif à la déclaration et au dépôt des titres belges au porteur détenus hors du territoire belge (*Moniteur*, 2 juin 1945, p. 3534).

Considérant qu'il convient de déterminer, quant aux titres belges au porteur détenus hors du territoire belge, les modalités d'exécution de l'arrêté-loi du 6 octobre 1944, complété par celui du 21 novembre 1944, relatif aux titres belges et étrangers; — Vu les articles 5, 10 et 32^a du dit arrêté-loi; — Vu l'arrêté ministériel du 24 janvier 1945 relatif aux titres belges au porteur détenus par des Belges rapatriés et des étrangers rapatriés en Belgique, — Arrêtent :

Article 1^{er}. — En exécution des articles 5 et 10 de l'arrêté-loi du 6 octobre 1944, et sous réserve des dispositions de l'arrêté ministériel du 24 janvier 1945, la déclaration et le dépôt simultané des titres belges au porteur détenus à l'étranger par des personnes physiques ou morales résidant ou établies à l'étranger doivent s'effectuer dans chaque pays, auprès d'une

Arrêté ministériel du 9 juillet 1945

modifiant l'arrêté ministériel du 17 mars 1945 portant création du Conseil professionnel des Industries du Vêtement et de la Confection (*Moniteur*, 18 juillet 1945, p. 4675).

Arrêté du 9 juillet 1945

modifiant l'arrêté ministériel portant création du Conseil professionnel du Commerce des Minerais et Produits métalliques (*Moniteur*, 18 juillet 1945, p. 4675).

Arrêté ministériel du 14 juillet 1945

portant création du Conseil professionnel du Commerce de détail en Charbons (*Moniteur*, 21 juillet 1945, p. 4744).

Arrêté ministériel du 14 juillet 1945

portant création du Conseil professionnel du Commerce en Tabac manufacturé, Articles pour Fumeurs et Accessoires (*Moniteur*, 21 juillet 1945, p. 4744).

Arrêté ministériel du 14 juillet 1945

portant création du Conseil professionnel du Commerce de Bois (*Moniteur*, 22-23-24 juillet 1945, p. 4770).

Arrêté ministériel du 14 juillet 1945

portant création du Conseil professionnel du Négoce en Matériaux de Construction (*Moniteur*, 22-23-24 juillet 1945, p. 4771).

banque agréée par le chef de la Mission diplomatique belge ou, à son défaut, par le consul de carrière ayant juridiction dans ce pays, et dans le délai fixé par ce dernier.

Art. 2. — Les prescriptions de l'article 1^{er} ne s'appliquent pas aux titres belges au porteur détenus en territoire français, en Suisse, au Congo belge et au Ruanda-Urundi.

Art. 3. — Outre les mentions prescrites par les articles 7, 8 et 10 de l'arrêté-loi du 6 octobre 1944, la déclaration doit indiquer :

1° la nationalité du propriétaire des titres;

2° les conditions et la date de l'acquisition des titres par leur propriétaire actuel;

3° éventuellement, la date à laquelle les titres ont été déclarés par leur propriétaire ou leur détenteur en application de mesures législatives étrangères.

Art. 4. — L'indication des numéros des titres sur la déclaration dispense de l'établissement de la liste visée à l'article 10 de l'arrêté-loi du 6 octobre 1944.

Art. 5. — Les trois exemplaires des déclarations sont transmis par les banques au chef de la Mission diplomatique belge ou, à son défaut, au consul de carrière.

Arrêté ministériel du 26 mai 1945

relatif à la libre circulation des titres négociés en bourse (Moniteur, 1^{er} juin 1945, p. 3510).

Vu l'arrêté-loi du 18 mai 1945, donnant au Ministre des Finances les pouvoirs nécessaires aux fins de régler les conditions et modalités de retour à la libre circulation en dehors du circuit bancaire des titres belges au porteur et des titres étrangers qui ne sont pas grevés d'un privilège en faveur du Trésor; — Vu les articles 14, 15, 19, 27 et 31 de l'arrêté-loi du 6 octobre 1944, relatif aux titres belges et étrangers. — Arrête :

Article 1^{er}. — Les articles 14 et 15 de l'arrêté-loi du 6 octobre 1944, relatif aux titres belges et étrangers, ne sont pas applicables aux titres munis d'un certificat de déclaration du modèle joint au présent arrêté, lorsque ces titres ne sont pas bloqués en exécution de l'article 19 du dit arrêté-loi.

Art. 2. — Jusqu'à disposition ultérieure, ce certificat de déclaration ne peut être établi qu'après vente en bourse.

Art. 3. — Le certificat de déclaration ne peut être établi que sur les formulaires mis par le Ministre des Finances à la disposition des banques et des commissions des bourses qui en sont comptables envers le Trésor.

Art. 4. — Le certificat de déclaration est établi par la banque qui a fait ou reçu la déclaration en exécution de l'arrêté-loi du 6 octobre 1944 ou auprès de laquelle les titres ont été transférés après leur déclaration.

Art. 5. — Toutefois, le déclarant peut faire transférer sa déclaration auprès d'un agent de change. Dans ce cas, le certificat de déclaration est établi, sur demande de l'agent de change, par le service qui sera institué à cet effet par la Commission de la Bourse. Le règlement d'organisation de ce service sera établi par la Commission de la Bourse et soumis à l'approbation du Ministre des Finances.

Art. 6. — Lorsqu'une déclaration a été transférée auprès d'un agent de change, celui-ci est tenu de déposer en banque, au nom de son client, les sommes et titres à bloquer, en vertu de l'article 19 de l'arrêté-loi du 6 octobre 1944.

Art. 7. — En cas de vente en bourse de titres au porteur résultant de la conversion de titres nominatifs non visés par l'article 27 de l'arrêté-loi du 6 octobre 1944, le certificat de déclaration est établi sur demande de l'organisme émetteur par la Commission de la Bourse de Bruxelles.

Art. 8. — Un fonctionnaire du Ministère des Finances est délégué auprès des commissions des

bourses en vue de veiller à l'application du présent arrêté.

Art. 9. — Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au *Moniteur*.

Arrêté ministériel du 26 mai 1945

relatif à la preuve de la propriété des titres belges au porteur à une date antérieure au 10 mai 1940 (Moniteur, 1^{er} juin 1945, p. 3511).

Vu l'article 19 de l'arrêté-loi du 6 octobre 1944, relatif aux titres belges et étrangers, qui dispose notamment que le produit de l'aliénation ou du remboursement de titres belges au porteur est entièrement à la libre disposition des ayants droit s'il est justifié, dans les conditions à déterminer par le Ministre des Finances, que les titres aliénés ou remboursés appartiennent à leur propriétaire actuel depuis une date antérieure au 10 mai 1940; — Vu l'article 31 rendant cette disposition applicable aux titres étrangers. — Arrête :

Article 1^{er}. — Le propriétaire de titres belges ou de titres étrangers, déclarés conformément aux prescriptions de l'arrêté-loi du 6 octobre 1944, peut disposer entièrement du produit de l'aliénation ou du remboursement des dits titres sur présentation :

1^o Soit d'une attestation sur papier libre délivrée par un établissement bancaire, un agent de change ou un agent de change correspondant, constatant qu'à une date antérieure au 10 mai 1940, les titres aliénés ou remboursés ont fait, à son intervention et pour le compte du dit propriétaire ou d'une personne dont il est l'ayant droit par voie de succession, l'objet d'une des opérations suivantes :

- a) achat, souscription, attribution gratuite, échange ou renouvellement de titres;
- b) dépôt à découvert ou en nantissement;
- c) dépôt en vue de la participation à une assemblée générale des actionnaires ou des obligataires de la société émettrice;
- d) dépôt du titre ou d'un coupon en vue de la vente ou de l'exercice d'un droit de souscription à une émission de titres nouveaux;
- e) dépôt en vue du recouppement, de la régularisation ou de l'estampillage des titres.

2^o Ou d'une attestation sur papier libre délivrée par l'établissement émetteur, constatant que les titres ont été remis directement par lui au dit propriétaire ou à une personne dont celui-ci est l'ayant droit par voie de succession :

soit en exécution d'une opération antérieure au 10 mai 1940 rentrant dans les prévisions du n^o 1, lettres a, c, d et e;

soit ensuite de la conversion en titres au porteur d'une inscription nominative qui existait antérieurement au 10 mai 1940 au nom du dit propriétaire ou d'une personne dont celui-ci est l'ayant droit par voie de succession;

soit en exécution de l'article 24 de la loi du 24 juillet 1921 relative à la dépossession involontaire des titres au porteur ou des articles 5 et 8 de l'arrêté

royal du 4 novembre 1921 et lorsque l'opposition est antérieure au 10 mai 1940.

3° Ou d'une copie ou extrait authentique sur papier libre, d'un acte reçu ou dressé avant le 10 mai 1940 par un officier public ou ministériel, révélant l'existence des titres dans le patrimoine du dit propriétaire ou d'une personne dont celui-ci est l'ayant droit par voie de succession.

Art. 2. — Le document justificatif doit contenir toutes les indications permettant l'identification des titres et de leur propriétaire, et mentionner les numéros des titres et la date de l'opération à laquelle le document se réfère.

Art. 3. — Si le document visé à l'article 1^{er} est établi au nom d'une personne dont le propriétaire actuel des titres est l'ayant droit par voie de succession, le fait de la transmission successorale doit être certifié, au bas du dit document, soit par le notaire qui a liquidé la succession, soit par le receveur au bureau duquel la déclaration de succession a été déposée.

Cette certification n'est pas requise si la banque est déjà en possession d'une pièce établissant la transmission successorale.

Art. 4. — Les documents justificatifs visés par le présent arrêté sont conservés par les banques qui détiennent la déclaration et par les commissions des bourses et communiqués aux fonctionnaires désignés par le Ministre des Finances conformément à l'article 32^s de l'arrêté-loi du 6 octobre 1944, complété par celui du 21 novembre 1944.

Art. 5. — Un fonctionnaire du Ministère des Finances est délégué auprès des commissions des bourses en vue de veiller à l'application du présent arrêté.

Art. 6. — Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au *Moniteur belge*.

Arrêté ministériel du 28 mai 1945

relatif à la réouverture des Bourses de Fonds publics et de Change (Moniteur, 1^{er} juin 1945, p. 3512).

Vu l'article 3 de l'arrêté du Régent du 18 mai 1945, mettant fin à la validité temporaire partielle ou totale de certains arrêtés des Secrétaires généraux, en matière boursière et réglant les modalités de réouverture des Bourses de Fonds publics et de Change. — Arrête :

Les Bourses de Fonds publics et de Change du royaume sont ouvertes à la date du 4 juin 1945.

Arrêté ministériel du 30 mai 1945

pris en exécution de l'arrêté-loi du 6 octobre 1944, relatif aux billets de la Banque Nationale de Belgique et aux dépôts d'argent en monnaie nationale (Moniteur, 2 juin 1945, p. 3535).

Vu l'arrêté-loi du 6 octobre 1944, relatif aux billets de la Banque Nationale de Belgique et aux dépôts d'argent en monnaie nationale. — Arrêtent :

Article 1^{er}. — En exécution de l'article 11 de l'arrêté-loi du 6 octobre 1944, les personnes physiques ou morales résidant ou établies hors du territoire belge sont tenues de déclarer et de déposer, pour compte du propriétaire, les billets belges n'ayant plus cours légal de 100, 500, 1.000 et 10.000 francs dont elles étaient détentrices hors de Belgique à la date du 9 octobre 1944.

Art. 2. — Les prescriptions de l'article 1^{er} ne s'appliquent pas aux personnes résidant ou établies au Congo belge et dans les territoires sous mandat, dans le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, dans le territoire métropolitain de la France et des Pays-Bas et dans la République helvétique.

Art. 3. — La déclaration et le dépôt simultané des billets doivent s'effectuer entre les mains d'un représentant diplomatique ou d'un consul belge de carrière, dans le délai fixé, pour chaque pays, par le Chef de la Mission diplomatique belge ou, à son défaut, par le consul de carrière ayant juridiction dans ce pays.

Art. 4. — Chaque déclaration doit être datée et signée par le déposant, et contenir notamment :

1° les nom, prénoms et résidence du déclarant et, le cas échéant, du propriétaire;

2° l'indication de la nationalité du déclarant et du propriétaire;

3° l'indication du nombre et du numéro des billets de 100, 500, 1.000 et 10.000 francs;

4° l'attestation sur l'honneur soit que les billets déclarés sont la propriété du déclarant, soit qu'ils appartiennent à un tiers désigné par le déclarant;

5° les conditions et la date de l'acquisition des billets par le propriétaire actuel; seront annexés tous documents justificatifs.

La déclaration doit être établie en triple exemplaire. Une déclaration distincte est requise par propriétaire.

Art. 5. — Les personnes indiquées à l'article 1^{er} sont tenues de déclarer, dans le délai fixé conformément aux dispositions de l'article 3, les billets belges n'ayant plus cours légal de 100, 500, 1.000 et 10.000 francs dont elles seraient propriétaires à la date du 9 octobre 1944 et qui se trouveraient en Belgique, non détenus par un tiers.

Cette déclaration, établie en triple exemplaire, datée et signée, devra contenir :

1° les nom, prénoms et résidence du déclarant et, le cas échéant, du propriétaire;

2° l'indication de la nationalité du déclarant et du propriétaire;

3° l'indication du montant total des billets;

4° l'attestation sur l'honneur soit que les billets déclarés sont la propriété du déclarant, soit qu'ils appartiennent à un tiers désigné par le déclarant;

5° les conditions et la date de l'acquisition des billets par le propriétaire actuel.

Arrêté du Régent du 1^{er} juin 1945

relatif à la libération d'avoirs rendus temporairement indisponibles (Moniteur, 4-5 juin 1945, p. 3600).

Vu l'arrêté-loi du 6 octobre 1944 relatif aux billets de la Banque Nationale de Belgique et aux dépôts d'argent en monnaie nationale, modifié ou complété par les dispositions légales subséquentes, et notamment par l'arrêté-loi du 5 février 1945; — Vu l'arrêté-loi du 28 octobre 1944 relatif à l'échange et au dépôt des billets de banque allemands et belges dans les territoires qui ont été placés sous le régime administratif allemand; — Vu l'arrêté-loi du 12 octobre 1944, ordonnant le retrait de certains timbres fiscaux; — Sur la proposition du Ministre des Finances et sur avis conforme du Ministre des Affaires économiques, — Nous avons arrêté et arrêtons :

Article 1^{er}. — Sont libérés, les avoirs rendus temporairement indisponibles par application :

a) de l'arrêté-loi du 6 octobre 1944 relatif aux billets de la Banque Nationale de Belgique et aux dépôts d'argent en monnaie nationale;

b) de l'arrêté-loi du 28 octobre 1944 relatif à l'échange et au dépôt des billets de banque allemands et belges dans les territoires qui ont été placés sous le régime administratif allemand;

c) de l'arrêté-loi du 12 octobre 1944, ordonnant le retrait de certains timbres fiscaux, pour autant que le montant des billets déposés ou des comptes de dépôt ne dépassait pas 15.000 francs à l'origine des opérations monétaires.

Art. 2. — Le Ministre des Finances est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui entre en vigueur le jour de sa publication au *Moniteur belge*.

Arrêté du 2 juin 1945

relatif à l'amortissement des tranches suisse et hollandaise des actions privilégiées de la Société nationale des Chemins de fer belges (Moniteur, 11-12 juin 1945, p. 3760).

Arrêté ministériel du 11 juin 1945

modifiant l'article 7 de l'arrêté ministériel du 10 avril 1945, relatif à la déclaration et au dépôt des billets de banque belges détenus par des personnes physiques ou morales résidant ou établies en Suisse (Moniteur, 14 juin 1945, p. 3807).

Vu l'arrêté-loi du 6 octobre 1944, relatif aux billets de la Banque Nationale de Belgique et aux comptes de dépôt d'argent en monnaie nationale, et notamment l'article 11, modifié par l'arrêté-loi du 11 décembre 1944; — Vu l'article 7 de l'arrêté ministériel du 10 avril 1945, relatif à la déclaration et au dépôt des billets de banque belges détenus par des personnes physiques ou morales résidant ou établies en Suisse, — Arrête :

Article 1^{er}. — L'article 7 de l'arrêté ministériel du 10 avril 1945, relatif à la déclaration et au dépôt des billets de banque belges détenus par des personnes physiques ou morales résidant ou établies en Suisse, est abrogé et remplacé par les dispositions

ci-après : « les déclarations et les dépôts devront être effectués au plus tard le 23 juin 1945 ».

Art. 2. — Le présent arrêté entre en vigueur au jour de sa publication au *Moniteur belge*.

Institut belgo-luxembourgeois du Change

Règlement n° 1 concernant l'importation et l'exportation des valeurs, pris en exécution des articles 7, 14 et 19 de l'arrêté du Régent du 6 octobre 1944, relatif au contrôle des changes (Moniteur, 14 juin 1945, p. 3813).

Arrêté-loi du 22 juin 1945

relatif à la déclaration de paiements faits sous l'occupation par ou pour compte des autorités, organismes, entreprises et ressortissants soit allemands, soit établis dans un pays occupé par l'Allemagne (Moniteur, 27 juillet 1945, p. 4807).

RAPPORT AU REGENT

La situation des finances du pays a été gravement compromise par l'exploitation systématique du patrimoine national à laquelle s'est livré l'occupant. Cette exploitation s'est traduite notamment par un accroissement considérable de la dette publique et par des avances de la Banque Nationale à la Banque d'Emission à concurrence de 64 milliards de francs. L'ennemi a utilisé en grande partie le prétendu *clearing* et les contributions de guerre, d'une part, pour le paiement de marchandises et de services et, d'autre part, pour le rachat, à l'étranger, d'avoirs appartenant à des Belges.

Il appartient au Parlement de se prononcer sur les projets d'ordre fiscal que le gouvernement lui a soumis.

Mais entretemps, il paraît indispensable de compléter la documentation nécessaire pour permettre aux futurs liquidateurs de la Banque d'Emission, aux administrations fiscales et à la justice militaire d'atteindre les bénéficiaires de l'occupation, conformément au vœu unanime de l'opinion publique.

Sans doute, les archives de la Banque d'Emission, celles des banques allemandes établies en Belgique, celles de certains services ou entreprises ennemis ainsi que celles des banques belges, permettront-elles, par un travail long et minutieux, de reconstituer un très grand nombre d'opérations. Mais il est désirable que l'on dispose, dans un délai très court, d'une documentation systématique, établie par les intéressés eux-mêmes. La sincérité des déclarations, qui seront remises dans ces conditions, se trouvera garantie par la possibilité, pour l'administration, de procéder à loisir à leur vérification.

Les déclarations porteront, suivant le projet, sur les sommes et valeurs reçues de l'occupant ou des ressortissants ennemis, soit directement, soit par l'intermédiaire de la Banque d'Emission, des banques allemandes établies à Bruxelles, de banques belges ou de tout autre intermédiaire.

Il est bien entendu que les déclarations effectuées par des intermédiaires ne dispensent pas les bénéficiaires de faire leur déclaration.

* Par valeurs, il faut entendre les paiements effectués autrement qu'en espèces, tels les paiements sous forme de certificats de Trésorerie ou de certificats de la Banque d'Emission, les paiements en valeurs ou objets mobiliers, l'extinction des créances de quelque manière que ce soit, etc.

Vu la loi du 20 mars 1945, donnant au Roi, pour une durée limitée, des pouvoirs extraordinaires; — Vu la nécessité et l'urgence; — Sur la proposition du Ministre des Finances et de l'avis des Ministres, qui en ont délibéré en Conseil, — Nous avons arrêté et arrêtons :

Article 1^{er}. — Toute personne physique ayant résidé en Belgique entre le 10 mai 1940 et le 1^{er} novembre 1944 et toute personne morale ayant exercé en Belgique, pendant la même période, une activité quelconque, sont tenues de déclarer à la Banque d'Emission les sommes et valeurs qu'elles auront reçues, à

quelque titre que ce soit, pour leur compte personnel ou en qualité d'intermédiaire, soit d'un service dépendant de l'autorité occupante, soit d'une personne ou d'un organisme agissant pour compte de l'autorité occupante ou de nationalité ennemie ou alliée de l'Allemagne, soit d'une personne ou d'un organisme établi dans un pays occupé par l'Allemagne au moment du paiement.

Art. 2. — Ne doivent pas être déclarés :

1° les sommes allouées comme rémunération personnelle au titre de salaire ou de traitement, lorsque celles-ci ont été inférieures à 5.000 francs par mois ;

2° les sommes reçues par suite d'acquisitions faites occasionnellement chez les détaillants par des membres isolés des forces ennemies dans les conditions normales du commerce de détail ;

3° les indemnités versées par les administrations publiques belges pour réquisition ;

4° les versements effectués au profit d'une même personne, dont le montant global pour la période d'occupation n'excède pas 100.000 francs.

Art. 3. — Il doit être établi, en double exemplaire, une seule déclaration pour tout bénéficiaire de sommes et valeurs, selon une formule à arrêter par le Ministre des Finances.

Cette déclaration fournira toutes indications permettant d'identifier le bénéficiaire, ainsi que les donneurs d'ordres et les organismes bancaires ou autres, à l'intervention desquels les paiements ont été exécutés.

La déclaration sera faite de manière à fournir une indication générale sur la nature des opérations qui ont été la cause des paiements déclarés.

Art. 4. — Les déclarations seront reçues aux dates à fixer par le Ministre des Finances.

Art. 5. — Le défaut de déclaration ou les inexactitudes et omissions graves dans les déclarations seront punies d'un emprisonnement de un à cinq ans et d'une amende de 700 francs à 700.000 francs, ou d'une de ces peines seulement.

De plus, les sommes et valeurs non déclarées devront être restituées à l'Etat.

La loi du 24 juillet 1921 sur les décimes additionnels n'est pas applicable aux peines prévues ci-dessus.

Il sera fait application de toutes les dispositions du livre I^{er} du Code pénal.

Art. 6. — Outre les officiers de police judiciaire, les fonctionnaires et employés des administrations de la Trésorerie et de la Dette publique, des contributions directes, de l'enregistrement et des domaines et des douanes et accises, ainsi que les reviseurs de banque, ont qualité pour constater les infractions punies conformément à l'article précédent.

Les entreprises et institutions soumises au présent arrêté-loi sont tenues de communiquer, sans déplacement, aux fonctionnaires désignés par le Ministre des Finances, leurs registres, répertoires, livres, actes et tout autre document relatif à leur activité, à l'effet, par les fonctionnaires précités, de s'assurer de l'observation des dispositions du dit arrêté-loi.

Art. 7. — La Banque d'Emission fera l'avance des frais d'administration relatifs à la réception et au classement des déclarations.

Elle pourra, d'accord avec le Ministre des Finances, rémunérer les intermédiaires pour le travail effectué par eux en vue d'établir les bordereaux relatifs aux sommes encaissées pour compte de leur clientèle.

Art. 10. — Le présent arrêté-loi entre en vigueur le jour de sa publication au *Moniteur belge*.

Arrêté ministériel d'exécution du 16 juillet 1945

de l'arrêté-loi du 22 juin 1945 relatif à la déclaration de paiements faits sous l'occupation par ou pour compte des autorités, organismes, entreprises et ressortissants soit allemands, soit établis dans un pays occupé par l'Allemagne (Moniteur, 27 juillet 1945, p. 4809).

Vu les articles 3 et 4 de l'arrêté-loi du 22 juin 1945, relatif à la déclaration des paiements faits sous l'occupation par ou pour compte des autorités, organismes, entreprises et ressortissants, soit allemands, soit établis dans un pays occupé par l'Allemagne. — Arrête :

Article 1^{er}. — Les déclarations prescrites par l'article 3 de l'arrêté-loi du 22 juin 1945 seront faites en double exemplaire sur formulaires mis à la disposition des intéressés au siège de la Banque Nationale de Belgique à Bruxelles ou à l'une de ses agences en province. Les intéressés pourront également obtenir des formulaires sur demande écrite adressée à la Banque d'Emission, Service des Déclarations, 15, rue de Berlaumont, à Bruxelles.

Art. 2. — Les déclarations sont à renvoyer, dûment remplies, à la Banque d'Emission, Service des Déclarations, 15, rue de Berlaumont, à Bruxelles, au fur et à mesure de leur établissement, et au plus tard le 30 septembre 1945.

Art. 3. — Il doit être établi une déclaration par bénéficiaire de paiements et autant de déclarations qu'il y a de bénéficiaires.

Art. 4. — L'indication des montants reçus en paiement comprendra, pris à leur valeur nominale, les certificats de trésorerie et de la Banque d'Emission qui ont été reçus en règlement total ou partiel de créances.

Art. 5. — Le présent arrêté entrera en vigueur le jour de sa publication au *Moniteur belge*.

Accord entre le Gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni et le Gouvernement belge, relatif aux biens sis dans le Royaume-Uni et appartenant à des personnes résidant en Belgique (Moniteur, 19 juillet 1945, p. 4702).

Cet accord, en date du 6 octobre 1944, confirme certains arrangements destinés à mettre en harmonie,

au mieux des intérêts réciproques, la législation anglaise et belge en matière de séquestre dans son application aux biens sis dans le Royaume-Uni et appartenant à des personnes ou des entreprises résidant en Belgique occupée par l'ennemi.

Le texte de l'accord est suivi d'un échange de correspondance ayant pour objet l'interprétation de certains points.

III. — LEGISLATION AGRICOLE

Arrêté-loi du 29 mai 1945

complétant celui du 8 novembre 1944 relatif à la liquidation de la Corporation nationale de l'Agriculture et de l'Alimentation (Moniteur, 16 juin 1945, p. 3870).

Arrêté du 12 juin 1945

relatif à la mobilisation de la récolte de 1945 (Moniteur, 16 juin 1945, p. 3874). — Erratum (Moniteur, 4 juillet 1945, p. 4311).

IV. — LEGISLATION INDUSTRIELLE

Arrêté ministériel du 14 avril 1945

prescrivant l'élaboration d'une statistique mensuelle de l'activité dans l'industrie de l'électricité (Moniteur, 3 juin 1945, p. 3567).

Arrêté ministériel du 28 avril 1945

prescrivant l'élaboration d'une statistique mensuelle de l'activité dans l'industrie des métaux non ferreux (Moniteur, 3 juin 1945, p. 3581). — Erratum (Moniteur, 8 juillet 1945, p. 4435).

Arrêté ministériel du 14 avril 1945

prescrivant l'élaboration d'une statistique mensuelle de l'activité dans l'industrie du papier (Moniteur, 3 juin 1945, p. 3573).

Arrêté ministériel du 28 avril 1945

prescrivant l'élaboration d'une statistique mensuelle de l'activité dans l'industrie du tabac (Moniteur, 15 juin 1945, p. 3841).

Arrêté ministériel du 14 avril 1945

prescrivant l'élaboration d'une statistique mensuelle de l'activité dans l'industrie sidérurgique (Moniteur, 4-5 juin 1945, p. 3601).

Arrêté ministériel du 15 juin 1945

prescrivant l'élaboration d'une statistique mensuelle de l'activité dans l'industrie des carrières (Moniteur, 16-17 juillet 1945, p. 4657).

Arrêté ministériel du 14 avril 1945

prescrivant l'élaboration d'une statistique mensuelle de l'activité dans l'industrie des fabrications métalliques (Moniteur, 4-5 juin 1945, p. 3608).

Arrêté du 2 juillet 1945

relatif au contrôle des stocks d'engrais chimiques (Moniteur, 18 juillet 1945, p. 4676).

V. — LEGISLATION DU TRAVAIL

Arrêté du Régent du 26 mai 1945

organique du Fonds provisoire de soutien des chômeurs involontaires (Moniteur, 25-26 juin 1945, p. 4082).

Arrêté ministériel du 31 mai 1945

pris en exécution de l'article 4, alinéa 3, et de l'article 10 de l'arrêté-loi du 21 mai 1945, relatif à l'inscription obligatoire en vue de la mise au travail et de la mobilisation civile de personnes et d'entreprises (Moniteur, 13 juin 1945, p. 3779).

Arrêté-loi du 6 juin 1945

portant création d'un Commissariat général du Gouvernement à la Promotion du Travail (Moniteur, 23 juin 1945, p. 4016). (Voir aussi rubrique I.)

Arrêté-loi du 9 juin 1945

modifiant certaines dispositions de la législation sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail (Moniteur, 5 juillet 1945, p. 4335).

VIII. — LEGISLATION DES TRANSPORTS.

Arrêté du 13 juin 1945

complétant l'arrêté du 12 février 1945 pris en exécution de l'arrêté-loi du 31 janvier 1945 ordonnant un recensement général des véhicules à moteur (Moniteur, 8 juillet 1945, p. 4435).

IX. — LEGISLATION RELATIVE AUX PRIX ET AUX SALAIRES

Arrêté du 28 avril 1945

fixant les prix maxima des dérivés primaires du goudron de houille et des dérivés des huiles légères de débénzolage du gaz au départ des usines de distillation. — Erratum (Moniteur, 20 juin 1945, p. 3969).

Arrêté du 24 mai 1945

fixant les prix maxima pour le transport de marchandises par véhicules automobiles (Moniteur, 1^{er} juin 1945, p. 3508).

Arrêté ministériel du 25 mai 1945

réglementant la facturation de la main-d'œuvre dans l'industrie de la pierre blanche pour les travaux en régie (Moniteur, 2 juin 1945, p. 3540).

Arrêté ministériel du 25 mai 1945

modifiant celui du 25 février 1945, fixant les prix maxima des sabots (Moniteur, 10 juin 1945, p. 3744).

Arrêté du 30 mai 1945

fixant les prix à payer aux producteurs pour les produits de la récolte de 1945 (Moniteur, 2 juin 1945, p. 3541).

Arrêté ministériel du 30 mai 1945

relatif à la révision du taux des fermages (Moniteur, 4-5 juin 1945, p. 3613).

Arrêté ministériel du 31 mai 1945

réglementant les prix des œufs (Moniteur, 7 juin 1945, p. 3680).

Arrêté ministériel du 31 mai 1945

réglementant les prix maxima de la poudre de lait écrémé importée (Moniteur, 7 juin 1945, p. 3680).

Arrêté ministériel du 1^{er} juin 1945

modifiant et complétant celui du 12 octobre 1944, déterminant les prix maxima des produits, matières, denrées ou marchandises (Moniteur, 10 juin 1945, p. 3744). — Erratum (Moniteur, 18 juillet 1945, p. 4676).

Vu l'arrêté des Ministres réunis en Conseil du 1^{er} septembre 1944 sur la congélation des prix imposés sous l'occupation; — Vu l'arrêté du 22 janvier 1945, concernant la répression des infractions à la réglementation relative à l'approvisionnement du pays; — Revu l'arrêté ministériel du 12 octobre 1944 déterminant les prix maxima des produits, matières, denrées ou marchandises; — Considérant que le régime des articles 10 et 11 de l'arrêté du 12 octobre 1944 permet aux commerçants d'appliquer aux produits vendus des marges d'autant plus élevées que leurs prix d'achat sont plus importants; — Considérant qu'au moment où des importations considérables sont attendues, il importe de faire baisser les prix intérieurs pour les ramener au niveau des prix mondiaux; — Considérant que dans ce but il importe de régulariser le jeu des marges commerciales prises par les grossistes ou les détaillants. — Arrête :

Article 1^{er}. — Pour la fixation des prix de vente de leurs marchandises, les grossistes et les détaillants ne peuvent majorer leur prix de revient (tel qu'il est défini à l'article 2), d'une marge supérieure au double de la marge en valeur absolue qu'ils prenaient pendant la période de référence (telle qu'elle est définie à l'article 3).

Art. 2. — Le prix de revient des grossistes et des détaillants est établi de la même façon que pendant la période de référence choisie et comprend le prix d'achat majoré des taxes de facture, de transmission ou de luxe et éventuellement des droits de douane et d'accises.

Art. 3. — Pour les commerçants, personnes physiques, l'année de référence est l'année civile 1938 ou 1939, au choix de l'intéressé.

Pour les sociétés commerciales, l'année de référence est le dernier exercice social clôturé avant le 1^{er} septembre 1939.

Art. 4. — Dans les cas où l'application de l'article 1^{er} du présent arrêté donne pour l'ensemble de l'entreprise commerciale un bénéfice brut inférieur au montant des frais d'exploitation, il appartient à l'intéressé d'en faire la preuve devant la Commission centrale régulatrice des prix; celle-ci fait rapport au Ministre des Affaires économiques, qui peut accorder une dérogation aux dispositions des articles précédents.

Art. 5. — Il doit être fait mention sur toutes les factures, à tous les stades de la production et de la distribution, de la date de l'homologation du prix par la Commission centrale régulatrice des prix, ou de celle de l'arrêté fixant le prix.

Art. 6. — Le présent arrêté remplace les dispositions des articles 10 et 11 de l'arrêté du 12 octobre 1944.

Art. 7. — Les infractions aux dispositions du présent arrêté sont recherchées, constatées, poursuivies et punies conformément aux dispositions des chapitres II et III de l'arrêté-loi du 22 janvier 1945, concernant la répression des infractions à la réglementation relative à l'approvisionnement du pays.

Art. 8. — Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au *Moniteur belge*.

Arrêté ministériel du 2 juin 1945

fixant les prix du riz (Moniteur, 7 juin 1945, p. 3681).

Arrêté ministériel du 2 juin 1945

réglementant les prix maxima du café torréfié conditionné pour la vente au détail (Moniteur, 7 juin 1945, p. 3682).

Arrêté ministériel du 15 juin 1945

réglementant les prix des pommes de terre hâtives indigènes livrées par le producteur entre le 15 et le 23 juin 1945 (Moniteur, 17 juin 1945, p. 3905).

Arrêté ministériel du 22 juin 1945

réglementant le prix des pommes de terre hâtives indigènes, livrées par le producteur entre le 24 et le 30 juin 1945 (Moniteur, 24 juin 1945, p. 4056).

Arrêté du 28 juin 1945

fixant les prix du bois fossile (spriet) (Moniteur, 1^{er} juillet 1945, p. 4244).

Arrêté ministériel du 28 juin 1945

fixant les prix maxima des paraffines (Moniteur, 4 juillet 1945, p. 4305).

Arrêté ministériel du 28 juin 1945

réglementant les prix des figues importées et distribuées dans le cadre du rationnement (Moniteur, 4 juillet 1945, p. 4306).

Arrêté ministériel du 29 juin 1945

réglementant le prix des pommes de terre hâtives indigènes livrées par le producteur entre le 1^{er} et le 7 juillet 1945 (Moniteur, 2-3 juillet 1945, p. 4272).

Arrêté ministériel du 30 juin 1945

réglementant les prix maxima des tabacs à fumer, du tabac à priser et du tabac à mâcher vendu à l'état sec (Moniteur, 18 juillet 1945, p. 4674).

Arrêté ministériel du 2 juillet 1945

réglementant les prix maxima de vente de certaines marchandises destinées à l'alimentation du bétail (Moniteur, 7 juillet 1945, p. 4402).

Arrêté ministériel du 4 juillet 1945

réglementant les prix maxima de vente du son et/ou du rebulet à payer aux négociants-détaillants-distributeurs en aliments du bétail (Moniteur, 15 juillet 1945, p. 4612).

Arrêté ministériel du 6 juillet 1945

réglementant le prix des pommes de terre hâtives indigènes livrées par le producteur entre le 8 et le 14 juillet 1945 (Moniteur, 9-10 juillet 1945, p. 4449).

Arrêté du 9 juillet 1945

réglementant les prix des cigares et cigarillos (Moniteur, 15 juillet 1945, p. 4612).

Arrêté du 9 juillet 1945

réglementant les prix des cristaux de soude (Moniteur, 20 juillet 1945, p. 4735).

Arrêté ministériel du 10 juillet 1945

fixant les prix maxima pour le transport des marchandises par traction chevaline (Moniteur, 28 juillet 1945, p. 4824).

Arrêté ministériel du 11 juillet 1945

portant limitation des prix de l'énergie électrique (Moniteur, 21 juillet 1945, p. 4745).

Arrêté ministériel du 13 juillet 1945

réglementant le prix des pommes de terre hâtives indigènes livrées par le producteur entre le 15 et le 21 juillet 1945 (Moniteur, 16-17 juillet 1945, p. 4656).

Arrêté ministériel du 19 juillet 1945

modifiant l'arrêté ministériel du 6 décembre 1944, fixant les prix maxima des bières (Moniteur, 27 juillet 1945, p. 4812).

Arrêté ministériel du 20 juillet 1945

réglementant le prix des pommes de terre hâtives indigènes livrées par le producteur entre le 22 et le 28 juillet 1945 (Moniteur, 22-23-24 juillet 1945, p. 4771).

Arrêté ministériel du 25 juillet 1945

réglementant les prix et la vente des fruits confits (Moniteur, 29 juillet 1945, p. 4837).

X. — LEGISLATION RELATIVE AU RATIONNEMENT ET AU RAVITAILLEMENT

Arrêté du 13 mai 1945

relatif à la composition de la farine de seigle pour pain d'épice (Moniteur, 1^{er} juin 1945, p. 3515).

Arrêté du 13 mai 1945

relatif à l'utilisation du seigle, de l'épeautre et du méteil (Moniteur, 1^{er} juin 1945, p. 3515).

Arrêté ministériel du 17 mai 1945

relatif au rationnement en matière de savon (Moniteur, 10 juin 1945, p. 3745).

Arrêté du 24 mai 1945

relatif à l'arrachage et au transport des pommes de terre hâtives de la récolte de 1945 (Moniteur, 2 juin 1945, p. 3538).

Arrêté ministériel du 25 mai 1945

instituant un contrôle officiel de la qualité du beurre (Moniteur, 7 juin 1945, p. 3677).

Arrêté du 31 mai 1945

relatif au rationnement du pétrole lampant à usage domestique (Moniteur, 2 juin 1945, p. 3548).

Arrêté du 31 mai 1945

fixant la ration en produits manufacturés du tabac rationnés pour les mois de juillet et d'août 1945 (Moniteur, 2 juin 1945, p. 3548).

Arrêté ministériel du 2 juin 1945

abrogeant celui du 4 octobre 1939, organisant le recensement des stocks de caoutchouc et des bandages en caoutchouc (Moniteur, 20 juin 1945, p. 3969).

Arrêté du 5 juin 1945

relatif à la vente du bétail (Moniteur, 13 juin 1945, p. 3780).

Arrêté du 6 juin 1945

relatif au retrait des timbres d'œufs en poudre et de poudre de lait écrémé à certaines catégories de producteurs (Moniteur, 13 juin 1945, p. 3781).

Arrêté du 12 juin 1945

relatif à la mobilisation de la récolte de 1945 (Moniteur, 16 juin 1945, p. 3874). — Erratum (Moniteur, 4 juillet 1945, p. 4311).

Arrêté du 12 juin 1945

Rationnement des denrées alimentaires (Moniteur, 14 juin 1945, p. 3807). — Erratum (Moniteur, 24 juin 1945, p. 4056).

Arrêté ministériel du 13 juin 1945

modifiant celui du 21 mars 1945 relatif au rationnement du lait et à l'inscription obligatoire des ayants droit (Moniteur, 1^{er} juillet 1945, p. 4248).

Arrêté du 22 juin 1945

modifiant l'arrêté du 7 avril 1945 instituant un recensement général des ressources alimentaires indigènes (Moniteur, 27 juin 1945, p. 4115).

Arrêté du 27 juin 1945

relatif à la distribution du saindoux et de la graisse de bœuf (Moniteur, 5 juillet 1945, p. 4347).

Arrêté ministériel du 27 juin 1945

écartant de la direction de son entreprise une personne ayant gravement enfreint la réglementation relative à l'approvisionnement du pays et la remplaçant par un administrateur provisoire (Moniteur, 16-17 juillet 1945, p. 4656).

Arrêté du 28 juin 1945

relatif à la composition de la farine destinée à la panification (Moniteur, 1^{er} juillet 1945, p. 4249).

Arrêté du 28 juin 1945

relatif à la composition de la farine de seigle pour pain d'épice (Moniteur, 2-3 juillet 1945, p. 4273).

Arrêté ministériel du 1^{er} juillet 1945

relatif au rationnement en matière de savon (Moniteur, 27 juillet 1945, p. 4813).

Arrêté du 11 juillet 1945

Rationnement des denrées alimentaires (Moniteur, 14 juillet 1945, p. 4574). — Errata (Moniteur, 18 juillet 1945, p. 4673).

XI. — LEGISLATION EN MATIERE DE RESTAURATION ET DE DOMMAGES DE GUERRE

Arrêté-loi du 12 juin 1945

complétant l'arrêté du 19 octobre 1940, relatif aux prêts et avances à consentir aux agriculteurs dont les biens ont particulièrement souffert de faits de guerre, mis en vigueur par l'arrêté-loi du 30 novembre 1944 (Moniteur, 23 juin 1945, p. 4017). — Erratum (Moniteur, 14 juillet 1945, p. 4578).

Arrêté-loi du 12 juin 1945

étendant à certains dommages dus à l'occupation, le régime des crédits prévus pour les dommages résultant de faits de guerre (Moniteur, 23 juin 1945, p. 4020). — Erratum (Moniteur, 14 juillet 1945, p. 4578).

STATISTIQUES MENSUELLES COURANTES

(Table des matières, voir dernière page du Bulletin)

LE MARCHÉ DE L'ARGENT

I. — TAUX D'ESCOMPTE ET DE PRETS (en %)

2

ÉPOQUES	TAUX OFFICIELS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE												CALL-MONEY MARCHÉ
	Escompto					Prêts et avances sur (*)							
	Acceptat. de banques prélabl. visées par E.N.B., traites accept. ou docum. représentant d'import ou d'export. de marchandises	Traites acceptées domiciliées en banques et warrants	Traites acceptées non domiciliées en banque	Traites non acceptées	Promesses	Certificats ayant maximum 120 jours à courir	Certificats ayant maximum 8 mois à courir	Certificats ayant maximum 12 mois à courir	Certificats à plus de 12 mois	Certificats prorogés en vertu de l'arrêté-loi du 6 octobre 1944	Certificats 3 1/2 % 5 ans (1941) et certif. en réglem. des créances financières belges à l'étranger	Autres effets publics	
Moyennes annuelles :													
1943.....	—	2,—	2,—	3,—	3,—	2,—	3,—	3,—	3,—	—	3,50	3,—	0,66
1944.....	—	2,—	2,—	3,—	3,—	2,—	3,—	3,—	3,—	—	3,50	3,—	0,66
Moyennes mensuelles :													
1944 Juin.....	—	2,—	2,—	3,—	3,—	2,—	3,—	3,—	3,—	—	3,50	3,—	0,625
Juillet.....	—	2,—	2,—	3,—	3,—	2,—	3,—	3,—	3,—	—	3,50	3,—	0,625
Août.....	—	2,—	2,—	3,—	3,—	2,—	3,—	3,—	3,—	—	3,50	3,—	0,625
Septembre.....	—	2,—	2,—	3,—	3,—	2,—	3,—	3,—	3,—	—	3,50	3,—	0,625
Octobre.....	—	2,—	2,—	3,—	3,—	2,—	3,—	3,—	3,—	2,50	3,50	3,—	0,625
Novembre.....	—	2,—	2,—	3,—	3,—	2,—	3,—	3,—	3,—	2,50	3,50	3,—	0,625
Décembre.....	—	2,—	2,—	3,—	3,—	2,—	3,—	3,—	3,—	2,50	3,50	3,—	0,875
1945 Janvier.....	1,—	1,50	1,75	2,50	3,—	2,—	3,—	3,—	3,—	2,375	3,50	3,—	1,—
Février.....	1,—	1,50	1,75	2,50	3,—	2,—	3,—	3,—	3,—	2,375	3,50	3,—	1,—
Mars.....	1,—	1,50	1,75	2,50	3,—	2,—	3,—	3,—	3,—	2,375	3,50	3,—	0,840
Avril.....	1,—	1,50	1,75	2,50	3,—	2,—	3,—	3,—	3,—	2,375	3,50	3,—	0,583
Mai.....	1,—	1,50	1,75	2,50	3,—	2,—	2,1875	2,375	3,—	2,375	3,50	3,—	0,5
Juin.....	1,—	1,50	1,75	2,50	3,—	2,—	2,1875	2,375	3,—	2,375	3,50	3,—	0,5
Juillet.....	1,—	1,50	1,75	2,50	3,—	2,—	2,1875	2,375	3,—	2,375	3,50	3,—	0,5
Août.....	1,—	1,50	1,75	2,50	3,—	2,—	2,1875	2,375	3,—	2,375	3,50	3,—	0,5

(*) Quotité de l'avance en août 1945 :

Certificats de trésorerie à 4, 8 et 12 mois et plus.....	95 %	Bons de caisse de la Caisse Nationale de Crédit aux Classes moyennes, à 1 an d'échéance maximum.....	95 %
Certificats de trésorerie prorogés en vertu de l'arrêté-loi du 6 octobre 1944.....	95 %	Autres effets publics.....	80 %
Obligations décennales (1940-1950).....	60 %	Certificats de trésorerie 3 1/2 % à 5 ans (arrêté du 25 octobre 1941).....	90 %
Certificats de trésorerie à 5 ans 3 1/2 % (1941-1946).....	90 %	Certificats de trésorerie émis en règlement de créances financières belges sur l'étranger (arrêté du 3 février 1942).....	90 %
Certificats de trésorerie 3 1/2 % à 15 ans au plus (1942).....	90 %	Quotité de l'avance consentie uniquement dans les cas spéciaux admis par la Banque Nationale de Belgique.....	90 %
Certificats de trésorerie 3 1/2 % à 5, à 10 ou à 20 ans (1943).....	90 %		
Certificats de trésorerie 3 1/2 % à 10 ans (1944).....	90 %		
Bons de caisse à 1 an de la S.N.C.I.....	95 %		

4

II. — TAUX DES DEPOTS EN BANQUE ET A LA CAISSE GENERALE D'EPARGNE

ÉPOQUES	Banques — Comptes de dépôts à (1)					Caisse Générale d'Épargne (dépôts sur livrets)			Soc. Nation. de Crédit à l'Industrie
	vue	15 jours de préavis	1 mois	3 mois	6 mois	jusqu'à 20.000 fr.	20.000 à 100.000 fr.	au delà de 100.000 fr.	Comptes de dépôt à 1 an
Moyennes annuelles :									
1943.....	0,50	0,92	1,17	1,40	1,87	3,—	1,50	0,50	2,37
1944.....	0,50	0,81	1,01	1,27	1,53	3,—	1,50	0,50	2,25
Moyennes mensuelles :									
1944 Juin.....	0,50	0,80	1,—	1,25	1,50	3,—	1,50	0,50	2,25
Juillet.....	0,50	0,80	1,—	1,25	1,50	3,—	1,50	0,50	2,25
Août.....	0,50	0,80	1,—	1,25	1,50	3,—	1,50	0,50	2,25
Septembre.....	0,50	0,80	1,—	1,25	1,50	3,—	1,50	0,50	2,25
Octobre.....	0,50	0,80	1,—	1,25	1,50	3,—	1,50	0,50	2,25
Novembre.....	0,50	0,80	1,—	1,25	1,50	3,—	1,50	0,50	2,25
Décembre.....	0,50	0,80	1,—	1,25	1,50	3,—	1,50	0,50	2,25
1945 Janvier.....	0,50	0,80	1,—	1,25	1,50	3,—	1,60	0,50	2,25
Février.....	0,50	0,80	1,—	1,25	1,50	3,—	1,50	0,50	2,25
Mars.....	0,50	0,80	1,—	1,25	1,50	3,—	1,50	0,50	2,25
Avril.....	0,50	0,80	1,—	1,25	1,50	3,—	1,50	0,50	2,25
Mai.....	0,50	0,80	1,—	1,25	1,50	3,—	1,50	0,50	2,25
Juin.....	0,50	0,80	1,—	1,25	1,50	3,—	1,50	0,50	2,25
Juillet.....	0,50	0,80	1,—	1,25	1,50	3,—	1,50	0,50	2,25
Août.....	0,50	0,80	1,—	1,25	1,50	3,—	1,50	0,50	2,25

(1) A partir de janvier 1944, moyenne de 4 banques.

LE MARCHÉ DES CHANGES ET DES MÉTAUX PRÉCIEUX

I. — COURS DES MÉTAUX PRÉCIEUX

9

PÉRIODES	OR				ARGENT			
	LONDRES En sh. et d. par oz. fin	NEW-YORK En dollars par oz. fin	BOMBAY		LONDRES En d. par oz. stand.	NEW-YORK En cents par oz. fin	BOMBAY	
			En roupies et annas par Fine Tola	Conversion en sh. et d. par oz. fin			En roupies et annas par 100 Fine Tola	Conversion en pence par oz. fin
1938 31 décembre.....	149/7 1/2	35	71.2	284/6	20,0625	42 3/4	115.0	55
1943 31 décembre.....	168/0	35	74.2	296/6	23,50	44 3/4	132.4	63
1944 31 décembre.....	168/0	35			23,50	44 3/4		
Moyennes mensuelles :								
1944 juin.....	168/0	35	73.13	295/3	23,50	44 3/4	132.0	63
juillet.....	168/0	35			23,50	44 3/4		
août.....	168/0	35			23,50	44 3/4		
septembre.....	168/0	35			23,50	44 3/4		
octobre.....	168/0	35	65 14	263/6	23,50	44 3/4	121.13	58
novembre.....	168/0	35	63 15	255/9	23,50	44 3/4	117.11	56
décembre.....	168/0	35	68 5	273/3	23,50	44 3/4	126.7	61
1945 janvier.....	168/0	35	72 12	291/0	(1) 25,50	44 3/4	128.13	62
février.....	168/0	35	71 14	287/6	25,50	44 3/4	124.13	60
mars.....	168/0	35	73 5	293/3	25,50	44 3/4	128.6	62
avril.....	168/0	35	74.9	298/3	25,50	44 3/4	131.15	63
mai.....	168/0	35	74.6	297/6	25,50	44 3/4	129.6	62
juin.....	172/3	35	77.4	309/0	25,50	44 3/4	133.14	64
juillet.....	172/3	35	78.10	314/5	25,50	44 3/4	136.12	66
août.....	172/3	35	72.6	289/6	25,50	44 3/4	128.5	62

(1) A partir du 3 janvier 1945, cotat. par oz. fin.

II. — COURS OFFICIELS DES CHANGES FIXES PAR LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE en vertu de l'arrêté n° 6 pris à Londres le 1^{er} mai 1944 par les Ministres réunis en Conseil (« Moniteur belge » du 5 septembre 1944, n° 22)

10

DEVICES	Cours officiel moyen (1)	Transferts		Billets (2)	
		Cours acheteur	Cours vendeur	Cours acheteur	Cours vendeur
1 livre sterling	FB. 176,625 Bg. 35,325	FB. 176,50 Bg. 35,30	FB. 176,75 Bg. 35,35	FB. 175,85 Bg. 35,17	FB. 176,80 Bg. 35,30
1 dollar U. S. A.	—	FB. 43,70 Bg. 8,74	FB. 43,96 Bg. 8,792	FB. 43,50 Bg. 8,70	FB. 44,— Bg. 8,80
1 dollar canadien	—	FB. 39,38 Bg. 7,876	FB. 39,96 Bg. 7,992	FB. 39,20 Bg. 7,84	FB. 40,— Bg. 8,—
100 francs français.....	FB. (3) 88,3175 Bg. 17,6635	FB. 88,20 Bg. 17,64	FB. 88,40 Bg. 17,68	FB. 87,40 Bg. 17,48	FB. 88,80 Bg. 17,76
100 florins Pays-Bas	FB. 1.652,— Bg. 330,40	FB. 1.650,— Bg. 330,—	FB. 1.654,— Bg. 330,80	FB. 1.635,— Bg. 327,—	FB. 1.662,— Bg. 332,40
100 francs congolais	FB. 100,— Bg. 20,—	FB. 100,— Bg. 20,—	FB. 100,— Bg. 20,—	— —	— —
100 francs luxembourgeois	FB. 100,— Bg. 20,—	FB. 100,— Bg. 20,—	FB. 100,— Bg. 20,—	— —	— —
1 couronne suédoise.....	FB. 10,4512 Bg. 2,09024	FB. 10,42 Bg. 2,084	FB. 10,48 Bg. 2,096	FB. 10,35 Bg. 2,07	FB. 10,50 Bg. 2,10
1 franc suisse	FB. 10,1275 Bg. 2,0255	FB. 10,10 Bg. 2,02	FB. 10,15 Bg. 2,03	FB. 10,05 Bg. 2,01	FB. 10,20 Bg. 2,04

(1) Cours contractuel.

(2) Les billets français et néerlandais achetés par les banques agréées suivant les règles fixées par l'Institut belgo-luxembourgeois du Change sont repris par la Banque Nationale de Belgique.

(3) Depuis le 31 août 1945. Cours précédent : FB. 88,30.

LE MARCHÉ DES CAPITAUX.

14

I. — COURS COMPARÉS DE QUELQUES FONDS PUBLICS.

DÉSIGNATION DES TITRES	Cotation pour	COURS AU				
		1er mai 1940	31 août 1944	2 juillet 1945	1er août 1945	4 sept. 1945
I. — Dette intérieure directe de l'État belge (Intérêts à bonifier).						
Dette 2 1/2 %	100,—	51,75	83,50	77,50	77,—	78,80
Dette 3 %	100,—	65,80	99,65	91,—	91,70	91,90
Dette 3 % 2 ^e série	100,—	69,25	100,60	90,70	91,75	91,90
Dette 3 1/2 % 1937	100,—	—	95,—	87,75	88,40	89,50
Dette 3 1/2 % 1943	100,—	—	109,50	99,65	99,70	99,90
Dette unifiée 4 %	100,—	79,50	102,75	100,50	100,75	100,75
Obligations décennales (1940-1950), 4 %	100,—	—	103,25	99,75	100,—	100,20
Certificats de Trésorerie à 5 ans, 3 1/2 % 1941-1946	100,—	—	103,75	101,45	101,—	101,35
Certificats de Trésorerie à 5, 10, 20 ans, 3 1/2 % 1943	100,—	—	101,85	98,90	99,—	99,65
Certificats de Trésorerie à 10 ans, 3 1/2 % 1944	100,—	—	100,10	96,—	95,75	96,35
Emprunt à lots 1938, 4 %	1.050,—	901,—	1.303,—	1.200,—	1.197,—	1.196,—
Emprunt à lots 1938 (3 1/2 % jusqu'en 1947; ensuite 4 %)	500,—	411,—	591,—	529,—	535,—	543,—
Emprunt à lots 1941 (3 % jusqu'en 1946; 3 1/2 % de 1946 à 1951; ensuite 4 %)	1.000,—	—	1.031,—	994,—	995,—	1.010,—
II. — Dette indirecte et dette garantie par l'État (Intérêts à bonifier).						
Dommages de guerre à lots 1923, 4 %	525,—	443,—	633,—	571,—	569,—	574,—
Soc. Nat. des Chem. de fer belges (tranche suisse), action privil. 6 %	500,—	511,—	751,—	635,—	650,—	670,—
Soc. Nat. des Chem. de fer belges (tranche hollandaise), action privil. 6 %	500,—	510,—	711,—	635,—	650,—	670,—
Soc. Nat. des Chem. de fer belges (tranche belge), action privil. 4 %	500,—	391,—	640,—	610,—	618,—	620,—
(*) Soc. Nat. des Chem. de fer vicinaux, 3 % coup. janvier-juillet	100,—	56,—	93,25	85,60	85,40	86,10
Régie des Télégraphes et Téléphones, 3 1/2 % 1943	100,—	—	94,65	88,80	89,35	90,80
III. — Dette directe de la Colonie (titres bloqués, liquidés par transfert).						
Sans coupons d'intérêt : Congo belge, emprunt à lots 1888	100,—	129,50	340,—	348,—	370,—	342,—
<i>Intérêts à bonifier :</i>						
Dette coloniale 1904, 3 %	100,—	64,45	90,25	90,—	89,30	88,80
Dette coloniale 1936, 4 %	100,—	77,50	106,35	99,60	99,65	99,80
(*) Dette coloniale 1937, 3 1/2 %	100,—	65,50	97,50	90,70	91,50	91,75

(*) Les coupons des emprunts ci-dessus sont nets d'impôts; ceux passibles d'un impôt de 2 % sont marqués d'un astérisque.

15

II. — INDICE MENSUEL DES ACTIONS AUX BOURSES DE BRUXELLES ET D'ANVERS

DATES	Indice général	Assurances, banques et soc. à port.	Entr. immobili., hypothécaires et hôteliers	Tramways, chemins de fer et vicinaux	Tramways et électricité (trusis)	Gaz et électricité	Métallurgie	Charbonnages	Zincs, plombs, mines	Glaceries et verreries	Textiles et soieries	Coloniales	Construction	Produits chimiques	Divers
-------	----------------	-------------------------------------	---	--------------------------------------	----------------------------------	--------------------	-------------	--------------	----------------------	------------------------	----------------------	------------	--------------	--------------------	--------

Indices par rapport aux cours du mois précédent.

*1945 1 ^{er} août p	106	107	107	112	108	106	113	105	106	102	107	103	99	111	105
4 septembre p	95	94	102	93	92	92	93	95	97	95	99	98	93	104	95

Indices par rapport à la période 1936 à 1938.

1943 1 ^{er} octobre	237	218	236	180	213	201	192	350	156	210	277	291	310	190	224
3 novembre	238	218	290	180	213	201	189	342	158	215	270	293	314	193	230
1 ^{er} décembre	243	224	312	195	223	208	189	345	164	221	294	294	323	200	240
*1944 4 janvier	237	222	303	188	214	207	187	338	162	216	287	285	324	193	236
1 ^{er} février	231	219	300	186	212	200	183	327	154	215	277	276	320	189	230
1 ^{er} mars	237	222	314	191	219	207	184	336	160	219	283	283	328	202	240
3 avril	245	224	325	201	228	216	186	344	166	231	293	296	345	208	247
1 ^{er} mai	254	233	343	203	237	216	185	347	176	253	303	318	359	211	249
1 ^{er} juin	260	242	351	206	239	214	189	348	180	282	307	331	398	210	257
3 juillet	278	253	381	218	253	234	218	383	199	301	332	334	440	233	271
1 ^{er} août	273	253	371	216	252	228	221	373	197	301	327	323	428	228	278
31 août	274	253	370	216	253	228	220	373	197	301	327	323	430	228	278
1945 2 juillet	289	256	391	223	242	187	229	326	208	399	383	390	505	259	297
1 ^{er} août p	306	273	418	250	280	198	258	342	220	409	409	402	500	288	311
4 septembre p	292	257	428	233	240	184	240	324	212	386	403	394	464	300	292

III. — MOUVEMENT DES OPERATIONS AUX BOURSES DE BRUXELLES ET D'ANVERS

15

PÉRIODES	BRUXELLES (*)			ANVERS			BRUXELLES ET ANVERS	
	Nombre de séances	Milliers de titres traités	Capitaux traités (millions de francs)	Nombre de séances	Milliers de titres traités	Capitaux traités (millions de francs)	Milliers de titres traités	Capitaux traités (millions de francs)
1943	253	7.612	11.514	249	305	2.806	7.917	14.320
1944	167	4.666	7.231	166	192	2.252	4.858	9.433
1943 Septembre	22	661	1.091	22	26	234	687	1.325
Octobre	21	517	806	21	22	279	539	1.085
Novembre	20	593	883	20	21	180	614	1.063
Décembre	23	473	754	23	21	192	494	946
1944 Janvier	20	405	718	20	20	224	425	942
Février	21	433	755	21	21	264	454	1.019
Mars	23	582	877	23	23	324	605	1.201
Avril	18	561	867	18	19	221	580	1.088
Mai	21	547	855	21	25	261	572	1.116
Juin	22	652	1.052	21	27	278	679	1.330
Juillet	21	759	1.059	21	30	305	789	1.364
Août (1)	21	727	1.048	21	27	375	754	1.423
1945 Juin (2)	15	393	688	18	12	242	410	930
Juillet (2)	20	877	1.533	21	24	289	901	1.822
Août (2)	21	993	1.741	19	24	253	1.020	1.994

(*) Concerne le volume des transactions en titres à revenu variable et celui des transactions en titres à revenu fixe, à l'exception : a) des dettes directes de l'Etat; b) des Dommages de Guerre 1922; c) de l'ensemble des dettes coloniales émises de 1887 à 1937.

(1) Les bourses ont été fermées du 1^{er} septembre 1944 au 3 juin 1945 inclus.
 (2) Seulement : obligations et actions.

IV. — COURS ET RENDEMENTS DES PRINCIPAUX TYPES D'OBLIGATIONS

16

DATES	TYPES DOMINANTS								OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS Types divers			
	Cours				Rendement (eu égard au cours seulement)				Valeur boursière moyenne	Rendement net moyen		
	I Dette unifiée 4 %	II Dette coloniale 1936 4 %	III Provinces, villes et communes 4 %	IV Entreprises industrielles et commerciales 4 % 4 ½ %	I Dette unifiée 4 %	II Dette coloniale 1936 4 %	III Provinces, villes et commun. 4 %	IV Entreprises industrielles et commerciales 4 % 4 ½ %				
1943 1 ^{er} septembre	100,—	100,—	99,68	—	102,67	4,00	4,00	4,01	—	4,38	101,70	4,37
1 ^{er} octobre	101,—	100,10	100,37	—	104,08	3,96	4,00	3,98	—	4,32	103,75	4,29
3 novembre	101,85	100,30	101,29	—	105,15	3,93	3,99	3,95	—	4,28	104,31	4,26
1 ^{er} décembre	102,—	100,80	101,62	—	104,92	3,92	3,97	3,94	—	4,29	104,58	4,26
1944 4 janvier	102,65	101,55	101,88	101,65	105,67	3,90	3,94	3,93	3,93	4,26	104,88	4,24
1 ^{er} février	103,40	101,50	100,62	100,24	107,—	3,87	3,94	3,98	3,99	4,21	105,36	4,20
1 ^{er} mars	105,20	102,90	101,47	101,08	106,96	3,80	3,89	3,94	3,96	4,21	105,41	4,19
3 avril	103,45	103,75	100,51	100,79	106,15	3,87	3,86	3,98	3,97	4,25	104,98	4,22
1 ^{er} mai	104,15	103,75	100,41	99,54	105,57	3,84	3,86	3,99	4,01	4,27	104,20	4,24
1 ^{er} juin	104,60	104,—	99,30	99,67	105,09	3,82	3,85	4,03	4,01	4,29	103,98	4,25
3 juillet	104,75	103,—	101,63	102,03	106,38	3,82	3,88	3,94	3,92	4,24	105,49	4,19
1 ^{er} août	106,15	103,15	102,75	101,44	108,32	3,77	3,88	3,90	3,91	4,16	106,82	4,14
31 août	109,50	106,35	102,93	103,54	112,—	3,65	3,76	3,89	3,86	4,02	109,58	4,03
1945 1 ^{er} août	99,70	99,65	p 100,47	p 100,03	p 103,11	4,01	4,01	p 3,98	p 4,00	p 4,36	p 103,14	p 4,31
4 septembre	99,90	99,90	p 100,12	p 99,42	p 103,07	4,00	4,00	p 4,00	p 4,02	p 4,37	p 102,91	p 4,32

N. B. — Méthode d'établissement : voir Bulletin d'Information et de Documentation de mars 1939, p. 187.

**V. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES
ET CONGOLAISES**

Tableau rétrospectif

(milliers de francs)

PÉRIODES	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS						AUGMENTATIONS DE CAPITAL (Sociétés anonymes) (Sociétés en commandite par actions) (Sociétés de personnes à responsabilité limitée)			
	anonymes et en commandite par actions			de personnes à responsabilité limitée			Nombre	Capital ancien	Augment. nominale	Montant libéré sur valeur nominale
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale				
1943.....	47	136.449	135.738	667	257.829	249.369	195	1.145.545	590.233	567.992
1944.....	130	207.615	172.318	733	300.330	234.492	195	472.412	456.166	410.793
1944 7 premiers mois.....	28	93.220	89.903	465	225.411	221.547	101	244.594	211.344	205.491
1945 7 premiers mois.....	386	254.851	186.892	763	193.130	180.175	102	289.641	248.341	202.252
1944 Mai.....	4	8.300	8.060	64	34.369	33.891	22	71.517	39.125	37.625
Juin.....	2	3.800	3.800	61	25.017	25.017	10	20.024	19.651	19.651
Juillet.....	6	7.335	6.511	48	16.451	15.610	15	15.340	18.205	18.205
Août.....	3	2.200	2.200	47	15.933	15.323	8	4.170	6.535	6.515
Septembre.....	32	72.830	55.794	50	18.867	14.630	22	71.513	25.471	20.597
Octobre.....	17	7.335	4.422	44	11.635	10.215	20	86.660	57.260	56.739
Novembre.....	16	11.950	7.362	45	11.891	9.144	10	14.330	25.300	23.946
Décembre.....	34	20.080	12.667	52	18.593	13.633	34	51.143	130.246	97.510
1945 Janvier.....	32	12.300	8.412	80	26.179	24.579	3	1.705	3.515	3.263
Février.....	36	31.959	22.515	96	22.335	20.521	6	3.580	14.665	4.013
Mars.....	61	28.494	22.614	130	34.351	30.302	19	186.030	97.460	91.276
Avril.....	58	24.080	16.356	0	19.836	17.756	19	37.901	29.222	20.276
Mai.....	63	40.106	27.766	108	29.571	26.101	14	7.575	14.090	9.290
Juin.....	62	57.501	43.417	129	28.168	26.536	18	42.532	36.158	27.201
Juillet.....	74	60.411	45.812	130	37.640	34.380	23	10.338	53.231	46.933

PÉRIODES	ÉMISSIONS D'OBLIGATIONS		Ensemble des émissions Montant nominal	PRIMES D'ÉMISSION (1)	LIBÉRATIONS AUTRES QU'EN ESPÈCES		ÉMISSIONS destinées au rembour- sement d'anciens emprunts (4)	Emissions nettes (5)
	Nombre	Montant nominal			Apports en nature (2)	Incorporation de réserves au capital (3)		
1943.....	18	924.000	1.908.561	62.838	387.322	148.050	211.629	1.192.936
1944.....	27	636.600	1.600.701	2.832	471.804	31.793	43.567	959.991
1944 7 premiers mois.....	17	394.600	924.575	1.500	329.168	25.127	40.000	518.831
1945 7 premiers mois.....	13	291.000	992.322	6	311.244	2.720	11.989	534.372
1944 Mai.....	3	45.000	128.794	—	38.377	10.437	—	75.762
Juin.....	4	98.000	148.468	—	23.675	930	40.000	81.863
Juillet.....	1	25.000	66.991	—	19.890	4.130	—	39.308
Août.....	1	2.250	26.918	557	11.474	500	—	14.871
Septembre.....	8	239.000	356.168	200	37.997	75	3.567	288.582
Octobre.....	1	750	78.980	—	15.909	1.216	—	55.001
Novembre.....	—	—	49.141	125	25.485	—	—	15.092
Décembre.....	—	—	166.919	450	51.771	4.875	—	67.614
1945 Janvier.....	2	80.000	121.994	—	26.000	—	—	90.254
Février.....	1	30.000	99.009	—	21.786	—	—	55.263
Mars.....	2	45.000	205.305	—	114.864	2.170	11.989	60.169
Avril.....	4	115.000	188.138	—	34.277	180	—	134.931
Mai.....	3	17.000	100.767	—	36.128	190	—	43.839
Juin.....	1	4.000	125.827	6	38.236	—	—	62.924
Juillet.....	—	—	151.282	—	39.953	180	—	86.992

(1) Non comprises dans les montants libérés.

(2) Compris dans les constitutions et augmentations de capital.

(3) Compris dans les augmentations de capital.

(4) Compris dans les augmentations de capital et les émissions d'obligations.

(5) Comprennent les montants libérés sur souscriptions d'actions, les émissions d'obligations, les primes d'émission, moins les libérations autres qu'en espèces, ainsi que les émissions destinées au remboursement d'anciens emprunts.

V. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES ET CONGOLAISES

Détail des émissions

(milliers de francs)

17

JUILLET 1945

RUBRIQUES	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS (1)						AUGMENTATIONS DE CAPITAL (sociétés anonymes) (sociétés en commandite par actions) (sociétés de personnes à responsabilité limitée)			EMISSIONS D'OBLIGATIONS			Primes d'émission libérés (non comprises dans les montants libérés)	LIBÉRATIONS AUTRES QU'EN ESPÈCES			DISSOL. DES SOCIÉTÉS (1) (sociétés anonymes) (sociétés en commandite par actions) (sociétés de personnes à responsabilité limitée)		RÉDUCTIONS DE CAPITAL (sociétés anonymes) (sociétés en command. par actions) (sociétés de personnes à responsab. limitée)		
	anonymes et en commandite par actions			de personnes à responsabilité limitée			Capital ancien	Augmen- tation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	dont emprunts de conversion		Apports en nature		Incorporations de réserves (comprises dans les augmentations de capital)	Liquidations	Fusions	Nombre	Montant	
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale								Constitutions de sociétés	Augmen- tations de capital		Nombre	Montant			Nombre
							anonymes et en commandite par actions	de personnes à responsabilité limitée	Nombre	Montant											
1a Banques privées																					
1b Banques d'intérêt public																					
2. Assurances																					
3. Opérations financières	3	4.050	2.475	1	100	100	2	1.000	900	324											
4. Importations, exportations				1	200	200															
5. Commerce de métaux																					
6. Commerce d'habillem. et d'ameub.	1	150	150	12	4.030	3.423	1	250	125	125											
7. Commerce de produits alimentaires	7	2.280	1.859	12	4.000	2.987							140	265				1	200		
8. Commerces divers	22	8.080	7.040	45	7.239	6.273	4	1.275	2.535	695			896	1.762				7	1.320		
9. Sucrieries													2.214	3.280							
10. Meuneries																					
11. Brasseries	1	11.000	11.000				1	1.479	810	270			9.966								
12. Distilleries				1	100	100															
13. Autres industries alimentaires	2	2.935	1.032										30					1	120		
14. Carrières																		1	300		
15. Charbonnages																					
16. Mines et industries extractives																					
17. Gaz																					
18. Electricité																					
19. Constructions électriques	1	500	500	1	550	400							95	225							
20. Hôtels, théâtres, cinémas	1	3.000	1.500	2	115	115															
21. Imprimerie, publicité	3	410	410	3	185	185	2	509	916	856			308	71	641			1	350	1	566
22. Textiles	3	1.315	1.315	11	10.405	10.405	1	70	30	30			462	4.217				1	300		
23. Matériaux artificiels et céramiques	2	2.096	2.096	1	300	300	2	3.250	39.750	39.750			1.937	100							
24a Sidérurgie																					
24b Construction mécanique	3	1.025	455	8	1.780	1.780	2	590	130	130			173	1.030	23						
24c Métaux non ferreux																					
25. Construction (bâtim. et trav. publ.)	3	7.150	3.550	4	900	900	1	100	100	100			75	176	45						
26. Papeteries																					
27. Plantations et sociétés coloniales																					
28. Produits chimiques	4	1.750	781	3	250	250	1	500	500	250			345	150				1	100		
29. Industries du bois	4	1.210	1.210	7	3.235	3.201	1	300	1.200	1.200			342	2.898							
30. Tanneries et corroiries																					
31. Automobiles																					
32. Verreries et cristalleries																					
33. Glaceries																					
34. Industries diverses	6	8.550	6.325	13	3.041	2.576	3	410	5.540	2.988			1.097	896	2.300			2	4.070		
35. Chemins de fer																					
36. Chemins de fer vicinaux																					
37. Navigation et aviation	5	3.710	3.710	1	720	720	1	5	95	95			3.000	524				2	1.060		
38. Télégraphes et téléphones																					
39. Tramways électriques																					
40. Autobus																					
41. Transports non dénommés	3	1.200	404	4	490	490	1	600	600	120			65	202							
42. Divers non dénommés																					
Totaux	74	60.411	45.812	130	37.640	34.380	23	10.338	53.231	46.933			21.145	15.799	3.009	180	17	7.820		1	566

(1) Coopératives: 32 sociétés constituées au capital minimum de 5.740.000 francs; 6 sociétés dissoutes au capital minimum de 146.000 francs.

**V. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES
ET CONGOLAISES**

Groupement des sociétés selon le lieu où s'exerce leur activité et selon l'importance du capital nominal émis ou annulé
(milliers de francs).

JUN 1945

17

CLASSIFICATION	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS						AUGMENTATIONS DE CAPITAL (sociétés anonymes) (sociétés en command. par actions) (soc. de pers. à resp. limitée)			EMISSIONS D'OBLIGATIONS		PRIMES D'ÉMISSION (non comprises dans les montants libérés)	LIBÉRATIONS AUTRES QU'EN ESPÈCES		DISSOLUTIONS		RÉDUCTIONS DE CAPITAL Montant	
	anonymes et en commandite par actions			de personnes à responsabilité limitée			Capital ancien	Augmentation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal		dont emprunts de conversion	Apports en nature (1)	Incorporations de réserves au capital (2)	Liquidations		Fusions
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale												

1. — Selon le lieu où s'exerce leur activité

Belgique	62	57.501	43.417	129	28.168	26.536	18	42.532	36.158	27.201	1	4.000	—	6	38.236	—	4.560	—	2.533
Belgique et étranger	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Congo belge	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL	62	57.501	43.417	129	28.168	26.536	18	42.532	36.158	27.201	1	4.000	—	6	38.236	—	4.560	—	2.533

2. — Selon l'importance du capital nominal émis ou annulé

1 million et moins	55	18.001	14.773	126	24.063	22.431	14	2.272	3.908	2.151	—	—	6	18.863	—	4.560	—	1.075	
de 1 à 5 millions	6	19.500	8.644	3	4.105	4.105	1	100	1.850	1.850	1	4.000	—	10.453	—	—	—	1.458	
de 5 à 10 millions	—	—	—	—	—	—	2	25.160	15.400	8.200	—	—	—	6.400	—	—	—	—	
de 10 à 20 millions	1	20.000	20.000	—	—	—	1	15.000	15.000	15.000	—	—	—	2.520	—	—	—	—	
de 20 à 50 millions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
de 50 à 100 millions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
plus de 100 millions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
TOTAL	62	57.501	43.417	129	28.168	26.536	18	42.532	36.158	27.201	1	4.000	—	6	38.236	—	4.560	—	2.533

(1) Compris dans les constitutions et augmentations de capital.

(2) Comprises dans les augmentations de capital.

**V. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES
ET CONGOLAISES**

Groupement des sociétés selon le lieu où s'exerce leur activité et selon l'importance du capital nominal émis ou annulé
(milliers de francs)

JUILLET 1945

CLASSIFICATION	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS						AUGMENTATIONS DE CAPITAL (sociétés anonymes) (sociétés en command. par actions) (soc. de pers. à resp. limitée)			EMISSIONS D'OBLIGATIONS		PRIMES D'ÉMISSION (non comprises dans les montants libérés)	LIBÉRATIONS AUTRES QU'EN ESPÈCES		DISSOLUTIONS		RÉDUCTIONS DE CAPITAL Montant	
	anonymes et en commandite par actions			de personnes à responsabilité limitée			Capital ancien	Augmentation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal		dont emprunts de conversion	Apports en nature (1)	Incorporations de réserves au capital (2)	Liquidations		Fusions
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale												

1. — Selon le lieu où s'exerce leur activité.

Belgique	74	60.411	45.812	130	37.610	34.380	23	10.338	53.231	46.933	—	—	—	39.953	180	7.820	—	566
Belgique et étranger	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Congo belge	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAUX	74	60.411	45.812	130	37.610	34.380	23	10.338	53.231	46.933	—	—	—	39.953	180	7.820	—	566

2. — Selon l'importance du capital nominal émis ou annulé.

1 million et moins	89	20.520	16.724	125	26.030	23.288	18	5.988	5.631	2.823	—	—	—	16.721	180	3.820	—	566
de 1 à 5 millions	10	22.891	15.038	4	6.310	5.792	4	2.350	9.550	6.110	—	—	—	12.966	—	4.000	—	—
de 5 à 10 millions	1	6.000	3.000	1	5.300	5.300	—	—	—	—	—	—	—	300	—	—	—	—
de 10 à 20 millions	1	11.000	11.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	9.966	—	—	—	—
de 20 à 50 millions	—	—	—	—	—	—	1	2.000	38.000	38.000	—	—	—	—	—	—	—	—
de 50 à 100 millions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
plus de 100 millions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAUX	74	60.411	45.812	130	37.610	34.380	23	10.338	53.231	46.933	—	—	—	39.953	180	7.820	—	566

(1) Compris dans les constitutions et augmentations de capital.

(2) Comprises dans les augmentations de capital.

18
19
20

**VI. — EMPRUNTS
DES POUVOIRS PUBLICS
ET DES ORGANISMES
D'UTILITE PUBLIQUE (1)**

(Emprunts à long terme ayant fait l'objet d'une émission publique.)
NOTE. — Pour les emprunts à court terme, voir tableau n° 25.

**VII. — OPERATIONS BANCAIRES
DU CREDIT COMMUNAL**

(Avances et remboursements opérés sur emprunts consentis aux pouvoirs publics et aux organismes d'utilité publique pour le paiement des dépenses.)

**VIII. — INSCRIPTIONS
HYPOTHECAIRES (2)**

PÉRIODES	en Belgique	à l'étranger	PÉRIODES	DÉPENSES EXTRAORDINAIRES		DÉPENSES ORDINAIRES		PÉRIODES	Montant d'après les droits d'inscription perçus
				Prélèvements sur comptes	Remboursements nets	Avances nettes	Remboursements nets		
	milliers de francs	millions		(milliers de francs)					(milliers de fr.)
1943.....	6.982.000	—	1943.....	960.961	89.288	376.852	314.133	1943 Moyenne mens	181.132
1944.....	1.000.000	—	1944.....	1.024.816	68.923	571.819	259.964	1944 Moyenne mens	146.620
1944 Juin.....	—	—	1944 Juin.....	75.035	647	32.101	1.653	1944 Mai.....	191.846
Juillet.....	—	—	Juillet.....	103.516	1.229	18.284	4.141	Juin.....	221.062
Août.....	—	—	Août.....	244.256	828	20.346	20.613	Juillet.....	200.285
Septembre.....	—	—	Septembre.....	82.304	525	11.164	13.402	Août.....	164.257
Octobre.....	—	—	Octobre.....	94.652	478	71.073	56.140	Septembre.....	97.790
Novembre.....	—	—	Novembre.....	83.557	2.136	11.873	39.773	Octobre.....	50.432
Décembre.....	—	—	Décembre.....	150.794	31.142	140.689	24.457	Novembre.....	65.709
1945 Janvier.....	—	—	1945 Janvier.....	65.183	1.170	129.542	64.203	Décembre.....	34.806
Février.....	—	—	Février.....	125.770	5.653	86.641	74.188	1945 Janvier.....	44.906
Mars.....	—	—	Mars.....	84.837	1.455	110.901	67.903	Février.....	87.906
Avril.....	—	—	Avril.....	92.538	206	37.430	52.234	Mars.....	169.998
Mai.....	—	—	Mai.....	162.688	172	42.143	25.981	Avril.....	176.374
Juin.....	—	—	Juin.....	138.005	163	27.873	39.95	Mai.....	187.765
Juillet.....	—	—	Juillet.....	219.457	1.657	35.554	7.784	Juin.....	239.378
Août.....	—	—	Août.....	144.832	813	25.981	19.192	Juillet.....	273.410

(1) Emprunts de l'Etat, de la Colonie, des provinces et des communes, des organismes d'utilité publique, tels que la Société Nationale des Chemins de fer belges, la Société Nationale des Chemins de fer vicinaux, la Société Nationale de Distribution d'Eau, le Crédit Communal, etc.

(2) Y compris les renouvellements au bout de quinze ans, qui se montent à environ 1 p. c. du total, mais non compris les hypothèques légales.

LES FINANCES PUBLIQUES

I. — SITUATION DE LA DETTE PUBLIQUE

(millions de francs)

25

NATURE	31 mars 1940	30 sept. 1943	31 déc. 1943	31 mars 1944	30 juin 1944	31 mars 1945	30 juin 1945
A. — Dette consolidée :							
Dettes intérieure directe.....	26.184	34.144	33.840	33.808	33.665	33.335	33.763
Dettes intérieure indirecte.....	8.910	8.149	8.147	8.129	8.124	8.032	8.027
35.094	42.293	41.987	41.937	41.789	41.789	41.367	41.790
Emprunts extérieurs (*).....	4.936	3.709	3.709	3.688	3.688	5.068	5.066
Dettes envers des gouvernements étrangers (*).....	12.673	12.843	12.843	12.843	12.843	19.150	19.151
17.609	16.552	16.552	16.531	16.531	16.531	24.218	24.217
B. — Dette à moyen terme (1) :							
Dettes intérieure.....	1.259	21.220	27.387	28.214	33.316	55.651	48.906
Dettes extérieure (*).....	—	—	—	—	—	—	—
1.259	21.220	27.387	28.214	33.316	55.651	55.651	48.906
C. — Dette à court terme (2) :							
Dettes intérieure.....	6.234	47.481	46.977	52.820	55.194	74.737	84.598
Dettes extérieure (*).....	713	400	400	400	400	726	726
6.947	47.881	47.377	53.220	55.594	55.594	75.463	85.324
D. — Dette à vue (3) :							
Dettes intérieure.....	3.384	3.059	3.059	3.059	3.059	3.059	3.059

(*) En 1943 et 1944, le montant des dettes extérieures est établi d'après les cours des changes de la Bourse de Bruxelles du 30 avril 1940; aux autres époques, il est établi d'après le cours des changes à la date indiquée. De 1940 à 1944, les emprunts 5 1/2 p. c. 1932 et 1934 sont décomptés sur la base de fr. 195,675 pour 100 francs français de capital nominal; à partir du 31 mars 1945, l'emprunt 5 1/2 p. c. 1934 est décompté sur la base de fr. belges 2.907,75 pour 1.000 francs français de capital nominal.

(1) Certificats de trésorerie à échéance de plus d'un an.

(2) Titres à un an d'échéance ou moins.

(3) Au 31 mars 1940 Dépôts des particuliers en comptes chèques postaux. Ensuite: Bon du Trésor improductif d'intérêt créé en contre-partie des avoirs des particuliers en comptes chèques postaux au 3 août 1940, date à laquelle ces avoirs furent virés à la Banque d'Emission à Bruxelles. Leur gestion fut confiée à cette dernière en vertu d'une convention passée entre le Ministère des Finances, la Banque d'Emission à Bruxelles et la Banque Nationale de Belgique. Aucune échéance n'a été fixée pour ce bon.

**II. — SITUATION DES AVOIRS EN EFFETS PUBLICS
DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE**

(millions de francs)

25

NATURE	31 mars 1940	30 sept. 1943	31 déc. 1943	31 mars 1944	30 juin 1944	31 mars 1945	30 juin 1945
A 120 jours au maximum :							
Certificats de Trésorerie	3.075	13.160	12.654	13.535	14.319	39.613	40.652
Titres assimilés	263	—	—	—	—	—	—
A un an au plus	—	(1) 595	(1) 579	(1) 617	(1) 604	(1) 578	(1) 550
A cinq ans au plus	152	(2) 1.855	(2) 1.806	(2) 1.645	(2) 2.004	(2) 1.824	(2) 1.135
A plus de cinq ans	931	—	—	—	—	—	—
A échéance indéterminée.....(3)	—	3.059	3.059	3.059	3.059	—	—
TOTAL...	4.421	18.669	18.098	18.856	19.986	42.015	42.337

(1) Y compris les titres acquis en vertu de la loi du 19 juillet 1932, soit 550 millions de francs.

(2) Y compris le montant du Bon du Trésor remis à la Banque Nationale en vertu de la loi du 27 décembre 1930, soit 500 millions de francs.

(3) Bon du Trésor improductif d'intérêt créé en contre-partie des avoirs des tiers en comptes chèques postaux au 3 août 1940. (Voir remarque 3 du tableau de la situation de la dette publique.)

III. — RENDEMENT DES IMPOTS

a) Recettes fiscales sans distinction d'exercices

(non compris les additionnels provinciaux et communaux)

(millions de francs)

Source : *Monteur belge*.

26

PÉRIODES	Contributions directes	Douanes et accises	Enregistrement	Recettes globales pour la période	Recettes globales cumulatives de janvier au mois indiqué inclusivement
1943	7.474	2.269	5.445	15.189	—
1944	6.937	2.035	4.600	13.572	—
1944 Mai	878	143	416	1.437	6.879
Juin	630	167	340	1.137	8.016
Juillet	487	166	369	1.022	9.038
Août	488	165	490	1.143	10.182
Septembre	337	134	302	773	10.955
Octobre	452	152	196	800	11.755
Novembre	300	164	269	734	12.489
D cembre	530	206	347	1.033	13.572
1945 Janvier	869	129	334	1.332	1.332
Février	790	142	372	1.304	2.636
Mars	788	165	517	1.470	4.106
Avril	739	161	548	1.448	5.554
Mai	752	165	487	1.404	6.958
Juin	950	190	619	1.759	8.718
Juillet	800	196	679	1.676	10.394

b) Recettes totales effectuées jusqu'au 30 juin 1945 pour les exercices 1944 et 1945

(non compris les additionnels provinciaux et communaux)

(millions de francs)

Source : *Montleur belge.*

	EXERCICE 1944		EXERCICE 1945		JUN 1945	
	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées pour	
					l'exercice 1944	l'exercice 1945
I. Contributions directes	8.291	7.652	1.448	1.238	528	423
II. Douanes et accises	2.071	2.094	887	1.008	—	189
dont douanes	168	272	47	100	—	7
accises	1.757	1.815	807	902	—	177
taxes spéciales de consommation	131	—	31	—	—	5
III. Enregistrement	4.608	5.304	2.868	2.182	1	610
dont enregistrement	642	780	240	250	—	57
successions	519	360	234	200	1	56
timbre et taxes assimilées	3.363	4.000	2.348	1.712	—	488
Total	14 970	15 050	5 203	4 429	529	1 222
Différence par rapport aux évaluations budgétaires	— 80		+ 774			

b) Recettes totales effectuées jusqu'au 31 juillet 1945 pour les exercices 1944 et 1945

(non compris les additionnels provinciaux et communaux)

(millions de francs)

Source : *Montleur belge.*

	EXERCICE 1944		EXERCICE 1945		JUILLET 1945	
	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées pour	
					l'exercice 1944	l'exercice 1945
I. Contributions directes	8.706	7.652	1.833	1 769	415	985
II. Douanes et accises	2.071	2.094	1.083	1.185	—	196
dont douanes	168	272	58	116	—	10
accises	1.757	1.815	986	1.067	—	179
taxes spéciales de consommation	131	—	38	—	—	6
III. Enregistrement	4.610	5.304	3.545	2.550	2	677
dont enregistrement	642	780	322	292	—	81
successions	520	360	303	235	2	69
timbre et taxes assimilées	3.363	4.000	2.865	2.000	—	517
Total	15.387	15.050	6.462	5.504	417	1 259
Différence par rapport aux évaluat. budgétaires ..	— 337		+ 958			

NOTE. — Pour les impôts directs, la période de perception dépasse l'année civile. Les chiffres pour cette catégorie d'impôts ne sont donc définitifs qu'à la clôture de l'exercice.

	3 ^e trimestre 1944	4 ^e trimestre 1944	1 ^{er} trimestre 1945	2 ^e trimestre 1945
Opérations en deniers (millions de francs)				
RECETTES				
Au 1 ^{er} janvier 1945 : Ajustement de la contrevaletur en francs belges des soldes des dotations d'amortissement en devises	—	—	25	—
Dotations ordinaires pour l'amortissement de la dette consolidée	200	377	160	79
Dotation de la réserve du 6 ½ % américain pour 1936	2	—	—	—
Intérêts et coupons encaissés	2	—	2	—
Provision en vue du paiement des coupons d'intérêt fixe des actions privilégiées de la S. N. C. F. B. (tr. suisse et holl.) à l'échéance du 1-9-1944	27	—	—	—
Produit net de la réserve du 6 ½ % américain	—	2	3	2
Cession de titres du portefeuille	—	8	1	—
Intérêts et amortissement du portefeuille des anciennes caisses de pensions (article 1 ^{er} des arrêtés royaux n ^{os} 221 et 222 du 27 décembre 1935)	14	4	21	19
Dotation constituée au 15 novembre 1944 en vue du remboursement anticipé du solde en circulation de l'emprunt intérieur à prime de 1920 (1)	—	11	—	—
Dotation constituée au 15 janvier 1945 en vue du remboursement anticipé du solde en circulation de l'emprunt 5 % de 1931	—	—	1	—
Recettes du trimestre	245	402	213	100
DÉPENSES				
Coût des titres de la dette consolidée rachetés ou remboursés pour l'amortissement	43	340	2	171
Remboursement au Trésor des sommes avancées pour le paiement des coupons d'intérêt fixe des actions privilégiées de la S. N. C. F. B. (tr. suisse et holl.) aux échéances des 1 ^{er} septembre 1940, 1941, 1942, 1943 et 1944	—	17	—	4
Versement au Trésor du produit net de la réserve du 6 ½ % américain pour 1944	—	—	11	—
Versement au Trésor des intérêts et de l'amortissement du portefeuille des anciennes caisses de pensions	15	8	20	19
Coût des titres acquis pour le portefeuille	9	—	—	—
Constitution de la dotation au 15 novembre 1944 en vue du remboursement anticipé du solde en circulation de l'emprunt intérieur à prime de 1920 (1)	—	11	—	—
Constitution de la dotation au 15 janvier 1945 en vue du remboursement anticipé du solde en circulation de l'emprunt 5 % de 1931	—	—	1	—
Dépenses du trimestre	67	376	34	194
Solde favorable à fin de trimestre	1.138	1.096	1.276	1.375

Opérations en titres
(millions de francs)

AMORTISSEMENT DE LA DETTE CONSOLIDÉE				
Capital nominal des titres rachetés ou remboursés pour l'amortissement pendant le trimestre	27	295	1	142
CONVERSION DE LA DETTE FLOTTANTE				
Montant des Bons du Trésor convertis en actions privilégiées de la Société Nationale des Chemins de fer belges jusqu'à la fin du trimestre	4.175	4.175	4.175	4.175
ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES				
Capital nominal des titres : a) émis contre espèces	824	824	824	824
b) échangés contre Bons du Trésor non estampillés	4.175	4.175	4.175	4.175
Solde disponible à la fin du trimestre	4.999	4.999	4.999	4.999
Non émis	1	1	1	1
Total de la première émission (article 2 de la loi du 24 décembre 1927)	5.000	5.000	5.000	5.000
Non émis	5.000	5.000	5.000	5.000
Capital nominal des titres remis au Fonds d'amortissement (article 11 de la loi du 23 juillet 1926)	10.000 (2)	10.000 (2)	10.000 (2)	10.000 (2)
PORTEFEUILLE DE TITRES A LA FIN DU TRIMESTRE				
Valeurs acquises en vertu de l'article 11, 2 ^e alinéa, de la loi du 23 juillet 1926	145	137	135	135
PORTEFEUILLE DE LA RÉSERVE DU 6 ½ % AMÉRICAIN A LA FIN DU TRIMESTRE				
Valeurs acquises en exécution de l'article 16 de la loi du 24 juillet 1927	251	251	253	253
PORTEFEUILLE DES ANCIENNES CAISSES DE PENSIONS A LA FIN DU TRIMESTRE				
Valeurs déposées au Fonds d'amortissement en exécution de l'article 1 ^{er} des arrêtés royaux n ^{os} 221 et 222 du 27 décembre 1935	1.017	1.017	1.017	1.000
DÉPÔTS PAR DES FONDATIONS EN VUE DE LA DÉLIVRANCE D'INSCRIPTIONS NOMINATIVES 4 %, 3 ^e SÉRIE				
Valeurs déposées au Fonds d'amortissement en vertu de l'arrêté royal n ^o 267 du 28 mars 1936	335	335	335	335

(1) Prélèvement sur la partie non utilisée du produit net de l'émission d'actions privilégiées de la Société Nationale des Chemins de fer belges.

(2) Dont 576.000.000 de francs ont été rachetés ou désignés pour l'amortissement.

27 IV. — SITUATION TRIMESTRIELLE DU FONDS D'AMORTISSEMENT DE LA DETTE PUBLIQUE

(suite)

	Au 30 septembre 1944	Au 31 décembre 1944	Au 31 mars 1945	Au 30 juin 1945
Bilan (milliers de francs)				
ACTIF				
Banques, chèques postaux et caisse	351.211	123.164	112.875	129.646
Mandat à encaisser	327.944	598.288	690.441	629.715
Placements temporaires en devises étrangères	365	365	330	329
Provisions d'amortissement constituées chez les banquiers étrangers	40.912	39.263	69.245	94.073
Remboursement de titres amortissables par tirages, à ventiler	36.214	8	61.446	12.572
Dotations échues, restant à encaisser en francs belges	92.891	114.374	109.155	92.891
Dotations échues, restant à encaisser en devises	—	—	12.015	12.015
Dotations échues, restant à encaisser en devises 6 ½ % américain à verser au Trésor	134	—	—	—
Taxes et frais avancés à récupérer	—	—	4	17
Placements de la réserve de l'emprunt 6 ½ % américain	220.427	220.427	220.067	220.067
	1.070.099	1.095.890	1.275.577	1.181.365
Portefeuille-titres (au prix de revient)	127.561	120.060	118.662	118.610
Total actif...	1.197.660	1.215.950	1.394.239	1.299.975
PASSIF				
Solde des dotations à affecter à l'amortissement :				
a) en francs belges	744.249	781.802	936.249	829.387
b) en devises	40.912	50.861	81.260	96.087
Réserve de l'emprunt 6 ½ % américain	221.017	221.017	221.017	221.017
Solde de la provision en vue du paiement des coupons d'intérêt fixe des actions privilégiées de la S. N. C. F. B. (tr. suisse et holl.) aux échéances des 1-9-1940, 1941, 1942, 1943 et 1944	46.413	29.834	29.834	26.126
Revenus de la réserve de l'emprunt 6 ½ % américain acquis au Trésor	8.222	10.534	3.352	4.355
Produit du portefeuille des anciennes caisses de pensions	4.499	—	698	690
Solde disponible :				
Partie non utilisée du produit net de l'émission d'actions privilégiées de la Société Nationale des Chemins de fer belges	54.083	43.532	42.149	42.149
Contributions volontaires	4.603	4.603	4.603	4.603
	58.686	48.134	46.752	46.752
Excédent des revenus sur les charges	73.662	73.769	75.167	75.059
	132.348	121.903	121.919	121.811
Total passif...	1.197.660	1.215.950	1.394.239	1.299.975

Compte de pertes et profits

(milliers de francs)

DOIT				
Frais d'administration	118	192	147	148
Frais relatifs à l'amortissement	37	20	336	241
	155	212	533	389
Excédent des revenus sur les charges pour le trimestre	2.158	106	1.398	—
Total...	2.313	318	1.931	389
AVOIR				
Intérêts et coupons encaissés	2.208	318	1.931	281
Boni résultant de la réévaluation à fin de trimestre des « placements temporaires en devises étrangères »	105	—	—	—
Excédent des charges sur les revenus pour le trimestre	—	—	—	108
Total...	2.313	318	1.931	389
Solde favorable à fin de trimestre...	73.662	73.769	75.167	75.059

LES REVENUS ET L'ÉPARGNE

30

I. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS ANONYMES BELGES

Dividendes et coupons d'obligations mis en paiement en juin 1945

RUBRIQUES	Nombre de sociétés			Capital versé	Réserves	Résultats nets		Dividende brut mis en paiement	Dette obligataire (1)	Coupons d'obligations bruts (2)
	recensées	en bénéfice	en perte			bénéfice	perte			
<i>(milliers de francs)</i>										
A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique										
1a Banques privées	5	4	1	427.000	199.909	44.303	3.965	20.124	—	—
1b Banques d'intérêt public	—	—	—	—	—	—	—	—	50.000	1.875
2. Assurances	19	16	3	76.857	59.196	8.164	707	7.027	—	—
3. Opérations financières	57	41	16	452.434	103.427	15.104	1.612	11.312	101.258	3.824
4. Importations, exportations	7	4	3	10.050	3.461	473	1.497	328	—	—
5. Commerce de métaux	8	5	3	5.905	3.093	2.318	136	327	—	—
6. Commerce d'habil. et d'ameubl.	17	13	4	88.512	18.720	6.118	485	3.865	8.787	423
7. Commerce de produits alimentaires ..	18	14	4	30.088	7.320	3.870	2.494	1.534	4.553	257
8. Commerces divers	90	59	31	90.654	12.944	5.374	4.422	1.371	16.420	671
9. Sucrieries	3	3	—	4.250	2.050	1.145	—	527	—	—
10. Meuneries	1	—	1	2.100	48	—	—	13	1.000	50
11. Brasseries	7	6	1	12.806	6.596	579	—	71	—	—
12. Distilleries	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
13. Autres industries alimentaires	15	11	4	20.800	5.578	3.194	—	818	1.063	53
14. Carrières	8	—	8	9.266	3.428	—	—	2.819	—	—
15. Charbonnages	2	—	2	80.000	15.623	—	—	21.211	98.507	4.379
16. Mines et autres industries extract.	—	—	—	—	—	—	—	—	2.712	136
17. Gaz	—	—	—	—	—	—	—	—	43.649	2.042
18. Electricité	9	8	1	289.742	44.563	41.845	259	43.057	107.199	4.396
19. Constructions électriques	5	3	2	18.700	10.531	4.784	212	1.594	804	40
20. Hôtels, théâtres, cinémas	14	8	6	15.160	132	1.637	329	816	—	—
21. Imprimerie, publicité	13	9	4	8.595	2.848	1.526	408	410	—	—
22. Textiles	33	17	16	277.030	47.241	10.124	17.515	2.414	3.681	200
23. Matériaux artificiels et céramiques ..	16	9	7	41.610	8.657	363	3.283	22	—	—
24a Sidérurgie	1	—	1	550	117	—	—	101	64.597	2.837
24b Construction mécanique	24	14	10	153.178	34.571	4.063	17.860	459	3.342	173
24c Métaux non ferreux	1	—	1	10.000	6.516	—	—	246	6.896	310
25. Construction (bâtim. et tr. publ.) ..	13	7	6	46.924	103.623	1.672	745	27	1.000	60
26. Papeteries	1	1	—	400	158	62	—	51	1.816	109
28. Produits chimiques	20	8	12	209.362	29.815	2.777	11.640	909	18.656	688
29. Industries du bois	5	3	2	3.471	1.596	529	—	68	—	—
30. Tanneries et corroiries	4	3	1	22.250	1.733	1.371	—	77	—	—
31. Automobiles	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
32. Verreries et cristalleries	2	1	1	7.200	372	—	—	86	—	—
33. Glaceries	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
34. Industries diverses	37	23	14	133.033	48.139	7.966	7.271	1.759	36.342	1.640
35. Chemins de fer	—	—	—	—	—	—	—	—	3.000	195
36. Chemins de fer vicinaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
37. Navigation et aviation	11	6	5	5.485	10	824	348	30	—	—
38. Télégraphe et téléphone	—	—	—	—	—	—	—	—	6.500	402
39. Tramways électriques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
40. Autobus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
41. Transports non dénommés	8	5	3	10.260	698	524	952	27	—	—
42. Divers non dénommés	3	2	1	1.830	136	35	11	17	—	—
TOTAUX...	477	303	174	2.565.502	735.931	170.694	101.659	98.481	581.782	24.760
B. — Sociétés ayant leur principale exploitation au Congo belge										
1. Banques privées et soc. financières ..	2	2	—	28.000	909	12	—	200	—	—
2. Sociétés commerciales	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Sociétés industrielles	2	2	—	8.900	2.419	594	—	532	—	—
4. Sociétés agricoles	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5. Services publics	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAUX...	4	4	—	36.900	3.328	606	—	732	—	—
C. — Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger										
1. Sociétés d'électricité	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Chemins de fer	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Tramways	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. Plantations et sociétés coloniales ..	1	—	1	10.000	1.752	—	19	—	—	—
5. Sociétés diverses	2	1	1	69.000	17.045	58	74	—	15.444	618
TOTAUX...	3	1	2	79.000	18.797	58	93	—	15.444	618
Totaux généraux...	484	308	176	2.681.402	758.056	171.358	101.752	99.213	597.226	25.378

(1) Les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes; de plus, depuis mai 1940, à quelques exceptions près, les chiffres ne comprennent plus que les emprunts en francs belges émis en Belgique.

(2) En outre, il a été mis en paiement pendant le mois de juin 1945 :

	<i>(milliers de francs)</i>
Coupons d'emprunts intérieurs de l'Etat (consolidé et moyen terme)	249.720
Coupons d'emprunts de la Colonie	2.670
Coupons d'emprunts des provinces et des communes	10.440
Coupons d'emprunts d'organismes divers	31.277

Total... 294.107

Coupons d'emprunts extérieurs de l'Etat (*)

356.365

(*) Chiffres approximatifs. Ce montant comprend des arriérés d'intérêts.

I. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS ANONYMES BELGES
Dividendes et coupons d'obligations mis en paiement en juillet 1945

RUBRIQUES	NOMBRE DE SOCIÉTÉS			Capital versé	Réserves	RÉSULTATS NETS		Dividende brut mis en paiement	Dette obligataire (1)	Coupons d'obligations bruts (2)
	recensées	en bénéfice	en perte			Bénéfice	Perte			
a) Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique										
1a Banques privées.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1b Banques d'intérêt public	—	—	—	—	—	—	—	—	235.527	6.969
2. Assurances	3	2	1	2.400	1.213	416	33	150	—	—
3. Opérations financières	24	19	5	559.059	156.358	13.524	21.395	9.365	173.803	7.046
4. Importations, exportations	1	—	1	200	57	—	43	—	—	—
5. Commerce de métaux	1	1	—	25	5	—	—	—	300	18
6. Commerce d'habillement et d'ameubl.	7	4	3	90.755	38.185	6.162	2.596	3.001	40.600	1.625
7. Commerce de produits alimentaires..	12	8	4	18.855	6.218	2.765	501	89	147	8
8. Commerces divers	49	31	18	53.712	15.368	3.031	1.777	391	—	—
9. Sucrieries	1	—	1	15.000	5.199	—	110	—	12.500	625
10. Meuneries	1	1	—	2.000	1.368	2.579	—	250	—	—
11. Brasseries	7	5	2	22.695	3.032	836	42	50	12.034	489
12. Distilleries	2	1	1	1.100	1.137	17	94	—	—	—
13. Autres industries alimentaires	10	6	4	49.742	7.047	3.982	2.407	2.074	941	47
14. Carrières	6	3	3	16.703	2.295	131	359	256	181	9
15. Charbonnages	3	—	3	30.144	366.067	—	15.714	—	162.702	6.957
16. Mines et autres industries extractives	—	—	—	—	—	—	—	—	603	36
17. Gaz	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
18. Electricité	3	3	—	75.640	59.402	12.029	—	10.107	90.877	3.896
19. Constructions électriques	—	—	—	—	—	—	—	—	10.609	580
20. Hôtels, théâtres, cinémas	12	9	3	7.942	450	937	58	340	238	12
21. Imprimerie, publicité	6	6	—	6.665	1.389	971	—	—	—	—
22. Textiles	23	9	14	259.432	54.557	10.304	12.194	780	16.821	758
23. Matériaux artificiels et céramiques...	11	5	6	44.597	3.089	409	634	692	10.500	515
24a Sidérurgie	1	—	1	100.000	63.711	—	17.003	—	21.231	1.094
24b Construction mécanique	15	7	8	94.190	10.367	2.045	16.261	503	45.671	2.022
24c Métaux non ferreux	1	—	1	31.500	2.755	—	2.541	—	50.495	2.025
25. Construction (bâtiments et trav. publ.)	9	9	—	38.000	10.904	4.602	—	48	82	41
26. Papeteries	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
28. Produits chimiques	7	5	2	57.200	4.993	1.726	4.271	340	4.500	150
29. Industries du bois	1	—	1	2.500	302	—	194	—	2.000	80
30. Tanneries et corroiries	1	1	—	2.800	266	40	—	—	12.731	550
31. Automobiles	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
32. Verreries et cristalleries	1	—	1	1.000	1.717	—	80	—	—	—
33. Glaceries	—	—	—	—	—	—	—	—	42.039	1.969
34. Industries diverses	28	15	13	111.110	37.607	4.192	13.518	1.316	35.586	2.030
35. Chemins de fer	—	—	—	—	—	—	—	—	5.601	168
36. Chemins de fer vicinaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
37. Navigation et aviation	8	1	7	13.200	332	44	1.611	—	6.005	240
38. Télégraphe et téléphone	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
39. Tramways électriques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
40. Autobus	3	1	2	3.240	13.760	224	351	—	—	—
41. Transports non dénommés	3	1	2	8.900	1.146	16	1.091	—	2.500	125
42. Divers non dénommés	1	—	1	1.157	428	—	146	—	—	—
TOTAUX...	261	153	108	1.721.463	832.878	71.282	115.034	29.752	996.970	40.324
b) Sociétés ayant leur principale exploitation au Congo belge										
1. Banques privées et sociétés financières	4	3	1	142.650	28.368	5.667	43	8.405	—	—
2. Sociétés commerciales	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Sociétés industrielles	2	1	1	17.615	1.554	1.260	1	1.125	—	—
4. Services agricoles	—	—	—	—	—	—	—	—	150.825	6.136
5. Services publics	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAUX...	6	4	2	160.265	26.814	6.327	44	9.530	150.825	6.136
c) Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger										
1. Sociétés d'électricité	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Chemins de fer	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Tramways	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. Plantations et sociétés coloniales	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5. Sociétés diverses	2	1	1	16.330	3.322	154	97	—	4.891	242
TOTAUX...	2	1	1	16.330	3.322	154	97	—	4.891	242
Totaux généraux...	269	158	111	1.898.058	826.370	77.763	115.195	39.282	1.152.686	46.702

(1) Les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes; de plus, depuis mai 1940, à quelques exceptions près, les chiffres ne comprennent plus que des emprunts en francs belges émis en Belgique.

(2) En outre, il a été mis en paiement pendant le mois de juillet 1945 :

(en milliers de francs)

Coupons d'emprunts intérieurs de l'Etat (consolidé et moyen terme)	9.244
Coupons d'emprunts de la Colonie	20.745
Coupons d'emprunts des provinces et des communes	21.324
Coupons d'emprunts d'organismes divers	48.788

Total... 100.101

Coupons Emprunts extérieurs de l'Etat 22.151 (*)

(*) Chiffres approximatifs.

Tableau rétrospectif

PÉRIODES	NOMBRE DE SOCIÉTÉS			Capital versé	Réserves	RÉSULTATS NETS		Dividende brut mis en paiement	Dette obligataire (1) (*)	Coupons d'obligations bruts (*)
	recensés	en bénéfice	en perte			bénéfice	perte			
(milliers de francs)										
1943	7.314	5.559	1.755	40.558.416	13.329.725	2.860.243	485.459	1.576.821	6.509.343	287.302
1944	6.936	5.106	1.880	41.046.157	12.964.059	2.273.915	948.410	1.195.239	7.019.017	302.284
1944 7 premiers mois	4.973	3.710	1.263	27.433.474	9.413.788	1.713.570	357.938	925.267	4.655.051	200.749
1945 7 premiers mois	4.255	2.735	1.520	25.410.097	8.314.644	1.058.287	1.154.591	621.536	5.032.239	211.005
1944 Mai	1.114	841	273	7.737.253	2.961.766	539.674	133.318	333.358	413.930	18.125
Juin	541	404	137	2.413.863	618.342	184.911	22.585	84.138	525.897	23.027
Juillet	327	239	88	2.021.711	968.730	114.927	37.885	62.768	1.064.348	44.639
Août	143	113	30	469.526	176.435	28.306	8.562	16.323	347.037	14.840
Septembre	169	123	46	825.944	145.909	44.899	18.693	18.846	431.775	18.712
Octobre	369	259	110	3.795.221	817.545	125.238	146.313	81.762	836.375	34.637
Novembre	200	128	72	3.421.673	1.000.234	77.898	323.133	37.883	255.044	11.463
Décembre	175	117	58	1.940.750	567.752	84.387	48.795	41.139	493.735	21.883
1945 Janvier	73	53	20	412.781	129.349	29.512	14.615	12.707	1.080.318	44.544
Février	132	88	44	285.814	117.682	13.171	5.270	2.517	523.210	21.942
Mars	977	657	320	4.903.809	2.304.342	195.936	135.778	123.782	414.479	17.930
Avril	1.349	883	486	7.761.916	1.613.730	234.236	436.874	148.708	902.643	36.965
Mai	971	608	363	7.461.307	2.565.115	336.311	345.107	195.327	385.557	16.287
Juin	484	308	176	2.681.402	758.056	171.358	101.752	99.213	597.226	25.378
Juillet	269	158	111	1.898.058	826.370	77.763	115.195	39.282	1.178.806	47.959

(1) En ce qui concerne les résultats mensuels, les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes.

(*) Depuis mai 1940, à quelques exceptions près, les chiffres ne comprennent plus que les emprunts en francs belges émis en Belgique.

II. — CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE ET DE RETRAITE

a) Dépôts sur livrets particuliers à la Caisse d'Épargne (Épargne pure)

(milliers de francs).

PÉRIODES	Versements	Remboursements	Excédents	Solde des dépôts à fin de période (1)	Nombre de livrets à fin d'année
1942	2.258.689	1.418.174	840.515	12.798.936	6.191.105
1943	4.341.744	1.426.973	2.914.771	16.098.692	6.333.807
1944 Juin	381.079	138.563	242.516	17.948.127	
Juillet	368.274	121.425	246.849	18.194.976	
Août	386.786	119.341	267.445	18.462.421	
Septembre	333.903	79.392	259.511	18.721.932	
Octobre	325.221	70.492	254.729	18.976.661	
Novembre	132.056	162.388	— 30.362	18.946.299	
Décembre	192.473	196.937	— 4.464	19.457.737	
1945 Janvier	225.714	118.811	106.903	19.564.640	
Février	229.273	114.765	114.508	19.679.148	
Mars	225.626	133.757	91.869	19.771.017	
Avril	215.914	120.898	95.016	19.866.033	
Mai	212.232	118.651	93.581	19.959.614	
Juin	334.565	161.730	172.835	20.132.449	
Juillet	399.582	190.975	208.607	20.341.056	
Août	361.010	172.419	188.621	20.529.677	

(1) Les soldes aux 31 décembre 1942, 1943 et 1944 comprennent les intérêts capitalisés de l'exercice.

b) Versements inscrits aux comptes des affiliés à la Caisse de Retraite

(milliers de francs).

PÉRIODES	TRAVAILLEURS MANUELS et versements libres en dehors du cadre des lois d'assurances obligatoires (lois des 16 mars 1865 et 15 décembre 1937)	EMPLOYÉS (lois des 10 mars 1925 et 18 juin 1930)	OUVRIERS MINEURS (lois coordonnées par arrêté royal du 25 août 1937)	Total
1942	293.458	56.815	20.333	370.607
1943	316.620	62.382	21.218	400.220
1944 Juillet	22.193	5.646	4.612	86.497
Août	16.396	0.030		
Septembre	26.799	3.794	4.125	88.458
Octobre	23.600	5.176		
Novembre	22.942	5.593		
Décembre	20.877	6.245	4.233	92.199
1945 Janvier	p 21.065	p 6.707		
Février	p 21.525	p 5.334		
Mars	p 24.013	p 9.322		
Avril	p 26.392	p 7.950		
Mai	p 21.787	p 8.880		
Juin	p 21.176	p 10.516		
Juillet	p 19.843	p 10.120	3.850	100.551

LE MOUVEMENT DES AFFAIRES

I. — ACTIVITE DES CHAMBRES DE COMPENSATION

35

PÉRIODES	CHAMBRES DE COMPENSATION					Vitesse de circulation de la monnaie dans les banques (1)	CAISSE DE LIQUIDATION DE LA BOURSE DE BRUXELLES		
	BRUXELLES ET PROVINCE			BRUXELLES			COMPTANT		
	Nombre de chambres à fin de période	Nombre de pièces compensées (milliers)	Capitaux compensés (millions de francs)	Nombre de pièces compensées (milliers)	Capitaux compensés (millions de francs)		Nombre de séances	Nombre de particip. à fin de période	Montant liquidé (millions de francs) (2)
1943 Moyenne mensuelle	38 (3)	114	48.181	57	39.759	4,86	21	731 (3)	2.246
1944 Moyenne mensuelle	38 (3)	86	48.020	42	39.684	6,57	21 (4)	709 (5)	2.152 (4)
1944 Juin	38	109	63.875	53	54.509	4,56	22	718	2.381
Juillet	38	100	54.639	48	47.145	—	20	708	2.544
Août	38	98	59.551	48	49.947	—	21	709	3.193
Septembre	38	39	26.134	21	21.790	3,77	—	—	—
Octobre	38	39	27.465	19	23.071	—	—	—	—
Novembre	38	47	35.587	20	26.033	—	—	—	—
Décembre	38	66	31.299	29	23.410	6,57	—	—	—
1945 Janvier	38	71	31.224	30	25.132	—	—	—	—
Février	38	72	34.941	29	28.978	—	—	—	—
Mars	38	87	47.031	35	39.367	6,23	—	—	—
Avril	38	84	45.844	34	38.341	—	—	—	—
Mai	38	80	46.545	33	38.965	—	—	—	—
Juin	38	98	64.334	42	53.443	6,49	19	830	1.850
Juillet	38	99	81.087	44	69.409	—	20	852	2.802
Août	38	102	86.039	45	74.757	—	19	991	2.100

(1) Rapport des capitaux compensés par trimestre, au solde des dépôts en comptes à vue et à moins de 30 jours à la fin du trimestre.

(2) Les achats ou les ventes ne sont comptés qu'une seule fois.

(3) Au 31 décembre.

(4) Moyenne des huit premiers mois.

(5) Au 31 août.

II. — MOUVEMENT DES CHEQUES POSTAUX

(millions de francs)

36

PÉRIODES	Nombre de comptes à fin de période	Avoir global (moyenne journalière)	Avoir des particuliers	CRÉDIT		DÉBIT		Mouvement général	Opérations sans emploi de numéraire %	Vitesse de circulation (2)
				Versements	Virements	Chèques et divers	Virements			
1943 Moyenne mensuelle	(1) 495.566	8.581	6.380	5.829	19.770	5.733	19.770	51.101	88	2,91
1944 Moyenne mensuelle	(1) 508.868	10.836	8.334	5.421	16.723	5.069	16.723	43.934	88	2,24
1944 Juin	500.399	11.153	8.413	5.840	17.364	6.316	17.364	46.883	89	2,04
Juillet	500.812	10.921	8.210	4.873	15.956	5.245	15.956	42.030	87	1,83
Août	501.230	10.583	8.277	5.427	17.745	5.690	17.745	46.607	88	2,13
Septembre	501.628	10.896	8.079	3.241	10.334	2.853	10.334	26.762	88	1,20
Octobre	502.887	10.780	8.274	3.336	15.070	3.045	15.070	36.521	92	—
Novembre	505.318	12.564	10.377	5.757	11.533	3.332	11.533	32.155	82	2,29
Décembre	508.568	12.849	10.613	4.401	15.238	4.943	15.238	39.820	89	2,58
1945 Janvier	514.282	13.486	10.842	5.340	16.456	4.449	16.456	42.752	89	2,25
Février	517.807	14.031	11.394	4.677	15.237	4.137	15.237	39.288	88	2,22
Mars	521.288	15.323	12.303	7.288	25.563	6.131	25.563	64.546	91	2,73
Avril	524.536	16.119	13.185	7.745	23.637	6.557	23.637	61.575	91	2,76
Mai	527.611	16.797	13.280	6.188	24.096	6.322	24.096	60.701	90	2,62
Juin	531.253	17.474	14.446	9.141	30.095	7.406	30.095	76.737	91	2,79
Juillet	534.588	18.290	15.042	9.148	27.932	8.236	27.932	73.245	90	2,60
Août	538.142	18.379	14.983	7.670	30.551	8.443	30.551	77.219	90	2,75

(1) Au 31 décembre.

(2) Rapport par mois-type de 25 jours, du mouvement du débit à l'avoir journalier moyen.

LA PRODUCTION

I. — PRODUCTIONS CHARBONNIERE ET METALLURGIQUE

55

Source : Administration des Mines

PÉRIODES	MINES DE HOUILLE								Nombre moyen de jours d'extraction	Stock à fin de mois (milliers de tonnes) (3)
	NOMBRE MOYEN D'OUVRIERS PRÉSENTS		PRODUCTION PAR BASSIN (milliers de tonnes)							
	du fond	fond et surface	Mons	Centre	Charleroi	Liège	Campine	TOTAL		
1939 Moyenne mensuelle	90.115	128.702	379	354	659	460	603	(2) 2.487	24,1	(1) 1.320
1943 Moyenne mensuelle	81.748	122.390	342	264	476	320	577	1.979	27,1	(1) 512
1944 Moyenne mensuelle	58.109	94.326	124	129	277	189	406	1.125	22,9	(1) 489
1944 Mai	58.805	95.676	60	48	249	186	461	1.003	21,9	681
Juin	56.742	93.033	63	97	294	170	465	1.088	24,6	808
Juillet	58.644	95.233	94	97	287	186	510	1.175	26,4	801
Août	56.290	93.045	54	68	237	174	462	995	24,6	722
Septembre	29.417	57.650	16	17	63	41	36	173	8,2	632
Octobre	42.642	75.028	86	97	130	149	176	688	20,4	687
Novembre	50.261	85.255	158	131	259	143	283	974	22,8	582
Décembre	52.787	88.624	203	164	277	151	297	1.092	23,7	489
1945 Janvier	50.449	84.408	103	126	253	166	289	1.037	23,4	413
Février	54.172	88.942	193	151	251	172	305	1.072	22,5	384
Mars	54.907	90.880	260	200	329	197	336	1.322	26,6	358
Avril	52.068	87.566	194	161	289	139	251	1.034	21,8	384
Mai	52.504	87.168	108	107	249	151	304	920	18,6	306
Juin	54.615	90.010	236	171	312	193	379	1.291	25,6	271
Juillet	55.970	91.165	189	151	254	171	375	1.140	22,5	217

(1) A fin d'année.

(2) Y compris en 1939, 32.000 tonnes provenant du bassin de Namur. Les charbonnages qui faisaient partie de ce bassin ont été répartis en 1942 entre les bassins de Liège et de Charleroi.

(3) Y compris les schlamms.

PÉRIODES	COKES		AGGLOMÉRÉS		Hauts fourneaux en activité (à la fin de la période)	PRODUCTION MÉTALLURGIQUE (milliers de tonnes)				
	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers		Fonte	Acier brut	Pièces d'acier moulées	Acier fini	Fer fini
1939 Moyenne mensuelle	431	3.757	127	814	(1) 44	256	253	6,2	184	2,6
1943 Moyenne mensuelle	367	3.716	84	649	(1) 32	136	133	4,4	101	1,3
1944 Moyenne mensuelle	170	3.237	37	504	(1) 12	59	50	2,2	37	0,5
1944 Mai	125	3.430	20	453	16	34	22	0,9	13	—
Juin	82	2.930	16	519	7	21	15	1,3	13	0,3
Juillet	136	2.951	18	334	11	30	16	1,3	14	0,3
Août	155	2.905	18	357	13	36	32	1,7	15	0,3
Septembre	72	3.035	12	336	8	5	1	0,6	2	—
Octobre	73	2.993	36	497	9	19	10	2,0	9	0,3
Novembre	95	2.959	42	483	12	26	21	2,3	10	0,3
Décembre	91	2.943	55	479	12	30	9	2,6	16	1,3
1945 Janvier	95	2.866	50	470	9	23	8	2,1	16	1,8
Février	65	2.742	62	490	5	13	10	2,7	15	0,7
Mars	120	2.776	72	489	7	19	14	3,1	26	0,4
Avril	138	2.822	52	469	12	40	30	3,1	34	1,2
Mai	129	2.857	45	466	11	47	37	2,1	31	0,9
Juin	155	2.849	66	495	11	54	52	2,1	50	1,7
Juillet	178	2.866	53	509	13	63	56	2,0	43	1,6

(1) Au 31 décembre.

56

II. — PRODUCTIONS DIVERSES

Source : Ministère des Finances : Douanes et accises

PÉRIODES	SUCRES				Déclarations en consommation	BRASSERIES Quantités de farines déclarées (tonnes)	DISTILLERIES Production d'alcool (hectolitres)	ALLUMETTES (millions de tiges)		
	Production		Stocks (sucres bruts et raffinés) fin de mois (tonnes)	Fabrication				Consommation	Exportation	
	sucres bruts	sucres raffinés								
1939 Moyenne mensuelle	20.506	19.260	97.211	19.883	(1) 15.042	33.572	5.000	2.108	3.038	
1943 Moyenne mensuelle	19.393	10.041	71.637	15.052	1.763	4.306	2.775	2.250	548	
1944 Moyenne mensuelle	14.994	10.238	87.149	15.724	2.072	5.508	2.200	1.839	308	
1944 Mai	—	6.122	81.063	11.611	2.139	2.954	2.086	1.079	183	
Juin	—	5.955	60.783	19.665	2.293	3.349	2.208	2.697	159	
Juillet	—	9.457	45.627	15.610	2.209	3.733	2.221	1.908	1.233	
Août	—	7.346	34.527	8.460	2.463	3.646	2.145	2.012	178	
Septembre	—	5.832	26.662	8.423	2.243	1.581	1.607	901	—	
Octobre	30.339	10.879	40.876	14.362	2.087	3.824	1.705	1.098	—	
Novembre	103.099	17.008	122.984	16.659	1.965	3.736	1.790	1.575	—	
Décembre	45.717	14.995	147.075	21.423	2.499	8.983	1.383	1.685	394	
1945 Janvier	1.280	9.927	128.676	20.046	2.276	12.803	1.206	1.392	18	
Février	3.003	8.734	110.117	17.835	2.116	10.896	1.749	2.642	50	
Mars	146	11.810	88.286	21.620	2.739	5.019	2.066	2.245	303	
Avril	184	9.039	73.833	14.319	3.060	14.014	2.255	2.221	76	
Mai	11	8.038	56.233	17.290	3.729	5.075	1.733	1.566	332	
Juin	—	8.914	38.317	20.312	4.213	7.148	2.255	2.063	205	
Juillet	—	8.376	23.256	15.076	4.704	6.855	2.405	2.002	540	

(1) Y compris le Grand-Duché de Luxembourg.

III. — PRODUCTION D'ENERGIE ELECTRIQUE

PÉRIODES	Production totale (centrales de 100 kw. et plus) Source : Ministère des Travaux publics - Office central d'Electricité et d'Électromécanique							Production des 121 centrales industrielles dites de référence Source : A. C. E. I. B.	
	Total des centrales	Production (milliers de kwh.)						Production totale (milliers de kwh.)	Production moyenne par jour ouvrable (millions de kwh)
		Union des Exploitations électriques de Belgique	Association des centrales électriques industrielles	Sociétés non affiliées	Régies communales	Centrales flottantes	Total		
1943 Moyenne mensuelle	(1) 327	217.412	170.312	15.522	18.363		421.609	151.413	5,90
1944 Moyenne mensuelle	(1) 325	178.857	106.008	11.123	13.023		309.011	96.659	3,84
1944 Mai	323	151.654	81.991	10.179	14.627		258.451	77.271	3,20
Juin	323	147.969	80.803	10.624	5.925		245.321	75.722	3,03
Juillet	323	154.568	92.448	9.003	6.227		262.246	86.695	3,57
Août	323	160.054	98.982	9.295	7.296		275.627	90.150	3,70
Septembre	323	113.644	51.790	7.251	10.847		183.532	43.210	1,66
Octobre	323	149.610	88.564	11.529	9.731		259.434	78.986	2,92
Novembre	325	173.093	97.260	11.924	9.709		291.986	89.704	3,70
Décembre	325	201.135	101.324	11.951	11.090		325.500	93.137	3,73
1945 Janvier	323	193.515	96.222	9.586	7.105	591	307.019	88.103	3,62
Février	324	162.595	82.585	8.501	6.541	21.814	282.035	73.257	2,82
Mars	324	205.218	95.895	10.102	12.238	35.010	359.063	85.521	3,52
Avril	324	201.917	85.510	10.044	12.636	36.541	346.648	74.191	2,97
Mai	324	201.854	81.236	10.675	12.139	34.601	340.506	73.029	2,80
Juin	324	215.321	99.154	11.394	14.727	16.480	357.056	85.235	3,41
Juillet	323	234.615	102.050	12.025	15.549	7.601	371.840	93.820	3,84

(1) A fin d'année.

IV. — DISTRIBUTION DU GAZ (1)

Source : Ministère des Travaux publics

(milliers de mètres cubes)

PÉRIODES	Régies communales		Sociétés de distribution		Sociétés industrielles productrices de gaz alimentant directement des établissements consommateurs (gaz vendu)	Total
	produisant elles-mêmes partiellement ou totalement le gaz qu'elles distribuent (gaz produit)	achetant le gaz qu'elles distribuent (gaz acheté)	produisant elles-mêmes partiellement ou totalement le gaz qu'elles distribuent (gaz produit)	achetant partiellement ou totalement le gaz qu'elles distribuent (gaz acheté)		
1943 Moyenne mensuelle	5.310	394	3.213	46.886	14.665	70.468
1944 Moyenne mensuelle	3.639	153	2.418	23.406	3.099	32.716
1944 Août	4.245	207	2.317	25.811	1.059	33.639
Septembre	2.932	83	1.746	11.086	116	15.963
Octobre	3.513	147	1.960	9.695	272	15.587
Novembre	2.899	76	2.315	13.455	631	19.376
Décembre	3.301	—	2.027	12.514	1.307	19.149
1945 Janvier	2.670	165	2.074	14.379	1.198	20.486
Février	2.340	21	2.201	7.399	378	12.338
Mars	2.881	204	2.708	17.883	1.880	25.644
Avril	3.191	171	2.482	21.889	2.283	30.016
Mai	3.765	132	2.296	19.838	2.796	28.887
Juin	3.237	199	2.163	22.806	4.536	32.941
Juillet	3.600	324	2.926	25.124	5.304	37.578

(1) Cette statistique se rapporte à la distribution du gaz provenant de la distillation pyrogénée de la houille. Elle ne comprend donc pas le gaz de l'espèce produit dans les cokeries minières, métallurgiques et chimiques et dans les autres industries et utilisé pour les besoins propres des producteurs.

LA CONSOMMATION (*)

I. — INDICES DES VENTES A LA CONSOMMATION

(Période 1936 à 1938 = 100.)

PÉRIODES	GRANDS MAGASINS						MAGASINS A SUCCURSALES		COOPÉRATIVES ET MAGASINS PATRONAUX					
	Vêtements		Ameublement		Articles de ménage et divers		Alimentation		Boulangerie		Alimentation		Vêtements	
	1943	1944	1943	1944	1943	1944	1943	1944	1943	1944	1943	1944	1943	1944
Juillet	105	72	103	105	178	155	149	131	53	61	98	92	58	40
Août	66	68	142	189	203	196	148	122	45	58	95	80	40	35
Septembre	104	83	139	506	206	184	148	128	46	54	95	80	48	38
Octobre	163	125	146	406	254	284	139	141	47	73	91	100	53	44
Novembre	101	97	126	73	268	335	138	111	45	79	93	97	48	46
Décembre	108	113	150	91	296	412	178	113	49	72	122	101	58	59
	1944	1945	1944	1945	1944	1945	1944	1945	1944	1945	1944	1945	1944	1945
Janvier	73	95	145	96	204	254	162	113	48	78	120	94	62	61
Février	105	129	160	237	232	276	159	122	48	84	116	99	47	59
Mars	104	125	155	173	289	313	166	144	55	95	122	132	55	61
Avril	92	111	142	124	185	220	134	136	49	81	107	123	41	60
Mai	94	121	98	143	140	390	125	140	54	86	102	145	45	63
Juin	68	176	92	247	133	285	149	161	62	83	110	153	43	81

(*) Pour les consommations de sucre et d'allumettes, voir tableau n° 56.

II. — CONSOMMATION DE TABAC
(Fabrication et importation.)

66

PÉRIODES	Cigares	Cigarillos	Cigarettes	Tabac à fumer, priser et mâcher (tonnes)
	(millions de pièces)			
1943	101	208	1.889	4.408
1944	74	181	2.070	3.944
1942 3 ^e trimestre	25	52	887	2.218
4 ^e id.	28	57	654	1.764
1943 1 ^{er} id.	28	54	480	1.264
2 ^e id.	22	48	378	983
3 ^e id.	25	49	484	952
4 ^e id.	26	57	547	1.209
1944 1 ^{er} id.	22	58	687	1.066
2 ^e id.	23	46	521	947
3 ^e id.	16	39	487	954
4 ^e id.	13	38	375	977
1945 1 ^{er} id.	19	42	437	1.004
2 ^e id.	23	64	677	1.547

III. — ABATAGES DANS LES 13 PRINCIPAUX ABATTOIRS DU PAYS (*)

67

PÉRIODES	Gros bétail (Bœufs, taureaux, vaches, génisses)	Chevaux	Veaux	Porcs, porcelets	Moutons, agneaux, chèvres
	1943 Moyenne mensuelle	14.077	307	16.993	367
1944 Moyenne mensuelle	10.874	309	12.566	1.279	802
1944 Juin	10.351	198	16.569	736	269
Juillet	9.291	237	14.837	762	586
Août	9.694	205	11.746	547	1.361
Septembre	2.763	151	1.954	258	346
Octobre	12.645	326	9.021	1.880	1.983
Novembre	25.823	711	10.884	3.118	2.008
Décembre	14.510	616	7.111	2.482	830
1945 Janvier	7.876	372	5.669	2.754	208
Février	8.420	188	8.069	2.247	206
Mars	8.902	169	13.347	2.534	115
Avril	9.400	149	14.575	3.043	452
Mai	6.427	185	17.351	3.316	1.120
Juin	5.905	122	16.692	2.649	366
Juillet	11.204	143	17.329	3.307	647
Août	18.628	132	19.353	2.679	1.501

(*) Depuis mars 1943, 12 abattoirs par suppression de l'abattoir de Bruxelles.

LES TRANSPORTS
ACTIVITE DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES

a) Recettes et dépenses d'exploitation
(millions de francs)

70

PÉRIODES	VOYAGEURS		RECETTES				DÉPENSES	EXCÉDENT	COEFFICIENT D'EXPLOITAT.
	Nombre (milliers)	Voyageurs- km. (millions)	Voyageurs et bagages	Marchan- disés	Diverses	Total			
1943 Moyenne mensuelle	16.457	531	122,9	117,9	12,9	253,7	353,0	— 99,3	139,17
1944 Moyenne mensuelle	8.929	277	58,5	47,7	12,0	118,2	(1) 325,9	— 207,7	275,76
1944 Avril	12.728	421	91,7	52,0	13,9	157,6	380,2	— 222,6	241,12
Mai	7.206	228	29,9	17,0	7,3	54,2	315,8	— 261,6	582,68
Juin	5.023	157	24,9	20,3	5,0	50,2	352,7	— 302,5	702,81
Juillet	4.973	150	37,8	31,2	11,1	80,1	388,7	— 308,6	484,99
Août	4.616	140	31,1	29,5	6,7	67,3	345,6	— 278,3	513,50
Septembre	4.060	116	28,0	9,1	8,9	46,0	342,2	— 296,2	744,14
Octobre	6.741	186	40,2	26,9	6,5	73,6	363,4	— 289,8	493,97
Novembre	6.576	184	36,1	40,7	6,5	83,3	440,7	— 357,4	528,86
Décembre	7.023	196	45,2	40,3	34,7	120,3	291,2	— 170,9	242,05
1945 Janvier	8.402	238	50,7	31,8	11,4	93,9	244,9	— 151,0	260,73
Février	7.978	222	56,5	61,8	7,2	125,5	256,2	— 130,7	204,13
Mars			77,2	77,3	17,9	172,4	258,9	— 86,5	150,17
Avril			95,1	67,6	8,8	171,5	243,0	— 71,5	141,69
Mai			108,4	74,7	6,0	189,1	212,4	— 23,3	112,34
Juin			118,4	105,5	7,6	231,6	215,9	+ 15,7	93,23

(1) La moyenne mensuelle des dépenses 1944 n'est pas la moyenne des 12 postes mensuels parce qu'il y a lieu de déduire, de septembre à novembre, un montant de 425.800.000 francs de dépenses couvertes par l'Etat pour le coût de transports militaires alliés. En outre, du montant des dépenses de décembre, il a déjà été déduit 224.200.000 francs de dépenses couvertes par l'Etat pour le même motif.

L'intervention totale de l'Etat se monte donc à fr. 425.800.000 + 224.200.000 = 650.000.000 de francs.

b) Transport des principales grosses marchandises — Ensemble du trafic (1)

PÉRIODES	Tonnes-km. (millions)	(milliers de tonnes)											Soc. Nat. des Ch. de fer vicinaux
		Total	Produits agricoles et alimentaires	Combustibles	Minerais	Produits métallurgiques	Matériaux de construction, verres et glaces	Prod. des carrières, sables, silix et terres	Textiles, tanneries et vêtement	Prod. chimiques et pharmaceutiques	Graisses et huiles industr., pétroles, brais et goudrons	Divers	
1943 Moyenne mensuelle	255	3.260	339	1.425	408	205	267	256	28	109	32	191	8.526
1944 Moyenne mensuelle	91	1.273	215	582	112	80	92	64	7	40	11	70	6.304
1943 Décembre	207	2.691	364	1.235	323	183	213	125	20	78	29	121	8.269
1944 Janvier	196	2.435	200	951	302	215	224	171	26	116	28	202	7.307
Février	202	2.355	205	1.020	314	190	198	134	20	95	28	151	7.245
Mars	217	2.576	229	1.094	372	208	208	148	22	102	27	166	8.353
Avril	102	1.252	164	483	235	65	109	65	9	41	10	70	7.249
Mai	35	570	62	352	34	19	50	16	1	10	4	22	6.089
Juin	35	619	52	430	22	32	31	19	2	12	4	15	6.232
Juillet	57	999	116	622	28	69	59	28	3	38	6	30	7.001
Août	57	940	109	558	35	60	60	35	1	31	6	45	5.536
Septembre	11	218	71	98	4	11	8	9	1	5	1	10	1.339
Octobre	48	881	367	366	1	22	36	36	1	11	5	36	4.287
Novembre	73	1.318	661	445	1	32	60	55	1	9	7	47	7.833
Décembre	65	1.113	340	570	2	33	57	52	1	10	7	41	7.182
1945 Janvier	53	882											3.298
Février	85	1.176											4.042

(1) Non compris les transports militaires.

LE COMMERCE EXTERIEUR DE L'UNION ECONOMIQUE
BELGO-LUXEMBOURGEOISE AVEC LES PAYS ETRANGERS. (1)

N. B. — Les éléments qui servent de base à cette statistique étant exclusivement des déclarations en douane souscrites par les importateurs et les exportateurs, toutes transactions que, en raison des événements, l'Administration des douanes n'a pas été en mesure de constater, ne sont donc pas enregistrées.

I. — RESUME D'APRES LES CINQ CATEGORIES DE LA NOMENCLATURE COMMUNE
ADOPTÉE PAR LA CONVENTION DE BRUXELLES DU 31 DECEMBRE 1913

PÉRIODES	QUANTITÉS (milliers de tonnes)					VALEURS (millions de francs)					PRIX MOYEN PAR TONNE (francs)	EXCÉDENT (+) ou DÉFICIT (-) DE LA BALANCE COMMERCIALE (millions de francs)	RAPPORT DES EXPORTATIONS AUX IMPORTATIONS EN P. C.	
	Anim. vivants	Objets d'ali- menta- tion et boissons	Matières brutes ou simple- ment préparées	Produits fabriqués	Totaux	Anim. vivants	Objets d'ali- menta- tion et boissons	Matières brutes ou simple- ment préparées	Produits fabriqués	Or et argent non ouverts et monnaies				Totaux
IMPORTATIONS (1).														
1938 Moyenne mens.	0,7	314,3	2.249,6	54,5	2.619,1	2,3	389,8	1.046,4	444,6	39,3	1.922,4	734		
1939 Moyenne mens.	0,5	311,5	2.115,2	52,6	2.479,8	1,9	334,1	896,0	386,8	33,8	1.652,6	666		
1945 Janvier	—	0,8	86,6	0,8	88,2	—	5,1	35,1	25,9	—	66,1	750		
Février	—	5,4	53,9	3,5	62,8	—	13,6	20,7	28,4	—	62,7	999		
Mars	—	22,3	40,2	5,2	67,7	—	65,1	159,7	62,1	—	286,9	4.242		
Avril	0,1	25,9	81,2	8,2	115,4	1,2	203,9	537,7	100,5	—	843,3	7.309		
Mai	—	30,4	53,3	2,0	85,7	—	77,8	345,7	87,1	—	510,6	5.961		
Juin	—	82,7	254,7	7,3	344,7	0,3	185,8	631,8	154,1	—	972,0	2.820		
Juillet	—	165,2	445,5	11,4	622,1	0,7	330,1	623,1	218,7	—	1.172,6	1.885		
Août	—	374,7	528,0	19,6	922,3	0,1	594,2	629,2	299,5	—	1.523,0	1.651		
EXPORTATIONS (1).														
1938 Moyenne mens.	0,5	50,3	1.431,1	348,9	1.830,8	5,5	94,3	815,1	871,7	19,2	1.805,8	986	- 116,6	93,9
1939 Moyenne mens.	0,4	34,3	1.428,2	358,1	1.821,0	4,4	66,5	802,7	924,8	16,9	1.815,3	999	+ 162,7	109,8
1945 Janvier	—	0,7	13,3	0,2	14,2	0,1	11,8	5,7	5,7	—	23,3	1.637	- 42,8	35,2
Février	—	0,5	25,3	1,5	27,3	0,3	8,0	12,5	12,3	—	33,1	1.213	- 20,6	52,8
Mars	—	5,2	30,6	2,0	37,8	1,6	22,0	25,2	43,3	—	92,1	2.436	- 194,8	32,1
Avril	—	5,5	32,8	2,0	40,3	0,5	36,9	33,7	44,9	—	116,0	2.876	- 727,3	13,8
Mai	0,1	0,8	46,1	7,0	54,0	10,0	7,3	36,4	72,8	—	126,5	2.341	- 384,1	24,8
Juin	0,4	1,1	66,6	7,6	75,7	25,5	10,4	81,5	69,4	—	186,8	2.468	- 785,2	19,8
Juillet	—	3,8	90,8	10,6	105,2	7,1	38,6	85,3	101,8	—	232,8	2.210	- 939,8	19,2
Août	0,2	2,7	120,1	15,6	138,6	14,1	20,7	146,0	174,1	0,4	355,3	2.565	- 1167,7	38,5

(1) De janvier à avril : Belgique uniquement.

II. — RESUME D'APRES LE DEGRE D'ACHEVEMENT DES PRODUITS
(classification adoptée par le Conseil de la Société des Nations du 17 septembre 1935)

76

PÉRIODES	QUANTITÉS (milliers de tonnes)				VALEURS (millions de francs)			
	Articles bruts	Articles ayant subi une transformation		Totaux (2)	Articles bruts	Articles ayant subi une transformation		Totaux (2)
		simple	plus avancée			simple	plus avancée	
<i>IMPORTATIONS (1).</i>								
1938 Moyenne mensuelle	2.038	536	56	2.630	941	522	430	1.931
1939 Moyenne mensuelle	1.924	505	51	2.480	788	448	381	1.653
1945 Janvier	67	20	1	88	25	12	29	66
Février	44	18	1	63	23	19	21	63
Mars	50	16	2	68	140	94	53	287
Avril	54	55	6	115	462	266	115	843
Mai	63	21	2	86	277	136	97	511
Juin	263	76	6	345	570	238	163	972
Juillet	526	87	9	622	611	325	236	1.173
Août	748	158	16	922	873	325	324	1.523
<i>EXPORTATIONS (1).</i>								
1938 Moyenne mensuelle	920	773	140	1.834	366	777	656	1.810
1939 Moyenne mensuelle	882	808	131	1.821	329	837	641	1.815
1945 Janvier	7	6	1	14	2	13	8	23
Février	21	5	1	27	7	15	11	33
Mars	31	5	2	38	32	23	37	92
Avril	30	8	2	40	46	24	46	116
Mai	44	6	4	54	30	36	60	126
Juin	57	15	3	76	48	59	80	187
Juillet	83	16	6	105	33	83	117	233
Août	101	30	8	139	73	87	194	355

(1) De janvier à avril : Belgique uniquement.

(2) Y compris les articles non classables ou soumis à des conditions spéciales.

LE CHOMAGE
NOMBRE DE CHOMEURS CONTROLES

81

MOIS STATISTIQUE	Semaine		Nombre de jours ouvrables	Royaume	Anvers	Brabant	Flandre occidentale	Flandre orientale	Hainaut	Liège	Limbourg	Luxembourg	Namur
	du	au											
<i>Moyenne journalière du mois</i>													
1944 Décembre	—	—	28	241.297	41.867	19.132	52.551	69.274	22.771	22.620	3.229	1.400	1.470
1945 Janvier	—	—	24	290.629	39.089	29.618	63.622	82.193	38.567	28.188	4.887	1.757	2.692
Février	—	—	24	233.451	31.334	25.187	43.488	70.331	29.803	21.763	3.302	1.641	1.600
Mars	—	—	24	165.749	23.704	13.817	38.282	52.411	18.939	14.493	2.387	1.113	602
Avril	—	—	29	131.906	19.220	9.668	36.512	39.552	13.203	10.846	2.044	498	357
Mai	—	—	22	129.268	18.301	7.950	37.871	40.106	12.134	10.771	1.680	162	291
Juin	—	—	24	124.564	20.526	7.112	36.794	39.177	11.688	7.383	1.534	125	225
Juillet	—	—	29	118.710	20.774	6.656	35.434	37.966	10.174	6.302	1.550	77	240
Août	—	—	22	117.619	20.498	6.317	36.303	35.661	10.328	6.698	1.464	66	262
<i>Moyenne journalière hebdomadaire</i>													
1945 Avril	1	7	5	142.754	20.835	11.069	36.767	43.896	14.774	12.073	2.148	752	440
	8	14	6	134.599	19.604	10.299	36.469	40.514	13.704	10.885	2.156	587	381
	15	21	6	130.320	19.410	9.629	36.528	38.219	12.853	10.832	2.010	490	344
	22	28	6	125.642	18.494	8.934	35.967	37.590	12.372	9.647	1.984	348	306
	29	5	6	126.214	17.755	8.411	36.830	37.543	12.332	10.795	1.921	313	316
Mai	6	12	5	126.716	17.824	8.147	37.179	38.230	12.098	11.067	1.648	192	331
	13	19	6	128.095	18.065	7.754	36.939	33.513	12.008	11.631	1.718	146	321
	20	26	5	132.133	18.100	8.077	38.898	41.892	12.167	10.881	1.688	154	276
	27	2	6	130.129	19.217	7.824	38.467	40.791	12.265	9.507	1.668	155	235
Juin	3	9	6	128.569	19.712	7.470	38.109	40.375	13.028	7.933	1.527	159	251
	10	16	6	126.012	20.176	7.344	37.783	39.644	11.571	7.565	1.535	134	260
	17	23	6	122.833	21.173	7.095	36.597	37.977	11.195	6.976	1.507	110	203
	24	30	6	120.845	21.042	6.538	34.686	38.712	10.958	7.053	1.569	99	188
Juillet	1	7	6	122.816	20.680	6.612	36.707	33.680	10.527	6.802	1.537	87	184
	8	14	6	117.967	20.200	6.344	36.041	36.695	10.143	6.694	1.578	83	189
	15	21	5	116.288	19.253	6.600	35.361	36.950	10.012	6.157	1.639	77	239
	22	28	6	123.235	21.060	6.978	35.307	40.907	10.897	6.194	1.528	75	289
	29	5	6	115.242	20.356	6.745	35.756	35.599	9.290	5.664	1.469	62	301
Août	5	11	6	118.848	21.064	6.125	38.497	35.643	9.794	6.022	1.439	68	296
	12	18	4	126.914	22.875	7.055	37.224	37.282	11.900	6.632	1.558	68	320
	19	25	6	112.864	19.550	6.100	34.453	34.589	9.971	6.412	1.455	62	272
	26	1	6	111.852	18.505	5.990	35.128	35.130	9.646	5.725	1.413	66	249

STATISTIQUES BANCAIRES

I. — BELGIQUE

SITUATIONS TRIMESTRIELLES GLOBALES DES BANQUES BELGES (1)

En raison des circonstances, la situation publiée ci-après ne comprend pas les éléments d'actif et de passif des succursales et agences situées à l'étranger et dans la Colonie.

(millions de francs)

RUBRIQUES	30 sept. 1944	31 déc. 1944	31 mars 1945	30 juin 1945
ACTIF				
A. Opérations d'épargne (article 15, arrêté royal 42)	—	—	—	—
o B. Disponible et réalisable :				
Caisse, Banque Nationale, chèques postaux	1.420	1.016	1.283	1.062
Prêts au jour le jour	185	128	605	893
Banquiers	2.600	2.826	2.889	3.188
Maison-mère, succursales et filiales	245	310	300	285
Autres valeurs à recevoir à court terme	324	561	394	746
Portefeuille-effets	35.428	35.584	35.676	38.428
a) Portefeuille commercial	430	533	670	1.267
b) Effets publics réescomptables à la Banque Nationale de Belgique	10.807	292	525	1.398
c) Effets publics mobilisables à la Banque Nationale de Belgique à concurrence de 95 %	24.191	34.699	34.481	35.763
Reports et avances sur titres	309	411	506	568
Débiteurs par acceptations	51	50	159	686
Débiteurs divers	3.942	5.865	5.840	6.544
Portefeuille-titres	4.873	4.857	4.959	5.235
a) Valeurs de la réserve légale	738	139	140	140
b) Fonds publics belges	3.827	3.789	3.883	4.112
c) Fonds publics étrangers	33	33	39	81
d) Actions de banques	213	216	217	216
e) Autres titres	662	630	680	686
Divers	157	216	189	221
Capital non versé	24	23	23	23
Total disponible et réalisable	49.558	51.847	52.823	58.479
C. Immobilisé :				
Frais de constitution et de premier établissement	5	5	5	5
Immeubles	289	296	295	293
Participations dans les filiales immobilières	107	110	110	109
Créances sur filiales immobilières	56	60	58	59
Matériel et mobilier	14	14	14	15
Total de l'immobilisé	471	485	482	480
Total général actif	50 029	52 332	53 305	58 965
Fonds pour ordre. Retrait des billets anciens Banque Nationale de Belgique, arrêté-loi du 6 octobre 1944. Banque Nationale de Belgique, comptes d'exécution de l'arrêté-loi du 6 octobre 1944, article 15	—	54.910	53.501	51.099
PASSIF				
A. Opérations d'épargne (article 15, arrêté royal 42)	—	—	—	—
B. Exigible :				
Créanciers privilégiés ou garantis	220	2.313	314	50
Emprunts au jour le jour	0,5	32	174	176
Banquiers	1.287	1.274	1.434	1.544
Maison-mère, succursales et filiales	213	219	258	271
Acceptations	51	51	159	688
Autres valeurs à payer à court terme	346	344	235	517
Créditeurs pour effets à l'encaissement	225	222	219	232
Dépôts et comptes courants	43.631	15.774	19.585	25.628
a) A vue et à un mois au plus	37.262	14.353	18.176	24.152
b) A plus d'un mois	6.369	1.421	1.409	1.476
Obligations et bons de caisse	17	18	18	15
Montants à libérer sur titres et participations	253	253	253	253
Divers	833	768	838	904
Exigible spécial (arrêté-loi du 6 octobre 1944, articles 15 et 16) :				
Comptes temporairement indisponibles	—	9.759	9.824	8.871
Comptes bloqués	—	18.405	17.085	16.889
Total de l'exigible	47.077	49.432	50.396	56.044
C. Non exigible :				
Capital	2.150	2.151	2.161	2.170
Fonds indisponible, par prime d'émission	69	69	69	70
Réserve légale (art. 13, arrêté royal 185)	120	120	121	123
Réserve disponible	417	417	415	421
Provisions	196	143	143	137
Total du non exigible	2.952	2.900	2.909	2.921
Total général passif	50 029	52 332	53 305	58 965
Fonds pour ordre. Retrait des billets anciens Banque Nationale de Belgique, arrêté-loi du 6 octobre 1944. Comptes spéciaux ouverts d'office aux déposants :				
a) Comptes temporairement indisponibles	—	21.840	20.558	18.269
b) Comptes bloqués	—	33.070	32.943	32.830
Total des comptes spéciaux	—	54.910	53.501	51.099

(1) Vitesse de circulation de la monnaie dans les banques, voir tableau n° 35

SITUATIONS HEBDOMADAIRES DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

85

(millions de francs).

ACTIF

	28-6-1945	5-7-1945	12-7-1945	18-7-1945	26-7-1945	2-8-1945	9-8-1945	16-8-1945	23-8-1945	30-8-1945
Encaisse en or	20.745	20.745	20.745	20.726	20.726	20.726	20.726	20.726	20.726	20.725
Produit indisponible en or de la réévaluation de l'encaisse (arrêté-loi n° 5 du 1-5-1944)	10.493	10.493	10.493	10.493	10.493	10.493	10.493	10.493	10.493	10.493
<i>Total de l'encaisse en or...</i>	31.238	31.238	31.238	31.219	31.219	31.219	31.219	31.219	31.219	31.218
Avoirs en devises étrangères { à vue.....	1.508	1.381	1.766	1.553	1.513	1.436	1.985	2.037	1.862	1.143
{ à terme...	2.549	2.547	2.772	2.797	2.797	2.797	1.914	1.914	1.914	2.621
Effets en francs belges sur l'étranger...	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Effets sur la Belgique { Effets commerciaux	253	240	241	213	206	220	222	219	214	234
{ Effets émis par des organismes dont les engagements sont garantis par l'Etat	121	121	121	121	121	121	121	121	121	121
Avances sur fonds publics.....	211	208	186	230	164	210	195	217	196	189
Monnaies divisionnaires et d'appoint....	527	504	477	477	447	405	362	360	358	317
Créances sur l'Etat :										
Avances au Trésor :										
Certificats A, compte propre.....	20.765	20.940	20.904	21.151	20.916	21.136	21.166	21.166	21.471	21.479
Certificats B, Office d'Aide Mutuelle.....	11.001	11.475	11.475	11.475	12.213	12.560	12.945	13.352	13.968	14.248
Certificats C, Forces Alliées.....	8.562	8.562	8.123	8.123	8.123	8.123	8.123	8.623	8.623	8.923
Autres créances sur l'Etat.....	1.083	1.083	1.083	1.083	1.083	1.083	1.083	1.083	1.083	1.083
Fonds publics.....	635	635	635	635	646	653	653	653	653	653
Immeubles de service, matériel et mobilier	148	148	148	148	148	148	148	148	148	148
Divers.....	194	198	204	141	144	147	154	158	159	164
Banque d'Emission à Bruxelles.....	78.799	79.284	79.377	79.370	79.744	80.262	80.294	81.274	81.993	82.545
	64.597	64.597	64.597	64.597	64.597	64.597	64.597	64.597	64.597	64.597
	143.396	143.881	143.974	143.967	144.341	144.859	144.891	145.871	146.590	147.142

PASSIF

	28-6-1945	5-7-1945	12-7-1945	18-7-1945	26-7-1945	2-8-1945	9-8-1945	16-8-1945	23-8-1945	30-8-1945
Billets en circulation.....	58.483	59.717	60.217	60.171	60.201	61.079	61.697	61.654	61.637	62.459
Comptes courants :										
Trésor public.....	5	4	4	4	4	4	2	1	3	3
Divers.....	4.435	3.942	3.692	3.874	4.302	4.085	3.616	4.700	5.527	5.447
<i>Total des engagements à vue...</i>	62.923	63.663	63.913	64.049	64.507	65.168	65.315	66.355	67.167	67.909
Trésor public { compte indisponible de réévaluation (arrêté-loi n° 5 du 1-5-1944)....	10.493	10.493	10.493	10.493	10.493	10.493	10.493	10.493	10.493	10.493
Opérations d'inventaire différées et divers	469	474	474	443	444	445	446	447	448	451
Capital.....	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200
Réserves et comptes d'amortissement...	435	435	435	453	453	453	453	453	453	453
Arrêté-loi du 6-10-44 : Billets et comptes courants à la Banque transférés et à transférer en comptes temporairement indisponibles ou bloqués et billets anciens non déclarés.....	74.520	75.265	75.515	75.638	76.097	76.759	76.907	77.948	78.781	79.506
	68.876	68.616	68.459	68.329	68.244	68.100	67.984	67.923	67.829	67.636
	143.396	143.881	143.974	143.967	144.341	144.859	144.891	145.871	146.590	147.142

II. — BANQUES D'EMISSION ETRANGERES
Taux d'escompte des principales banques d'émission

86

	Depuis le	%		Depuis le	%
Allemagne.....	9 avril 1940	3,50	Hollande.....	27 juin 1941	2,50
Belgique.....	16 janvier 1945	1,50 (1)	Hongrie.....	22 octobre 1940	3,00
Bulgarie.....	1 décembre 1940	5,00	Indes.....	28 novembre 1935	3,00
Danemark.....	15 octobre 1940	4,00	Italie.....	11 septembre 1944	4,00
Espagne.....	1 décembre 1938	4,00	Japon.....	21 juillet 1941	3,50
Estonie.....	1 octobre 1935	4,50	Lettonie.....	17 février 1940	5,50 (2)
Etats-Unis (Federal Reserve Bank of New-York).....	27 août 1937	1,00	Lithuanie.....	15 juillet 1939	6,00
Finlande.....	3 décembre 1934	4,00	Norvège.....	11 mai 1940	3,00
France.....	20 janvier 1945	1,625	Portugal.....	12 janvier 1944	2,50
Grande-Bretagne.....	26 octobre 1939	2,00	Roumanie.....	8 mai 1944	4,00
Grèce.....	10 avril 1945	10,00	Suède.....	9 février 1945	2,50
			Suisse.....	25 novembre 1936	1,50

(1) Taux de traites acceptées domiciliées en banque et warrants. Pour les acceptations non domiciliées en banque, le taux est de 1 3/4 p. c. Pour les acceptations de banque préalablement visées par la Banque Nationale de Belgique et pour les traites acceptées ou documentaires représentatives d'importations ou d'exportations de marchandises, le taux est de 1 p. c.
(2) Taux pour effets de maisons de commerce. Pour institutions de crédit: 5 p. c.

Banque de France

(millions de francs).

DATES	Encaisse or (monnaies et lingots)	Disponibilités à vue à l'étranger	Portefeuille commercial et d'effets publics. Effets escomptés sur la France (1)	Effets négociables achetés en France (décret du 17 juin 1938)	Avances sur titres	Bons du Trésor négociables (convention du 29-2-40)	Prêts sans intérêt à l'Etat (loi du 9 juin 1857, conv. du 29-3-1873, etc.)	Avances provisoires à l'Etat (convent. des 29-9-38, 29-2-40, 9-6-40, 8-6-44, etc.)	Avances provisoires consenties à l'Etat en vue du paiement des dépenses d'entretien des troupes allemandes d'occupation en France	Billets au porteur en circulation	Comptes courants créditeurs	Rapport de l'encaisse-or aux engagements à vue
1939 Moyenne annuelle.....	92.939	20,0	8.563	3.427	3.517	—	10.000	²⁾ 20.564 ⁽³⁾ 7.587	—	128.514	21.000	61,91
1942 Moyenne annuelle.....	⁽⁴⁾ 84.598	37,0	4.763	7.878	2.931	30.000	10.000	66.233	174.334	314.577	75.098	21,71
1943 Moyenne annuelle.....	84.598	37,0	6.179	8.426	2.850	30.000	10.000	61.773	289.159	437.130	45.007	17,55
1943 4 novembre.....	84.598	36,7	4.627	9.408	2.910	30.000	10.000	64.650	311.734	479.942	47.297	16,04
9 décembre.....	84.598	36,7	6.365	9.789	2.717	30.000	10.000	62.350	320.787	493.008	45.065	15,72
1944 6 janvier.....	84.598	36,8	8.187	9.437	2.894	30.000	10.000	61.800	331.973	502.422	45.266	15,45
10 février.....	84.598	36,8	8.909	9.955	2.877	30.000	10.000	54.850	348.300	512.821	45.898	15,14
9 mars.....	84.598	36,8	7.618	9.352	2.766	30.000	10.000	65.250	351.000	523.855	46.048	14,84
6 avril.....	84.598	36,8	9.092	10.035	2.774	30.000	10.000	68.050	356.000	535.152	44.881	14,58
4 mai.....	84.598	36,8	7.678	9.313	2.891	30.000	10.000	66.050	372.300	534.930	47.106	14,31
8 juin.....	84.598	36,9	7.640	10.120	2.883	30.000	10.000	68.900	388.600	563.589	47.019	13,85
6 juillet.....	84.598	36,9	5.261	10.672	2.878	30.000	10.000	71.750	409.200	580.935	51.606	13,37
1945 4 janvier.....	⁽⁵⁾ 75.151	41,7	27.990	13.005	3.626	30.000	10.000	900	426.000	574.903	37.916	12,26
8 février.....	75.151	41,7	25.800	12.771	3.479	30.000	10.000	7.700	426.000	569.719	46.356	12,20
8 mars.....	75.151	41,7	19.579	12.804	3.382	30.000	10.000	11.500	426.000	571.629	40.423	12,28
5 avril.....	75.151	44,2	16.749	13.483	3.537	30.000	10.000	18.650	426.000	593.529	40.280	12,05
8 mai.....	75.151	45,1	14.915	13.484	3.332	30.000	10.000	28.250	426.000	589.475	40.571	11,93
9 août.....	75.151	45,8	14.036	12.866	3.675	29.850	10.000	—	426.000	450.909	147.295	12,56

Taux d'escompte (actuel : 1 5/8 % depuis le 20 janvier 1945.
précédent : 1 3/4 % depuis le 17 mars 1941.

- (1) Cette rubrique comprend les effets escomptés sur la France et les effets garantis par l'Office des Céréales.
(2) Avances provisoires sans intérêt à l'Etat (remboursées conformément à l'article 8 de la convention du 12 novembre 1938).
(3) Cette rubrique ne figure à la situation hebdomadaire que depuis le 21 septembre 1939; ce chiffre est donc la moyenne des quinze dernières situations de l'année 1939.
(4) Un décret de loi du 29 février 1940 réévalue l'encaisse-or sur la base de 23 mgr. 34 d'or au titre de 900/1000 et après prélèvement d'une somme de 30 milliards pour le Fonds de stabilisation des changes.
(5) La diminution de 9.447 millions de francs a pour contrepartie une nouvelle rubrique de l'actif intitulée « Engagement de l'Etat français relatif au dépôt d'or de la Banque Nationale de Belgique ».

Bank of England

(milliers de £).

DATES	Encaisse métallique		Placements du « Banking Department »			Billets en circulation (Issue Department)	Montant autorisé de la circulation fiduciaire (1)	Dépôts (Banking Department)				Rapport de l'encaisse du Bank. Department au solde de ses dépôts %
	Or (Issue Department)	Monnaies d'or et d'argent (Banking Depart.)	Valeurs garanties par l'Etat	Escomptes et avances	Autres valeurs			Total	Organismes publics	Banques	Autres dépôts	
1939 Moyenne annuel.	(2) 183	819	106.985	8.501	22.890	138.376	507.256	21.318	102.535	37.993	161.846	25,6
1943 Moyenne annuel.	242	1.172	179.774	4.364	19.125	203.263	966.326	8.702	158.853	55.811	223.366	17,0
1944 Moyenne annuel.	242	1.199	214.797	5.876	16.098	233.771	1.136.548	9.864	184.655	56.109	250.628	12,6
1944 7 juin.....	242	738	224.492	2.194	13.351	240.037	1.135.465	8.998	171.895	58.854	239.747	6,5
5 juillet.....	242	1.002	280.582	3.452	15.053	299.087	1.134.111	10.100	230.357	57.886	298.343	5,7
9 août.....	242	1.075	191.258	6.502	13.847	211.607	1.150.560	9.834	176.091	58.477	244.402	20,8
6 septembre.....	242	1.537	187.567	3.993	14.407	205.967	1.149.789	9.268	171.790	58.882	239.940	21,7
4 octobre.....	242	2.146	196.913	7.486	14.245	218.644	1.158.701	8.608	177.817	58.257	244.682	17,9
8 novembre.....	242	2.328	212.678	11.087	15.757	239.522	1.174.882	16.832	177.025	55.645	249.502	11,1
6 décembre.....	242	2.171	200.893	2.396	13.778	217.067	1.203.682	9.729	181.558	56.725	248.012	19,6
1945 10 janvier.....	242	1.511	258.988	11.173	13.874	284.035	1.231.638	9.449	222.172	54.645	286.266	7,0
7 février.....	242	1.523	217.248	7.003	19.287	243.538	1.221.378	22.856	176.541	56.567	255.964	11,9
7 mars.....	242	1.524	231.978	7.824	14.772	254.574	1.230.564	6.257	204.113	57.379	267.749	11,6
4 avril.....	242	1.417	225.553	20.660	14.834	261.047	1.240.265	10.877	187.931	55.981	254.789	4,5
9 mai.....	242	1.256	181.443	17.619	14.471	213.533	1.250.056	19.547	176.126	51.553	247.226	20,8
6 juin.....	242	1.239	219.428	5.514	12.691	237.633	1.270.837	18.232	181.171	51.325	250.728	12,2
4 juillet.....	248	1.187	261.973	3.731	13.266	278.970	1.294.071	9.068	251.072	58.313	318.463	18,0
8 août.....	248	605	246.588	2.313	13.652	262.553	1.323.842	15.004	203.092	53.501	271.597	9,9

Taux d'escompte (actuel : 2 % depuis le 26 octobre 1939.
précédent : 3 % depuis le 28 septembre 1939.

- (1) Non compris les billets émis en contrepartie de l'or.
(2) Moyenne des quatre derniers mois de 1939.

Nederlandsche Bank

(millions de florins)

86

DATES	Encaisse or	Portefeuille-effets sur la Hollande	Portefeuille sur l'Étranger	Correspondants à l'Étranger	Moyens de paiement étrangers (non compris la monnaie d'appoint)	Avances sur nantissement de titres, marchandises et warrants	Divers actifs	Billets en circulation	Comptes courants créditeurs (particuliers et trésor)	Ensemble des engagements à vue
1939 Moyenne annuelle.....	1.213	25,4	2	—	—	235	16,4	1.056	466	1.522
1942 Moyenne annuelle.....	954	167,2	1.203	—	—	151	160,9	2.457	192	2.649
1943 Moyenne annuelle.....	(1) 910	55,3	2.358	(2) 75,2	(2) 57,5	143	85,2	2.944	653	3.597
1944 5 juin.....	932	—	4.011	67,4	17,8	133	19,6	4.211	864	5.075
10 juillet.....	932	—	3.790	50,1	14,3	140	7,4	4.376	453	4.829
7 août.....	932	—	3.782	59,1	13,4	129	8,9	4.418	404	4.822
11 septembre.....	931	—	4.057	40,6	11,3	146	16,5	4.623	467	5.090
9 octobre.....	931	—	4.370	14,8	13,5	137	16,5	4.787	560	5.347
6 novembre.....	931	1,2	4.377	0,5	14,8	134	18,1	4.892	456	5.348
4 décembre.....	931	59,0	4.469	17,0	17,6	130	22,0	4.990	517	5.506
1945 8 janvier.....	931	171,0	4.415	47,7	22,9	141	16,6	5.127	478	5.605
5 février.....	931	280,0	4.423	57,4	25,7	134	16,1	5.219	500	5.720
5 mars.....	931	362,0	4.455	24,8	24,4	134	18,3	5.328	465	5.794
9 avril.....	931	700,2	4.431	36,6	18,6	132	24,8	5.485	608	6.094
7 mai.....	931	788,4	4.431	36,6	20,5	132	23,9	5.518	677	6.196
4 juin.....	931	724,4	4.431	36,6	20,5	134	20,0	5.264	849	6.115
9 juillet.....	713	595,3	4.431	42,1	15,5	132	28,5	4.901	661	5.563
6 août.....	713	239,3	4.431	42,1	15,5	136	34,5	3.087	2.127	5.215

Taux d'escompte { actuel : 2 1/2 % depuis le 27 juin 1941.
précédent : 3 % depuis le 29 août 1939.

(1) A partir de la situation du 5 juillet 1943, réévaluation du stock d'or.
(2) Moyenne du deuxième semestre 1943.

Banque Nationale Suisse

(millions de francs suisses)

DATES	Encaisse-or	Disponibilités à l'étranger	Portefeuille-effets sur la Suisse	Avances sur nantissement	Correspondants en Suisse	Billets en circulation	Autres engagements à vue	Rapport de l'encaisse et des devises à l'ensemble des engagements à vue %
1939 Moyenn. annuel.	2.525	281,0	93,0	36,9	6,2	1.806	1.179	94,01
1943 Moyenn. annuel.	3.773	66,5	149,3	16,7	5,8	2.648	1.414	94,53
1944 Moyenn. annuel.	4.386	90,6	93,7	17,2	5,9	3.033	1.427	100,37
1944 7 juin.....	4.376	96,2	46,0	16,2	6,1	2.906	1.492	101,70
7 juillet.....	4.423	87,4	44,6	16,1	6,4	2.970	1.464	101,74
7 août.....	4.455	84,2	45,6	16,2	3,8	2.998	1.468	101,63
7 septembre..	4.451	106,8	46,7	15,4	4,9	3.063	1.413	101,81
7 octobre.....	4.464	98,2	82,9	17,1	5,5	3.164	1.354	100,99
7 novembre....	4.469	104,0	108,3	15,6	6,8	3.245	1.364	99,20
7 décembre....	4.504	92,1	64,4	26,5	5,8	3.328	1.191	101,69
1945 6 janvier.....	4.559	101,7	77,4	17,7	5,3	3.457	1.097	102,33
7 février.....	4.571	97,6	165,8	14,2	6,4	3.371	1.272	100,54
7 mars.....	4.610	91,1	280,6	15,7	7,8	3.454	1.340	98,08
7 avril.....	4.644	108,1	332,8	15,6	7,1	3.513	1.382	97,07
7 mai.....	4.766	102,4	323,3	15,4	6,6	3.512	1.495	97,24
7 juin.....	4.771	113,9	335,2	16,7	7,3	3.493	1.536	97,14
7 juillet.....	4.622	113,9	51,4	18,4	7,1	3.473	1.121	103,08
7 août.....	4.641	144,0	40,4	20,2	6,2	3.489	1.154	103,05

Taux d'escompte { actuel : 1 1/2 % depuis le 26 novembre 1936.
précédent : 2 % depuis le 9 septembre 1936.

TABLE DES MATIÈRES

(Les chiffres précédés de la lettre « p » sont provisoires.)

STATISTIQUES COURANTES

	Tabl.		Tabl.
LE MARCHE DE L'ARGENT.		LE MOUVEMENT DES AFFAIRES.	
I. — Taux d'escompte et de prêts	2	I. — Chambres de compensation	35
II. — Taux des dépôts en banque et à la Caisse Générale d'Epargne	4	II. — Chèques postaux	36
LE MARCHE DES CHANGES ET DES METAUX PRECIEUX.		LA PRODUCTION.	
I. — Cours des métaux précieux	9	I. — Charbonnière et métallurgique	55
II. — Cours officiels des changes	10	II. — Productions diverses	56
LE MARCHE DES CAPITAUX.		III. — Production d'énergie électrique	58
I. — Cours comparés de quelques fonds publics	14	IV. — Distribution du gaz	59
II. — Indice des actions	15	LA CONSOMMATION.	
III. — Mouvement des opérations aux Bourses de Bruxelles et d'Anvers	15	I. — Indices des ventes à la consom- mation	65
IV. — Cours et rendements des principaux types d'obligations	16	II. — Consommation de tabac	66
V. — Emissions de capitaux en Belgique et au Congo belge	17	III. — Abatages dans les 13 principaux abattoirs du pays	67
Tableau rétrospectif; Détail des émissions : juin 1945; juillet 1945; Groupement par importance du capital.		LES TRANSPORTS.	
VI. — Emprunts des pouvoirs publics	18	Activité de la Société nationale des Chemins de fer belges	70
VII. — Opérations bancaires du Crédit Com- munal	19	a) recettes et dépenses d'exploitation; b) transport des principales grosses mar- chandises. — Ensemble du trafic.	
VIII. — Inscriptions hypothécaires	20	Activité de la Société nationale des Chemins de fer vicinaux.	
LES FINANCES PUBLIQUES.		LE COMMERCE EXTERIEUR.	
I. — Situation de la Dette publique	25	I. — Classification adoptée par la conven- tion de Bruxelles	75
II. — Situation des avoirs en effets publics de la Banque Nationale de Bel- gique	25	II. — Classification d'après le degré d'achèvement des produits	76
III. — Rendement des impôts	26	LE CHOMAGE.	
IV. — Fonds d'amortissement de la Dette publique	27	Nombre de chômeurs contrôlés	81
LES REVENUS ET L'EPARGNE.		STATISTIQUES BANCAIRES.	
I. — Rendement des sociétés anonymes belges	30	I. — Belgique : Situations trimestrielles globales des banques belges	85
Dividendes et coupons d'obliga- tions mis en paiement : juin 1945; juillet 1945; Tableau rétrospectif.		Situations hebdomadaires de la Banque Nationale de Belgique..	85
II. — Caisse Générale d'Epargne et de Retraite	31	II. — Banques d'émission étrangères	86
a) Dépôts sur livrets particuliers à la Caisse d'Epargne; b) Versements inscrits aux comp- tes des affiliés à la Caisse de Retraite.		Taux d'escompte; Situations : Banque de France; Bank of England; Nederlandsche Bank; Banque Nationale Suisse; Federal Reserve Banks; Sveriges Riksbank.	
		III. — Banque des Règlements Internatio- naux, à Bâle	87

Prix de l'abonnement annuel (Belgique, 250 francs.
y compris le numéro spécial (Etranger, 300 francs.

Prix du numéro ordinaire : Belgique, 20 francs.
Etranger, 25 francs.

Prix du numéro spécial : Belgique, 50 francs.
Etranger, 60 francs.

Virement au compte chèques postaux n° 500 de la Banque Nationale de Belgique, ou au compte courant ouvert dans ses livres sous la rubrique « Bulletin d'Information et de Documentation ».

Les abonnés voudront bien nous signaler s'ils désirent recevoir l'édition française ou néerlandaise.

Anc. Etablis. d'Imprimerie
TH. DEWARICHET
J., M., G. et L. Dewarichet,
Frères et Sœurs, soc. en n. col.
16, rue du Bois-Sauvage, 16
B R U X E L L E S

21828